SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS 91490 MILLY-LA-FORET

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025 A MILLY-LA-FORET

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 27 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

	Comité syndical
Nombre de membres en exercice	163
Nombre de membres présents ou représentés	106

COLLEGE DE LA REGION
Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Gérard HÉBERT (pouvoir), Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Mesdames Marianne DURANTON, Julie GARNIER, Aurélie GROS et Messieurs Sébastien DROMIGNY, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS
Étaient présents ou représentés : Mesdames Annie PIOFFET, Béatrice RUCHETON et Messieurs Jean-Marc CHANUSSOT (pouvoir), Guy CROSNIER, Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient absentes : Mesdames Annick DISCHBEIN, Julie GOBERT ;

Était excusé : Monsieur Nicolas MEARY ;

COLLEGE DES COMMUNES
Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Estelle BERTHÉE (pouvoir), Caroline MAILLARD, Michèle DESCHAMPS (pouvoir), François-Xavier DUPERAT, Catherine MARION (pouvoir), Denis MEUNIER (pouvoir), Yves BERTAUD, Yves COZE, Sébastien BOUILLOT (pouvoir), Jean-Luc RICHY (pouvoir), Xavier GUILBERT, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Pascal OUDOIRE, Christine PHILIPPE, Patrick POCHON (pouvoir), Nathalie BIEL, Xavier SEVERE, Jean-Marie CHARNIER, Stéphane GALINÉ (pouvoir), Parfait SOUNOUVOU, Isabelle FROMAGE, Brigitte CHAUSSEMY, Jean- Louis CHANDELLIER (pouvoir), Françoise CHANCELIER, Christian DENIS, Bernardin COUDORO (pouvoir), Philippe CHALMETTE, Christophe CHAMOREAU, Francis GUERRIER (pouvoir), Martine QUERNÉ, Charles QUERNÉ, Nadine-Françoise MAUGÈRE, Joëlle VUITRY, Marcel LIENHARDT (pouvoir), Patrick de LUCA, François PLANTÉ, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE (pouvoir), Denis CELADON, Annie VERHUST, Dominique FAUVIN (pouvoir), Espérance VIEIRA, Jean-Jacques BASTIEN, Bruno CYPRIEN, Pascal CARTAILLER (pouvoir), Jean-Christophe HARDY, Claire GAURAT, François ROISNEAU (pouvoir), Laure GORNES (pouvoir), Alain JOYEZ, Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGÉ, Séverine GALIBERT (pouvoir), Laurence MANESSE-CESARINI (pouvoir), Martine ROHNER (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Luc ETIFIER, Gérard CHANCLUD, Stéphane RAYNAL, Guy CROSNIER, Bruno CHAZEL, Olivier COLIN, Patrick CHAILLOU (pouvoir), Jérôme MENARD, Chantal MAYNIÉ, Alexia BERTAUD (pouvoir), François RATIER, Bruno DELECOUR (pouvoir), Patrick BOUCHER, Alain POURSIN, Pascal MAGNIER, Patrick PAGES (pouvoir), Fabien BIDAULT, Gilles GLUNAC, Margaret POMA (pouvoir), Jean MORLAIS (pouvoir), Jean HELIE (pouvoir), Jean-Paul CULINAS, Anne-Élisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Guillaume FENAT, Philippe DELONG, William THÉROND (pouvoir), Jean-Michel CARDINALI (pouvoir), Céline BOFARULL (pouvoir), Jocelyne BOITON, Patrick MAILLARD, Christophe CHAMBON (pouvoir), Pierre BOIVIN (pouvoir), Philippe DOTHÉE, Gérard ROUX (pouvoir), Etienne BREHIER, Thierry MASSON ;

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Stéphanie GRENAULT, Anthony VAUTIER, Jean-Luc VUILLEMENOT, Franck PASQUIET, Laurent RAYMOND, Philippe MACAIGNE ;

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Olivier GUYADER, François BONGARS, Karine LANIAU, Renaud ABRAHAM, Christophe KERGRAIS, Frédéric ARNOULT, Alexandre MARY, Patrick RENAULT, Fabrice KIMPE, Jean-François PEYRONEL, Sandrine JACQUET, Magalie PANNESE, Mélanie JOYEAU, Gérard MARAIS, Xavier MAUCCI, Philippe CLERGEOT, Joanna HAMONIAUX, Jennifer GAUTRET, Florence LANQUETUIT, Jacques PILLOY, Shirley MAUPIN, Lloyd DOUGNY, Natacha COLLARD, Delphine DULARY, Elisabeth LEBEUF Alain SOUEDET, Hervé FRANEL, Michel CALMY, Patrick SAINSARD, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAIT, Olivier MAUXION, Éric BEAUJOIS, Yoann MONTET, Anouk VAILLANT, Jean-Charles BENYAKAR, Fabien ORIOT, Manuel HENRIQUES, Pierre GRILLET, Noémie MARTINEZ, Domingo SILVEIRA, Yves PRUVOT, Michel GUILLOT, Sylvain DUCROUX, Caroline PETEAU, Bérénice BHAVSAR, Xavier CHRIST, Bernard LEFEVRE, Yves BIDART ;

COLLEGE DES EPCI
Étaient présents ou représentés : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Isabelle FROMAGE et Messieurs Denis MEUNIER, Gilles LE PAGE, Denis CELADON, Patrick PAGES, Joël NOLLEAU (pouvoir) ;

COLLEGE DES COMMUNES ASSOCIEES
Étaient absents : Mesdames Véronique GABORIT, Dominique BOUGRAUD et Messieurs Jacques BEDOSSA, François PAROLINI, Jérémy PIN, Lionel VAUDELIN ;

COLLEGE DES VILLES-PORTES
Était présent ou représenté : Joël NOLLEAU (pouvoir) ;

Était absent : Monsieur Jean-Claude DELAUNE ;

INVITÉS ET PARTENAIRES
Était présente : Madame Mireille FLAM (Ceser) ;

Était excusé : Monsieur Denis MAZODIER (Les Amis du Gâtinais) ;

EQUIPE DU PARC
Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Séverine HUYLEBROECK, Magali LASSAIGNE, Caroline CARLIER, Fabienne COTTÉ, Inès HÉRAL, Coralie BLONDEAU et Monsieur Pierre-Yves SION ;

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU COMITÉ SYNDICAL DU 11 DECEMBRE 2025	
DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :	Monsieur Fabien BIDAULT a été désigné Secrétaire de séance, à l'unanimité

RÉVISION DE LA CHARTE : COHERENCE DU PERIMETRE POUR LA CHARTE 2026-2041	Votée à l'unanimité
FINANCES - Modification des amortissements et immobilisations	Votée à l'unanimité
FINANCES - Budget principal SMAG - Approbation du budget primitif 2026	Voté à l'unanimité
FINANCES SPANC - Approbation du budget primitif 2026	Votée à l'unanimité
FINANCES LA BOBITAINE - Approbation du budget primitif 2026	Votée à l'unanimité
FINANCES SARE - Approbation du budget primitif 2026	Votée à l'unanimité
FINANCES - Financement du poste d'économe de flux (Service d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie pour les collectivités)	Voté à l'unanimité
FINANCES - Animation du site NATURA 2000 « HAUTE VALLÉE DE L'ESSONNE » - plan de financement 2025	Votée à l'unanimité
FINANCES - Projet "Terre-Chanvre Gâtinais" Phase 2 Demande de subvention ADEME	Voté à l'unanimité
FINANCES - Projet "Terre-Chanvre Gâtinais" Phase 2 - Demande de subvention LEADER	Voté à l'unanimité
FINANCES - Acquisition d'ouvrage	Votée à l'unanimité
CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS DE LA FONDATION MACIF	Votée à l'unanimité
COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL	Votée à l'unanimité
APPROBATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE TRAME VERTE ET BLEUE DU BASSIN VERSANT DE LA JUINE 2026-2030	Votée à l'unanimité

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 11 DECEMBRE 2025		
Numéro de délibération	**Objet**	**Nomenclature « Actes »**
N° 2025-063	RÉVISION DE LA CHARTE : COHERENCE DU PERIMETRE POUR LA CHARTE 2026-2041	8.8
N° 2025-064	FINANCES - Modification des amortissements et immobilisations	7.1
N° 2025-065	FINANCES - Budget principal SMAG - Approbation du budget primitif 2026	7.1
N° 2025-066	FINANCES SPANC - Approbation du budget primitif 2026	7.1
N° 2025-067	FINANCES LA BOBITAINE - Approbation du budget primitif 2026	7.1
N° 2025-068	FINANCES SARE - Approbation du budget primitif 2026	7.1
N° 2025-069	FINANCES - Financement du poste d'économe de flux (Service d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie pour les collectivités)	7.1
N° 2025-070	FINANCES - Animation du site NATURA 2000 « HAUTE VALLÉE DE L'ESSONNE » - plan de financement 2025	7.1
N° 2025-071	FINANCES - Projet "Terre-Chanvre Gâtinais" Phase 2 Demande de subvention ADEME	7.1
N° 2025-072	FINANCES - Projet "Terre-Chanvre Gâtinais" Phase 2 - Demande de subvention LEADER	7.1
N° 2025-073	FINANCES - Acquisition d'ouvrage	7.1
N° 2025-074	CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS DE LA FONDATION MACIF	8.8
N° 2025-075	COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL	5.3
N° 2025-076	APPROBATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE TRAME VERTE ET BLEUE DU BASSIN VERSANT DE LA JUINE 2026-2030	8.8

Parc naturel régional du Gâtinais français

Délibération n°2025-063

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 27 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres	
EN EXERCICE	*163*
PRESENTS :	*61*
VOTANTS :	**106**

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Gérard HÉBERT (pouvoir), Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Mesdames Marianne DURANTON, Julie GARNIER, Aurélie GROS et Messieurs Sébastien DROMIGNY, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Mesdames Annie PIOFFET, Béatrice RUCHETON et Messieurs Jean-Marc CHANUSSOT (pouvoir), Guy CROSNIER, Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient absentes : Mesdames Annick DISCHBEIN, Julie GOBERT ;

Était excusé : Monsieur Nicolas MEARY ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Estelle BERTHÉE (pouvoir), Caroline MAILLARD, Michèle DESCHAMPS (pouvoir), François-Xavier DUPERAT, Catherine MARION (pouvoir), Denis MEUNIER (pouvoir), Yves BERTAUD, Yves COZE, Sébastien BOUILLOT (pouvoir), Jean-Luc RICHY (pouvoir), Xavier GUILBERT, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Pascal OUDOIRE, Christine PHILIPPE, Patrick POCHON (pouvoir), Nathalie BIEL, Xavier SEVERE, Jean-Marie CHARNIER, Stéphane GALINÉ (pouvoir), Parfait SOUNOUVOU, Isabelle FROMAGE, Brigitte CHAUSSEMY, Jean- Louis CHANDELLIER (pouvoir), Françoise CHANCELIER, Christian DENIS, Bernardin COUDORO (pouvoir), Philippe CHALMETTE, Christophe CHAMOREAU, Francis GUERRIER (pouvoir), Martine QUERNÉ, Charles QUERNÉ, Nadine-Françoise MAUGÈRE, Joëlle VUITRY, Marcel LIENHARDT (pouvoir), Patrick de LUCA, François PLANTÉ, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE (pouvoir), Denis CELADON, Annie VERHUST, Dominique FAUVIN (pouvoir), Espérance VIEIRA, Jean-Jacques BASTIEN, Bruno CYPRIEN, Pascal CARTAILLER (pouvoir), Jean-Christophe HARDY, Claire GAURAT, François ROISNEAU (pouvoir), Laure GORNES (pouvoir), Alain JOYEZ, Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGÉ, Séverine GALIBERT (pouvoir), Laurence MANESSE-CESARINI (pouvoir), Martine ROHNER (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Luc ETIFIER, Gérard CHANCLUD, Stéphane RAYNAL, Guy CROSNIER, Bruno CHAZEL, Olivier COLIN, Patrick CHAILLOU (pouvoir), Jérôme MENARD, Chantal MAYNIÉ, Alexia BERTAUD (pouvoir), François RATIER, Bruno DELECOUR (pouvoir), Patrick BOUCHER, Alain POURSIN, Pascal MAGNIER, Patrick PAGES (pouvoir), Fabien BIDAULT, Gilles GLUNAC, Margaret POMA (pouvoir), Jean MORLAIS (pouvoir), Jean HELIE (pouvoir), Jean-Paul CULINAS, Anne-Élisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Guillaume FENAT, Philippe DELONG, William THÉROND (pouvoir), Jean-Michel CARDINALI (pouvoir), Céline BOFARULL (pouvoir), Jocelyne BOITON, Patrick MAILLARD, Christophe CHAMBON (pouvoir), Pierre BOIVIN (pouvoir), Philippe DOTHÉE, Gérard ROUX (pouvoir), Etienne BREHIER, Thierry MASSON ;

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Stéphanie GRENAULT, Anthony VAUTIER, Jean-Luc VUILLEMENOT, Franck PASQUIET, Laurent RAYMOND, Philippe MACAIGNE ;

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Olivier GUYADER, François BONGARS, Karine LANIAU, Renaud ABRAHAM, Christophe KERGRAIS, Frédéric ARNOULT, Alexandre MARY, Patrick RENAULT, Fabrice KIMPE, Jean-François PEYRONEL, Sandrine JACQUET, Magalie PANNESE, Mélanie JOYEAU, Gérard MARAIS, Xavier MAUCCI, Philippe CLERGEOT, Joanna HAMONIAUX, Jennifer GAUTRET, Florence LANQUETUIT, Jacques PILLOY, Shirley MAUPIN, Lloyd DOUGNY, Natacha COLLARD, Delphine DULARY, Elisabeth LEBEUF Alain SOUEDET, Hervé FRANEL, Michel CALMY, Patrick SAINSARD, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAIT, Olivier MAUXION, Éric BEAUJOIS, Yoann MONTET, Anouk VAILLANT, Jean-Charles BENYAKAR, Fabien ORIOT, Manuel HENRIQUES, Pierre GRILLET, Noémie MARTINEZ, Domingo SILVEIRA, Yves PRUVOT, Michel GUILLOT, Sylvain DUCROUX, Caroline PETEAU, Bérénice BHAVSAR, Xavier CHRIST, Bernard LEFEVRE, Yves BIDART ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présents ou représentés : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Isabelle FROMAGE et Messieurs Denis MEUNIER, Gilles LE PAGE, Denis CELADON, Patrick PAGES, Joël NOLLEAU (pouvoir) ;

COLLEGE DES COMMUNES ASSOCIEES

Étaient absents : Mesdames Véronique GABORIT, Dominique BOUGRAUD et Messieurs Jacques BEDOSSA, François PAROLINI, Jérémy PIN, Lionel VAUDELIN ;

COLLEGE DES VILLES-PORTES

Était présent ou représenté : Joël NOLLEAU (pouvoir) ;

Était absent : Monsieur Jean-Claude DELAUNE ;

INVITÉS ET PARTENAIRES

Était présente : Madame Mireille FLAM (Ceser) ;

Était excusé : Monsieur Denis MAZODIER (Les Amis du Gâtinais) ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Séverine HUYLEBROECK, Magali LASSAIGNE, Caroline CARLIER, Fabienne COTTÉ, Inès HÉRAL, Coralie BLONDEAU et Monsieur Pierre-Yves SION ;

OBJET :

RÉVISION DE LA CHARTE : COHERENCE DU PERIMETRE POUR LA CHARTE 2026-2041

Nomenclature ACTES :
8 Domaine de compétence par thème
8.8 Environnement

Transmis au Contrôle de Légalité le :
15 DEC. 2025

Affichage le :
15 DEC. 2025

RÉVISION DE LA CHARTE : COHERENCE DU PERIMETRE POUR LA CHARTE 2026-2041

Vu l'article 5211-10 du Code Général des collectivités territoriales ;
VU les statuts du Syndicat ;
VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;
Vu l'avis favorable du Bureau syndical du 26 novembre 2025 ;

Dans le cadre de la révision de la Charte, la note présentant la cohérence du périmètre global pour la Charte 2026-2041 présentée dans le document annexé rappelle les éléments suivants :

- définition du périmètre d'étude de la révision et ses justifications,
- avis du Préfet de Région sur ce périmètre,
- ajustement du périmètre suite à l'avis sur les communes de Saint-Pierre-lès-Nemours, Ballancourt-sur-Essonne, Itteville et Lardy,
- proposition du périmètre de classement potentiel qui sera proposé au renouvellement de classement.

Cette note est une pièce incontournable de la procédure de révision. Elle sera soumise à délibération au Conseil régional d'Île-de-France qui se prononcera sur le périmètre final du Parc après la fin de la phase d'approbation des collectivités (fin décembre 2025).

Le Président propose aux membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver cette note de cohérence du périmètre pour la Charte 2026-2041.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent cette note de cohérence du périmètre pour la Charte 2026-2041, à l'unanimité.

Le Président
Parc naturel régional du Gâtinais français
Jean-Jacques BOUSSAINGAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-259102564-20251211-2025-063-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/12/2025
Affichage : 15/12/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

Note présentant la cohérence du périmètre global pour la charte 2026-2041

Définition du périmètre d'étude

La définition du périmètre d'étude de la procédure de révision de la Charte a principalement été réfléchie dans le respect des critères de classement identifiés à l'article R. 333-4 du code de l'environnement et notamment ceux relatifs à la qualité de son territoire et à la cohérence de ses limites.

Le périmètre d'étude a été conçu de façon à compléter le Parc actuel (charte 2011-2026) par 15 communes d'Île-de-France qui respectent l'identité gâtinaise et renforcent la cohérence du Parc. Ces extensions, en bordure du Parc actuel, présentent majoritairement un caractère rural, avec des densités de population proches. L'identité gâtinaise du Parc est conservée et complétée.

Cette cohérence est assurée par les limites des extensions, en majorité naturelles et paysagères. Les limites sont données par le début du plateau agricole de Beauce au sud-ouest, par la vallée de la Juine et la plaine de Chevannes au nord, par la Forêt de Fontainebleau à l'est, par la vallée du Loing au sud-est, par les buttes du plateau de Puiseaux au sud. À l'est, notamment, le périmètre s'arrête au Massif de Fontainebleau, déjà préservé par de nombreuses mesures de protection et présentant une identité bien distincte des forêts du Parc, plus marquée par l'histoire domaniale de la ville de Fontainebleau.

D'un point de vue environnemental, les communes d'extension, en marge du périmètre actuel, renforcent et consolident les continuités écologiques. Il en va de même concernant la production agricole, globalement similaire entre le Parc actuel et les communes d'extension.

D'un point de vue patrimonial, le caractère rural des communes d'extension s'inscrit en continuité des communes actuelles ; les communes d'extension apporteraient de nombreux éléments de petit patrimoine bâti qualitatifs, ainsi que plusieurs éléments d'intérêt majeur.

Le périmètre d'étude comporte ainsi 85 communes dont 40 dans le département de la Seine-et-Marne et 45 dans le département de l'Essonne. 70 communes font partie du Parc à ce jour (charte 2011-2026) ; 15 communes sont proposées à l'extension. Le périmètre d'étude couvre 92 848 hectares et environ 125 850 habitants (population légale au 01/01/2018).

Les établissements publics de coopération (EPCI) concernés par ce périmètre sont :

- la Communauté d'agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,
- la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine,
- la Communautés d'agglomération du Pays de Fontainebleau,
- la Communauté de Communes des Deux Vallées,
- la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,
- la Communauté de Communes Moret Seine et Loing
- la Communauté de Communes du Pays de Nemours,

- la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

Validation du périmètre d'étude par la Région Île-de-France et avis d'opportunité

Ce périmètre, tel que présenté par le Parc, et pour toutes les raisons exposées, a été validé par le Comité syndical du Parc le 2 mars 2021. Sur la base de ce périmètre d'étude étendu à 85 communes, la Région Île-de-France a engagé la procédure de renouvellement du classement du Parc naturel régional du Gâtinais français par délibération du Conseil Régional du 23 septembre 2021. Cette délibération a permis de solliciter le Préfet de la Région Île-de-France afin d'enclencher l'avis motivé de l'État sur l'opportunité du renouvellement de classement sur le périmètre proposé.

En retour, par courrier du 2 juin 2022, cet avis est revenu favorable en justifiant notamment l'intérêt de l'extension du périmètre. Les extensions proposées sont jugées pertinentes, permettant de garantir la cohérence des continuités écologiques (notamment rivières et massifs boisées) et paysagères, d'élargir l'action du Parc pour la préservation de la biodiversité, sans dénaturer l'identité paysagère du Gâtinais français. Il note également l'intérêt pour les plus petites communes d'une adhésion, leur permettant de bénéficier de l'expertise du Parc.

Néanmoins, cet avis souligne « certaines zones proposées en extension [qui] présentent ponctuellement une urbanisation de plus faible qualité patrimoniale, ou encore des activités économiques ou industrielles ayant un fort impact sur l'environnement au sens large, y compris le paysage ». Ces secteurs sont :

- commune de Saint-Pierre-lès-Nemours : « en continuité avec celle de Nemours », avec « des extensions urbaines qui ont progressé vers la forêt, et [une] zone ouverte à l'urbanisation [qui] reste importante ». Le Préfet juge « opportun […] un classement partiel n'intégrant que les espaces naturels de l'ouest et le hameau de Chaintréauville, centre historique de la commune ».
- communes de Ballancourt-sur-Essonne et Itteville « concernées par l'application de l'article 55 de la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) » ayant connu un développement urbain récent de type pavillonnaire de qualité moindre.
- Commune de Lardy qui « accueille le centre technique de Renault, concerné par une pastille d'urbanisation préférentielle […]. Le développement de ce secteur pourrait être impacté par son inclusion dans le futur périmètre ».

Sur ces secteurs, le Préfet recommande de « questionner leur intégration au Parc ».

Ajustements du périmètre d'étude

La révision de la charte a permis en continu d'ajuster le périmètre d'étude sur les quatre communes citées ci-dessus : Saint-Pierre-lès-Nemours, Ballancourt-sur-Essonne, Itteville, Lardy. Ces ajustements résultent des différentes étapes de la révision :

- avis d'opportunité du Préfet de Région Île-de-France,

- avis des instances sur le projet de charte (Conseil national pour la protection de la nature, Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Autorité environnementale),
- échanges avec les communes concernées.

Ces ajustements permettent d'aboutir, en fin de procédure de révision, à un périmètre restreint correspondant le mieux aux enjeux du territoire et à la cohérence des nouvelles communes proposées à l'extension avec l'identité du Parc. C'est ce périmètre qui est proposé comme périmètre de classement potentiel.

Périmètre de classement potentiel

Le périmètre de classement potentiel proposé est composé des 85 communes initiales du périmètre d'étude dont 4 sont proposées partiellement.

En effet, la cohérence d'ensemble des 85 communes n'est pas remise en question par les travaux de rédaction de la charte, de concertation et les avis des instances. Il apparait pertinent que l'ensemble des communes du périmètre d'étude initial soient intégrées au périmètre de classement potentiel. Ce fait permettrait aux communes n'ayant pas approuvé la charte en 2025 de le faire en cours de charte et ainsi de compléter la cohérence du Parc.

En revanche, pour les communes de Ballancourt-sur-Essonne, Itteville, Lardy et Saint-Pierre-lès-Nemours, le classement proposé est partiel, ciblé sur les secteurs d'intérêt les plus en cohérence avec le Parc et excluant les secteurs trop éloignés. Ce classement partiel permet de ne pas exclure totalement des communes dont une partie au moins présente un intérêt reconnu et légitime pour adhérer au Parc.

Saint-Pierre-lès-Nemours :

Le Parc propose un classement partiel de Saint-Pierre-lès-Nemours, excluant les secteurs urbanisés de l'est de la commune, le long du Loing, dont la topologie est plus proche des caractéristiques urbaines de Nemours, mais en conservant les espaces naturels et agricoles de l'ouest, ainsi que le hameau de Chaintréauville au sud-est, présentant un intérêt historique, architectural et vernaculaire plus marqué.

Ballancourt-sur-Essonne :

Le Parc propose, en cohérence avec l'avis d'opportunité du Préfet, un classement partiel de la commune de Ballancourt-sur-Essonne restreint au marais de Saint-Blaise à l'ouest de la commune, assurant la continuité avec la commune d'Itteville le long de l'Essonne sur ce secteur d'intérêt naturel fort (Znieff de type 1).

Itteville :

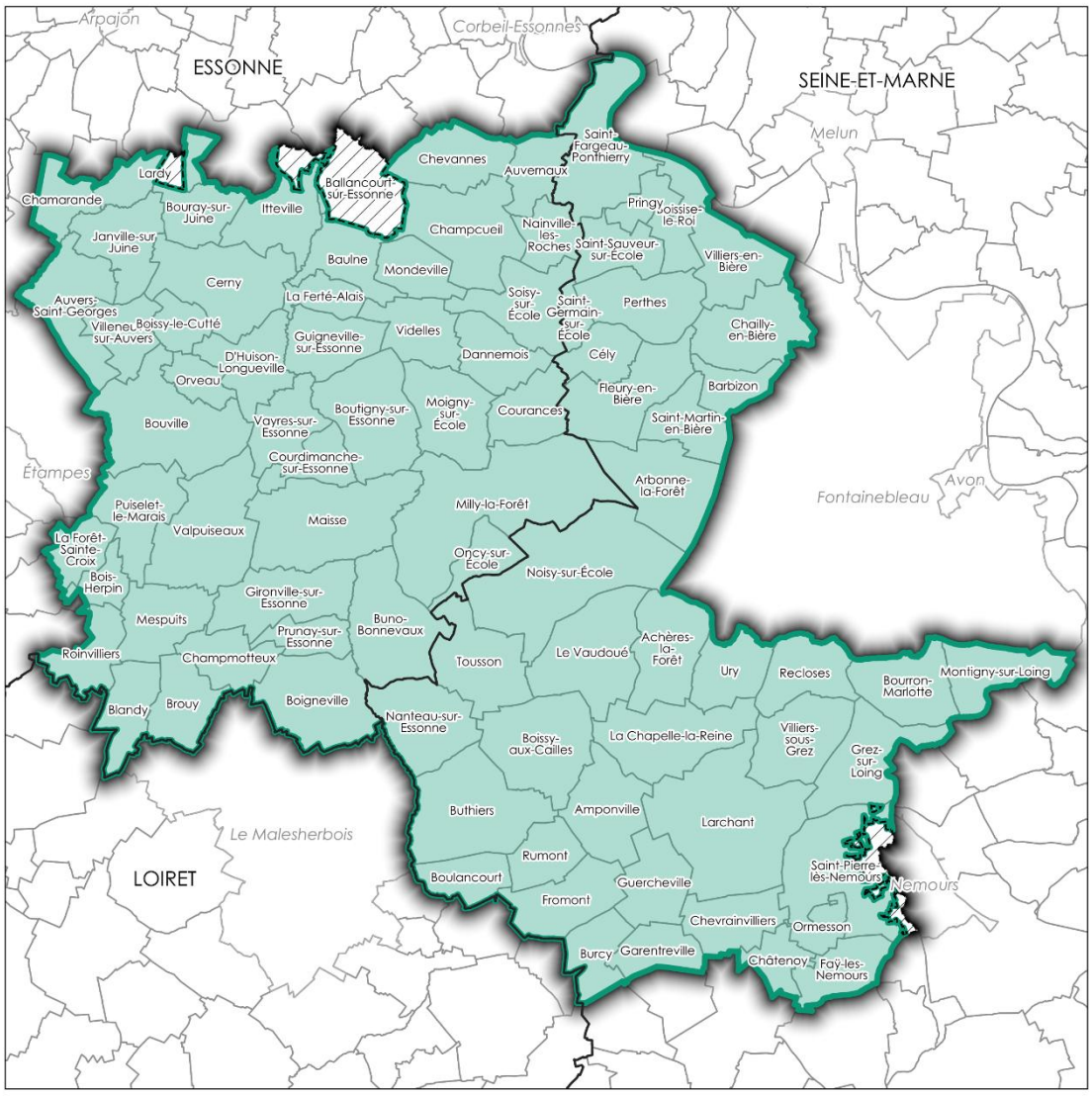
Le Parc propose, en cohérence avec l'avis d'opportunité du Préfet, un classement partiel excluant la partie nord de la commune, dont le caractère urbanisé est peu compatible avec l'intégration au Parc. Le reste de la commune est néanmoins proposé au classement, marqué par plusieurs secteurs d'intérêts naturel, culturel et paysager (Site d'intérêt communautaire du Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte, Site classé de la Vallée de la Juine et ses abords, église Saint-Germain de Paris classée Monument historique, Znieff de type 2 de la Vallée de l'Essonne de Buthiers à la Seine).

Lardy :

Le Parc propose, en concertation avec la commune et en cohérence avec l'avis d'opportunité, un classement partiel sur la commune de Lardy, excluant le site du centre technique de Renault. Ce classement partiel n'obèrera pas le développement de ce site tout en permettant à la commune de bénéficier de l'accompagnement du Parc sur le reste de son territoire dont le classement serait cohérent avec les communes limitrophes du Parc (Chamarande, Janville-sur-Juine, Bouray-sur-Juine). Ce classement conforte la continuité écologique le long de la vallée de la Juine et englobe également la totalité de la portion du périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) de la Forêt régionale de Cheptainville située sur la commune de Lardy.

Parc naturel régional du Gâtinais français

LE PÉRIMÈTRE DE CLASSEMENT POTENTIEL POUR LA CHARTE 2026-2041



Départements

Communes

Périmètre de classement potentiel

Parties des communes d'extension hors périmètre de classement potentiel

Réalisation : Parc naturel régional du Gâtinais français, 28/10/2025. Sources : BD Topo © IGN, Sandre, Institut Paris Région.

Parc naturel régional du Gâtinais français

Délibération n°2025-064

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 27 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres	
EN EXERCICE	*163*
PRESENTS :	*61*
VOTANTS :	**106**

COLLEGE DE LA REGION
Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Gérard HÉBERT (pouvoir), Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Mesdames Marianne DURANTON, Julie GARNIER, Aurélie GROS et Messieurs Sébastien DROMIGNY, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS
Étaient présents ou représentés : Mesdames Annie PIOFFET, Béatrice RUCHETON et Messieurs Jean-Marc CHANUSSOT (pouvoir), Guy CROSNIER, Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient absentes : Mesdames Annick DISCHBEIN, Julie GOBERT ;

Était excusé : Monsieur Nicolas MEARY ;

COLLEGE DES COMMUNES
Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Estelle BERTHÉE (pouvoir), Caroline MAILLARD, Michèle DESCHAMPS (pouvoir), François-Xavier DUPERAT, Catherine MARION (pouvoir), Denis MEUNIER (pouvoir), Yves BERTAUD, Yves COZE, Sébastien BOUILLOT (pouvoir), Jean-Luc RICHY (pouvoir), Xavier GUILBERT, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Pascal OUDOIRE, Christine PHILIPPE, Patrick POCHON (pouvoir), Nathalie BIEL, Xavier SEVERE, Jean-Marie CHARNIER, Stéphane GALINÉ (pouvoir), Parfait SOUNOUVOU, Isabelle FROMAGE, Brigitte CHAUSSEMY, Jean-Louis CHANDELLIER (pouvoir), Françoise CHANCELIER, Christian DENIS, Bernardin COUDORO (pouvoir), Philippe CHALMETTE, Christophe CHAMOREAU, Francis GUERRIER (pouvoir), Martine QUERNÉ, Charles QUERNÉ, Nadine-Françoise MAUGÈRE, Joëlle VUITRY, Marcel LIENHARDT (pouvoir), Patrick de LUCA, François PLANTÉ, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE (pouvoir), Denis CELADON, Annie VERHUST, Dominique FAUVIN (pouvoir), Espérance VIEIRA, Jean-Jacques BASTIEN, Bruno CYPRIEN, Pascal CARTAILLER (pouvoir), Jean-Christophe HARDY, Claire GAURAT, François ROISNEAU (pouvoir), Laure GORNES (pouvoir), Alain JOYEZ, Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGÉ, Séverine GALIBERT (pouvoir), Laurence MANESSE-CESARINI (pouvoir), Martine ROHNER (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Luc ETIFIER, Gérard CHANCLUD, Stéphane RAYNAL, Guy CROSNIER, Bruno CHAZEL, Olivier COLIN, Patrick CHAILLOU (pouvoir), Jérôme MENARD, Chantal MAYNIÉ, Alexia BERTAUD (pouvoir), François RATIER, Bruno DELECOUR (pouvoir), Patrick BOUCHER, Alain POURSIN, Pascal MAGNIER, Patrick PAGES (pouvoir), Fabien BIDAULT, Gilles GLUNAC, Margaret POMA (pouvoir), Jean MORLAIS (pouvoir), Jean HELIE (pouvoir), Jean-Paul CULINAS, Anne-Élisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Guillaume FENAT, Philippe DELONG, William THÉROND (pouvoir), Jean-Michel CARDINALI (pouvoir), Céline BOFARULL (pouvoir), Jocelyne BOITON, Patrick MAILLARD, Christophe CHAMBON (pouvoir), Pierre BOIVIN (pouvoir), Philippe DOTHÉE, Gérard ROUX (pouvoir), Etienne BREHIER, Thierry MASSON ;

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Stéphanie GRENAULT, Anthony VAUTIER, Jean-Luc VUILLEMENOT, Franck PASQUIET, Laurent RAYMOND, Philippe MACAIGNE ;

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Olivier GUYADER, François BONGARS, Karine LANIAU, Renaud ABRAHAM, Christophe KERGRAIS, Frédéric ARNOULT, Alexandre MARY, Patrick RENAULT, Fabrice KIMPE, Jean-François PEYRONEL, Sandrine JACQUET, Magalie PANNESE, Mélanie JOYEAU, Gérard MARAIS, Xavier MAUCCI, Philippe CLERGEOT, Joanna HAMONIAUX, Jennifer GAUTRET, Florence LANQUETUIT, Jacques PILLOY, Shirley MAUPIN, Lloyd DOUGNY, Natacha COLLARD, Delphine DULARY, Elisabeth LEBEUF Alain SOUEDET, Hervé FRANEL, Michel CALMY, Patrick SAINSARD, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAIT, Olivier MAUXION, Éric BEAUJOIS, Yoann MONTET, Anouk VAILLANT, Jean-Charles BENYAKAR, Fabien ORIOT, Manuel HENRIQUES, Pierre GRILLET, Noémie MARTINEZ, Domingo SILVEIRA, Yves PRUVOT, Michel GUILLOT, Sylvain DUCROUX, Caroline PETEAU, Bérénice BHAVSAR, Xavier CHRIST, Bernard LEFEVRE, Yves BIDART ;

COLLEGE DES EPCI
Étaient présents ou représentés : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Isabelle FROMAGE et Messieurs Denis MEUNIER, Gilles LE PAGE, Denis CELADON, Patrick PAGES, Joël NOLLEAU (pouvoir) ;

COLLEGE DES COMMUNES ASSOCIEES
Étaient absents : Mesdames Véronique GABORIT, Dominique BOUGRAUD et Messieurs Jacques BEDOSSA, François PAROLINI, Jérémy PIN, Lionel VAUDELIN ;

COLLEGE DES VILLES-PORTES
Était présent ou représenté : Joël NOLLEAU (pouvoir) ;

Était absent : Monsieur Jean-Claude DELAUNE ;

OBJET :

FINANCES - Modification des amortissements et immobilisations

Nomenclature ACTES :
7 Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

INVITÉS ET PARTENAIRES
Était présente : Madame Mireille FLAM (Ceser) ;

Était excusé : Monsieur Denis MAZODIER (Les Amis du Gâtinais) ;

EQUIPE DU PARC
Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Séverine HUYLEBROECK, Magali LASSAIGNE, Caroline CARLIER, Fabienne COTTÉ, Inès HÉRAL, Coralie BLONDEAU et Monsieur Pierre-Yves SION ;

Transmis au Contrôle de Légalité le :
15 DEC. 2025
Affichage le :
15 DEC. 2025

FINANCES - Modification des amortissements et immobilisations

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
VU les statuts du Syndicat ;
VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;
VU l'avis favorable des commissions concernées ;
Vu l'avis favorable du Bureau syndical du 26 novembre 2025 ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,
Vu la délibération n°2022-056 en date du 11 octobre 2022 de la mise en place de la nomenclature de la M57,
Vu la délibération n°2022-057 en date du 11 octobre 2022 pour la fixation mode de gestion amortissements et immobilisations,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu l'article R.2321-1 du CGCT qui détermine les règles applicables aux amortissements,
Vu l'accord de la Trésorerie de la Ferté-Alais en date du 3 décembre 2025,

La particularité d'un Parc est qu'il n'a pas de ressources propres. Son budget dépend entièrement des participations de l'Etat et de la Région Île-de-France arrêtés dans un contrat de Parc pluriannuel, des Départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne dans le cadre de conventions annuelles et des contributions des Communes, des Communautés de Communes et des Communautés d'agglomération telles que défini dans les statuts et par délibération ou par des conventions transitoires. Les dépenses et recettes sont actées lors des votes du débat d'orientation budgétaire et du budget primitif en fonctionnement et en investissement.

Le 1er janvier 2023, le Parc est passé à la M57 et a mis en place un nouveau plan d'amortissement afin de répondre aux nouvelles normes.

Il est proposé de modifier la procédure d'amortissement à compter du 1er janvier 2026 : toute nouvelle acquisition sera amortie en une seule fois lorsque les dépenses et les recettes seront effectuées à 100%.

Au terme des amortissements des acquisitions, cette écriture comptable (opérations d'ordre) s'équilibrera en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement. Un tableau détaillé de chaque amortissement par imputation sera transmis à la trésorerie à l'appui des mandats et titres chaque année.

Le Président propose aux membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver la modification de la procédure d'amortissement telle que présentée ci-avant.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent la modification de la procédure d'amortissement telle que présentée ci-avant, à l'unanimité.

Le Président

Jean-Jacques BOUSSAINGAULT

Parc naturel régional du Gâtinais français

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-259102564-20251211-2025-064-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/12/2025
Affichage : 15/12/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

Parc naturel régional du Gâtinais français

Délibération n°2025-065

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 27 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres	
EN EXERCICE	*163*
PRESENTS :	*61*
VOTANTS :	**106**

COLLEGE DE LA REGION
Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Gérard HÉBERT (pouvoir), Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Mesdames Marianne DURANTON, Julie GARNIER, Aurélie GROS et Messieurs Sébastien DROMIGNY, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS
Étaient présents ou représentés : Mesdames Annie PIOFFET, Béatrice RUCHETON et Messieurs Jean-Marc CHANUSSOT (pouvoir), Guy CROSNIER, Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient absentes : Mesdames Annick DISCHBEIN, Julie GOBERT ;

Était excusé : Monsieur Nicolas MEARY ;

OBJET :

FINANCES - Budget principal SMAG - Approbation du budget primitif 2026

Nomenclature ACTES :
7 Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

COLLEGE DES COMMUNES
Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Estelle BERTHÉE (pouvoir), Caroline MAILLARD, Michèle DESCHAMPS (pouvoir), François-Xavier DUPERAT, Catherine MARION (pouvoir), Denis MEUNIER (pouvoir), Yves BERTAUD, Yves COZE, Sébastien BOUILLOT (pouvoir), Jean-Luc RICHY (pouvoir), Xavier GUILBERT, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Pascal OUDOIRE, Christine PHILIPPE, Patrick POCHON (pouvoir), Nathalie BIEL, Xavier SEVERE, Jean-Marie CHARNIER, Stéphane GALINÉ (pouvoir), Parfait SOUNOUVOU, Isabelle FROMAGE, Brigitte CHAUSSEMY, Jean- Louis CHANDELLIER (pouvoir), Françoise CHANCELIER, Christian DENIS, Bernardin COUDORO (pouvoir), Philippe CHALMETTE, Christophe CHAMOREAU, Francis GUERRIER (pouvoir), Martine QUERNÉ, Charles QUERNÉ, Nadine-Françoise MAUGÈRE, Joëlle VUITRY, Marcel LIENHARDT (pouvoir), Patrick de LUCA, François PLANTÉ, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE (pouvoir), Denis CELADON, Annie VERHUST, Dominique FAUVIN (pouvoir), Espérance VIEIRA, Jean-Jacques BASTIEN, Bruno CYPRIEN, Pascal CARTAILLER (pouvoir), Jean-Christophe HARDY, Claire GAURAT, François ROISNEAU (pouvoir), Laure GORNES (pouvoir), Alain JOYEZ, Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGÉ, Séverine GALIBERT (pouvoir), Laurence MANESSE-CESARINI (pouvoir), Martine ROHNER (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Luc ETIFIER, Gérard CHANCLUD, Stéphane RAYNAL, Guy CROSNIER, Bruno CHAZEL, Olivier COLIN, Patrick CHAILLOU (pouvoir), Jérôme MENARD, Chantal MAYNIÉ, Alexia BERTAUD (pouvoir), François RATIER, Bruno DELECOUR (pouvoir), Patrick BOUCHER, Alain POURSIN, Pascal MAGNIER, Patrick PAGES (pouvoir), Fabien BIDAULT, Gilles GLUNAC, Margaret POMA (pouvoir), Jean MORLAIS (pouvoir), Jean HELIE (pouvoir), Jean-Paul CULINAS, Anne-Élisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Guillaume FENAT, Philippe DELONG, William THÉROND (pouvoir), Jean-Michel CARDINALI (pouvoir), Céline BOFARULL (pouvoir), Jocelyne BOITON, Patrick MAILLARD, Christophe CHAMBON (pouvoir), Pierre BOIVIN (pouvoir), Philippe DOTHÉE, Gérard ROUX (pouvoir), Etienne BREHIER, Thierry MASSON ;

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Stéphanie GRENAULT, Anthony VAUTIER, Jean-Luc VUILLEMENOT, Franck PASQUIET, Laurent RAYMOND, Philippe MACAIGNE ;

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Olivier GUYADER, François BONGARS, Karine LANIAU, Renaud ABRAHAM, Christophe KERGRAIS, Frédéric ARNOULT, Alexandre MARY, Patrick RENAULT, Fabrice KIMPE, Jean-François PEYRONEL, Sandrine JACQUET, Magalie PANNESE, Mélanie JOYEAU, Gérard MARAIS, Xavier MAUCCI, Philippe CLERGEOT, Joanna HAMONIAUX, Jennifer GAUTRET, Florence LANQUETUIT, Jacques PILLOY, Shirley MAUPIN, Lloyd DOUGNY, Natacha COLLARD, Delphine DULARY, Elisabeth LEBEUF Alain SOUEDET, Hervé FRANEL, Michel CALMY, Patrick SAINSARD, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAIT, Olivier MAUXION, Éric BEAUJOIS, Yoann MONTET, Anouk VAILLANT, Jean-Charles BENYAKAR, Fabien ORIOT, Manuel HENRIQUES, Pierre GRILLET, Noémie MARTINEZ, Domingo SILVEIRA, Yves PRUVOT, Michel GUILLOT, Sylvain DUCROUX, Caroline PETEAU, Bérénice BHAVSAR, Xavier CHRIST, Bernard LEFEVRE, Yves BIDART ;

COLLEGE DES EPCI
Étaient présents ou représentés : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Isabelle FROMAGE et Messieurs Denis MEUNIER, Gilles LE PAGE, Denis CELADON, Patrick PAGES, Joël NOLLEAU (pouvoir) ;

COLLEGE DES COMMUNES ASSOCIEES
Étaient absents : Mesdames Véronique GABORIT, Dominique BOUGRAUD et Messieurs Jacques BEDOSSA, François PAROLINI, Jérémy PIN, Lionel VAUDELIN ;

COLLEGE DES VILLES-PORTES
Était présent ou représenté : Joël NOLLEAU (pouvoir) ;

Était absent : Monsieur Jean-Claude DELAUNE ;

INVITÉS ET PARTENAIRES
Était présente : Madame Mireille FLAM (Ceser) ;

Était excusé : Monsieur Denis MAZODIER (Les Amis du Gâtinais) ;

EQUIPE DU PARC
Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Séverine HUYLEBROECK, Magali LASSAIGNE, Caroline CARLIER, Fabienne COTTÉ, Inès HÉRAL, Coralie BLONDEAU et Monsieur Pierre-Yves SION ;

Transmis au Contrôle de Légalité le :
15 DEC. 2025
Affichage le :
15 DEC. 2025

FINANCES - Budget principal SMAG - Approbation du budget primitif 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
VU les statuts du Syndicat ;
VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;
VU l'avis favorable des commissions concernées ;
Vu l'avis favorable du Bureau syndical du 26 novembre 2025 ;

Concernant l'annexe 4, les pages où figurent la mention « exercice précédent », les chiffres ne seront définitifs que lorsque l'exercice sera clôturé.
Considérant la date de clôture de l'exercice, le budget primitif principal est proposé sans gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (AP, AE et CP).

Les dépenses de fonctionnement structure

Considérant que les charges (des fournitures et produits entretiens, supports et impression, ...) ont diminué par rapport à l'année précédente suite à des économies, le niveau des dépenses à caractère général s'établit à 647 536 € contre 752 600 € pour l'année 2025.

Les charges de personnel et frais assimilés s'élèvent à 1 484 710 € contre 1 528 525 € en 2025, en raison de non renouvellement de fins de contrat.

Le Parc totalisera, sur son budget principal, 29 emplois permanents. Certains ETP sont cofinancés par des partenaires par exemple :

- 4 ETP pour la maîtrise en énergie pour les collectivités financées par l'ADEME, CC2V, CCVE, CAESE, ACTEE,
- 1,5 ETP financés à 80% par le FEADER et les EPCI,
- 1 ETP financé à 60% par Territoire Agri Urbain,
- 1 ETP financé par l'ADEME pour la Décarbonation de la filière chanvre,
- 0,35 ETP financé par la DRIEAT/FEADER pour Natura 2000,
- 1 ETP financé par la DRIEAT/ Fonds vert biodiversité
- 1,25 ETP financés par le budget annexe SARE,
- 0,04 ETP financé par le budget annexe La Bobitaine,
- 0,03 ETP financé par le budget annexe le SPANC.

En général, le Parc accueille au minimum 4 stagiaires pour des durées de 3 à 6 mois.
D'autres stagiaires sont accueillis sans impact budgétaire, (stage de 3ème, ...).

Pour rappel, la Région Île-de-France missionne 1 ETP pour le poste de Directrice du Parc.

Les recettes de fonctionnement structure

Sous réserve de l'accord de nos partenaires, les participations en fonctionnement de structure seront sollicitées auprès de :

- la Région Île-de-France pour 951 965 €,
- l'État pour 130 000 €.

La participation des Communes, pour un montant prévisionnel d'environ 380 650 €, le taux d'inflation est estimé à environ 1%. Le taux définitif sera appliqué dès sa parution officielle selon L'INSEE.

Autres recettes : elles devraient être en baisse pour l'année 2026. La participation des EPCI, hors convention, reste fixée à hauteur de l'euro symbolique et des postes dédiés font l'objet de financements dans le cadre de conventions pluriannuelles (ADEME, DRIEAT, LEADER, TAU, Natura 2000, CC2V, CCVE, CAESE, ACTEE).

LE PROGRAMME D'ACTIONS
Le projet de programme d'actions 2026 est actuellement en cours de discussion avec les partenaires. Sous réserve de leurs accords, il s'établirait comme suit :

Numéros	Orientations	Montants
1	Connaître et gérer la biodiversité en réseau	136 000 €
2	Préserver la qualité des ressources en eau	40 000 €
3	Améliorer la qualité de vie, les déplacements et participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre	506 000 €
4	Préserver et valoriser les ressources culturelles	210 000 €
5	Promouvoir la valeur culturelle des paysages et maîtriser leur évolution	40 000 €
6	Agir en faveur d'un urbanisme garant des équilibres environnementaux et humains	438 000 €
7	Accueillir et accompagner les entreprises dans une démarche de développement durable	190 000 €
8	Organiser et développer une offre de tourisme durable	43 000 €
9	Faire connaître et transmettre une vision partagée du territoire	100 000 €
10	Sensibiliser et éduquer au territoire, au développement durable et solidaire	45 000 €
11	Innover et coopérer avec d'autres territoires d'expérience et de projets	5 000 €
Montant total		**1 753 000 €**

Ce programme d'actions 2026 sera financé par les participations maximales prévisionnelles suivantes :

- Région Île-de-France
  Fonctionnement : 280 000,00 €
  Investissement : 1 030 000,00 €
- Conseil Départemental de l'Essonne
  Investissement : 250 000,00 €
- Conseil Départemental de Seine-et-Marne
  Fonctionnement : 50 000,00 €
  Investissement : 143 000,00 €.

L'État participera au programme d'actions en fonctionnement à hauteur de 20 000,00 €.

Présentation synthétique du Budget primitif 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		
011	Charges générales	647 536.00
012	Charges de personnel	1 484 710.00
65	Charges courantes	194 500.00
67	Charges exceptionnelles	7 000.00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	500.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	725 000.00
Total dépenses de fonctionnement		**3 059 246.00**

Recettes de fonctionnement		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	750 000.00
70	Produits des services et ventes diverses	79 160.00
73	Impôts et taxes	500.00
74	Subventions :	
	État	191 600.00
	Région	1 261 965,00
	Département 77	50 000.00
	Communes	380 650.00
	Autres subventions (FEADER, NATURA 2000, ADEME, EPCI, ...)	342 371.00
75	Autres produits de gestion courante	3 000.00
Total recettes de fonctionnement		**3 059 246.00**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	750 000.00
20_Immobilisations incorporelles		
2031	Frais d'études	64 000.00
204_Subventions d'équipement versées		
2041412	Communes membres GFP bâtiments et installations	160 000.00
2041481	Autres communes biens mobiliers et matériels	92 000.00
2041482	Autres communes bâtiments et installations	237 000.00
20421	Aux personnes privées : biens mobiliers, matériels	162 000.00
20422	Aux personnes privées : bâtiments et installations	590 000.00
21_Immobilisations corporelles		
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	13 000.00
2128	Autres aménagements et agencements	67 500.00
21838	Autres matériels informatiques	3 000.00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 000.00
2185	Matériel de téléphonie	1 000.00
2188	Autres immobilisations corporelles	32 500.00
Total dépenses d'investissement		**2 173 000.00**
Recettes d'investissement		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	725 000.00
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	
10222	FCTVA	25 000.00
13	**Subvention d'investissement**	
1312	Région	1 030 000.00
1313	Départements	393 000.00
Total recettes d'investissement		**2 173 000.00**

Le Président propose aux membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver le budget principal 2026 du SMAG.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent le budget principal 2026 du SMAG, à l'unanimité.

Le Président

Parc naturel régional du Gâtinais français

Jean-Jacques BOUSSAINGAULT

Résumé de l'acte
091-259102564-20251211-2025-065-BF

Numéro de l'acte :	2025-065
Date de décision :	jeudi 11 décembre 2025
Nature de l'acte :	BF
Objet :	FINANCES - Budget principal SMAG - Approbation du budget primitif 2026
Classification :	7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur :	Caroline CARLIER
AR reçu le :	15/12/2025
Numéro AR :	091-259102564-20251211-2025-065-BF
Document principal :	99_BU-SMAG BP__2026_scelle.xml

Pièces jointes :

70_DE-2025-065-FINANCES - Budget principal SMAG - Approbation du budget primitif 2026.pdf

99_SE-Page signatures BP SMAG.pdf

Historique :

15/12/25 10:42	En cours de création	
15/12/25 10:50	En préparation	Caroline CARLIER
15/12/25 11:22	Reçu	Caroline CARLIER
15/12/25 11:23	En cours de transmission	
15/12/25 11:26	Transmis en Préfecture	
15/12/25 11:31	Accusé de réception reçu	

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : **S.M.A.G. (M57) (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25910256400046

POSTE COMPTABLE : CENTRE FINANCES PUBLIQUES FERTE ALAIS

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : SMAG Parc du Gatinais français (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 40

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 42
A1.01 - Opérations non ventilables 45
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 46
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 49
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 50
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 51
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 54
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 57
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 60
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 61
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 64
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 66
A1.908 - Fonction 8 - Transports 69
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 73
A2.01 - Opérations non ventilables 75
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 76
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 79
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 80
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 81
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 84
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 87
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 90
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 91
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 92
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 95
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 97
A2.938 - Fonction 8 - Transports 100

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 104
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 105
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 109
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 111

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 112
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 114
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes 115
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 116
B3.1 - Etat des provisions constituées 117
B3.2 - Etalement des provisions 119
B4 - Etat des charges transférées 120
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 121
B6 - Prêts 122
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 123
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 124
B7.3 - Etat des emprunts garantis 125
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis 126
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail 127
B7.6 - Etat des marchés de partenariat 128
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale 129
B7.8 - Autres engagements donnés 130
B7.9 - Autres engagements reçus 131
B8 - Subventions versées 132
B9 - Etat du personnel 133
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 137
B11.1 - Liste des organismes de regroupement 138
B11.2 - Liste des établissements publics créés 139
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 140

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 141
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 142
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 143

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 145
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget 146
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation 147
D3 - Décisions en matière de taux 149
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement 150
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement 152
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) 154
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) 155

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 156

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3	Dépenses d'équipement brut / population	0
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	0
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du …

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES — I

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1) — C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	3 762 870,77	2 653 910,75	0,00	A1 -1 108 960,02
Investissement	1 684 736,36	1 040 188,37	(3) 0,00	A2 -644 547,99
Fonctionnement	2 078 134,41	1 613 722,38	(4) 0,00	A3 -464 412,03

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	**A1 + B1**	-1 108 960,02
Investissement	**A2 + B2**	-644 547,99
Fonctionnement	**A3 + B3**	-464 412,03

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	0,00
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS — A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 173 000,00	2 173 000,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
REPORTS	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	2 173 000,00	2 173 000,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 059 246,00	3 059 246,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
REPORTS	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	3 059 246,00	3 059 246,00

TOTAL DU BUDGET (4)	5 232 246,00	5 232 246,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

II

B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

II

B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	195 000,00	0,00	64 000,00	64 000,00	64 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	983 000,00	0,00	1 241 000,00	1 241 000,00	1 241 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	245 000,00	0,00	118 000,00	118 000,00	118 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**1 423 000,00**	**0,00**	**1 423 000,00**	**1 423 000,00**	**1 423 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**1 423 000,00**	**0,00**	**1 423 000,00**	**1 423 000,00**	**1 423 000,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*765 000,00*		*750 000,00*	*750 000,00*	*750 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***765 000,00***		***750 000,00***	***750 000,00***	***750 000,00***
TOTAL		**2 188 000,00**	**0,00**	**2 173 000,00**	**2 173 000,00**	**2 173 000,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**2 173 000,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 423 000,00	0,00	1 423 000,00	1 423 000,00	1 423 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 423 000,00**	**0,00**	**1 423 000,00**	**1 423 000,00**	**1 423 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**25 000,00**	**0,00**	**25 000,00**	**25 000,00**	**25 000,00**
45…	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**1 448 000,00**	**0,00**	**1 448 000,00**	**1 448 000,00**	**1 448 000,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*740 000,00*		*725 000,00*	*725 000,00*	*725 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***740 000,00***		***725 000,00***	***725 000,00***	***725 000,00***

TOTAL	**2 188 000,00**	**0,00**	**2 173 000,00**	**2 173 000,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**2 173 000,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**-25 000,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	752 600,00	0,00	647 536,00	647 536,00	647 536,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 528 525,00	0,00	1 484 710,00	1 484 710,00	1 484 710,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	136 500,00	0,00	194 500,00	194 500,00	194 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**2 417 625,00**	**0,00**	**2 326 746,00**	**2 326 746,00**	**2 326 746,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		500,00	500,00	500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**2 424 625,00**	**0,00**	**2 334 246,00**	**2 334 246,00**	**2 334 246,00**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*740 000,00*		*725 000,00*	*725 000,00*	*725 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***740 000,00***		***725 000,00***	***725 000,00***	***725 000,00***
TOTAL		**3 164 625,00**	**0,00**	**3 059 246,00**	**3 059 246,00**	**3 059 246,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**3 059 246,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	48 760,00	0,00	79 160,00	79 160,00	79 160,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	2 347 365,00	0,00	2 226 586,00	2 226 586,00	2 226 586,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des recettes de gestion courante		**2 399 625,00**	**0,00**	**2 309 246,00**	**2 309 246,00**	**2 309 246,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**2 399 625,00**	**0,00**	**2 309 246,00**	**2 309 246,00**	**2 309 246,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*765 000,00*		*750 000,00*	*750 000,00*	*750 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***765 000,00***		***750 000,00***	***750 000,00***	***750 000,00***
TOTAL		**3 164 625,00**	**0,00**	**3 059 246,00**	**3 059 246,00**	**3 059 246,00**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**3 059 246,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**-25 000,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – DEPENSES — D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*750 000,00*	750 000,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		64 000,00	*0,00*	64 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		1 241 000,00	*0,00*	*1 241 000,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		118 000,00	*0,00*	118 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**1 423 000,00**	***750 000,00***	**2 173 000,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**2 173 000,00**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	647 536,00		647 536,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 484 710,00		1 484 710,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	194 500,00	*0,00*	194 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges spécifiques (9)	7 000,00	*0,00*	7 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	500,00	*725 000,00*	725 500,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**2 334 246,00**	***725 000,00***	**3 059 246,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**3 059 246,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – RECETTES — D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		25 000,00	*0,00*	25 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		1 423 000,00	*0,00*	1 423 000,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*725 000,00*	725 000,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			*0,00*	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total		**1 448 000,00**	***725 000,00***	**2 173 000,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**2 173 000,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	79 160,00		79 160,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	500,00		500,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	2 226 586,00		2 226 586,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	3 000,00	*0,00*	3 000,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*750 000,00*	750 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**2 309 246,00**	***750 000,00***	**3 059 246,00**

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			3 059 246,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**2 188 000,00**	**0,00**	**0,00**	**2 173 000,00**	**2 173 000,00**	**0,00**	**2 173 000,00**	**2 173 000,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	195 000,00	0,00	0,00	64 000,00	64 000,00	0,00	64 000,00	64 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	983 000,00	0,00	0,00	1 241 000,00	1 241 000,00	0,00	1 241 000,00	1 241 000,00
21	Immobilisations corporelles	245 000,00	0,00	0,00	118 000,00	118 000,00	0,00	118 000,00	118 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**1 423 000,00**	**0,00**	**0,00**	**1 423 000,00**	**1 423 000,00**	**0,00**	**1 423 000,00**	**1 423 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**1 423 000,00**	**0,00**	**0,00**	**1 423 000,00**	**1 423 000,00**	**0,00**	**1 423 000,00**	**1 423 000,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*765 000,00*			*750 000,00*	*750 000,00*		*750 000,00*	*750 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**765 000,00**			**750 000,00**	**750 000,00**		**750 000,00**	**750 000,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**0,00**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
							Total des dépenses d'investissement cumulées	2 173 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**2 188 000,00**	**0,00**	**2 173 000,00**	**2 173 000,00**	**2 173 000,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 423 000,00	0,00	1 423 000,00	1 423 000,00	1 423 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 423 000,00**	**0,00**	**1 423 000,00**	**1 423 000,00**	**1 423 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**25 000,00**	**0,00**	**25 000,00**	**25 000,00**	**25 000,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**1 448 000,00**	**0,00**	**1 448 000,00**	**1 448 000,00**	**1 448 000,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*740 000,00*		*725 000,00*	*725 000,00*	*725 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***740 000,00***		***725 000,00***	***725 000,00***	***725 000,00***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	**0,00**

Affectation au compte 1068 (8)	**0,00**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II

Total des recettes d'investissement cumulées	**2 173 000,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**2 188 000,00**	**0,00**	**0,00**	**2 173 000,00**	**2 173 000,00**	**0,00**	**2 173 000,00**	**2 173 000,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	195 000,00	0,00	0,00	64 000,00	64 000,00	0,00	64 000,00	64 000,00
2031	Frais d'études	185 000,00	0,00		64 000,00	64 000,00	0,00	64 000,00	64 000,00
2051	Concessions, droits similaires	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	983 000,00	0,00	0,00	1 241 000,00	1 241 000,00	0,00	1 241 000,00	1 241 000,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	20 000,00	0,00		160 000,00	160 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00
2041481	Subv.Autres cnes:Bien mobilier, matériel	145 000,00	0,00		92 000,00	92 000,00	0,00	92 000,00	92 000,00
2041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	190 000,00	0,00		237 000,00	237 000,00	0,00	237 000,00	237 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	148 000,00	0,00		162 000,00	162 000,00	0,00	162 000,00	162 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	480 000,00	0,00		590 000,00	590 000,00	0,00	590 000,00	590 000,00
21	Immobilisations corporelles	245 000,00	0,00	0,00	118 000,00	118 000,00	0,00	118 000,00	118 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	70 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	120 000,00	0,00		67 500,00	67 500,00	0,00	67 500,00	67 500,00
2148	Construct° sol autrui - Autres construct	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	5 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
2185	Matériel de téléphonie	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	25 000,00	0,00		32 500,00	32 500,00	0,00	32 500,00	32 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**1 423 000,00**	**0,00**	**0,00**	**1 423 000,00**	**1 423 000,00**	**0,00**	**1 423 000,00**	**1 423 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**1 423 000,00**	**0,00**	**0,00**	**1 423 000,00**	**1 423 000,00**	**0,00**	**1 423 000,00**	**1 423 000,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*765 000,00*			*750 000,00*	*750 000,00*		*750 000,00*	*750 000,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*765 000,00*			*750 000,00*	*750 000,00*		*750 000,00*	*750 000,00*
13912	*Subv. transf. Régions*	*590 000,00*			*550 000,00*	*550 000,00*		*550 000,00*	*550 000,00*
13913	*Subv. transf. Départements*	*175 000,00*			*200 000,00*	*200 000,00*		*200 000,00*	*200 000,00*
	Charges transférées (7)	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**765 000,00**			**750 000,00**	**750 000,00**		**750 000,00**	**750 000,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**2 188 000,00**	**0,00**	**2 173 000,00**	**2 173 000,00**	**2 173 000,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 423 000,00	0,00	1 423 000,00	1 423 000,00	1 423 000,00
1312	Subv. transf. Régions	1 030 000,00	0,00	1 030 000,00	1 030 000,00	1 030 000,00
1313	Subv. transf. Départements	393 000,00	0,00	393 000,00	393 000,00	393 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 423 000,00**	**0,00**	**1 423 000,00**	**1 423 000,00**	**1 423 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
10222	FCTVA	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**25 000,00**	**0,00**	**25 000,00**	**25 000,00**	**25 000,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**1 448 000,00**	**0,00**	**1 448 000,00**	**1 448 000,00**	**1 448 000,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*740 000,00*		*725 000,00*	*725 000,00*	*725 000,00*
28031	*Frais d'études*	*50 000,00*		*25 000,00*	*25 000,00*	*25 000,00*
28041412	*Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations*	*10 000,00*		*90 000,00*	*90 000,00*	*90 000,00*
28041481	*Subv.Autres cnes:Bien mobilier, matériel*	*80 000,00*		*25 000,00*	*25 000,00*	*25 000,00*
28041482	*Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations*	*100 000,00*		*150 000,00*	*150 000,00*	*150 000,00*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*80 000,00*		*80 000,00*	*80 000,00*	*80 000,00*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*250 000,00*		*310 000,00*	*310 000,00*	*310 000,00*

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*10 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*40 000,00*		*7 000,00*	*7 000,00*	*7 000,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*80 000,00*		*8 000,00*	*8 000,00*	*8 000,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*10 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*5 000,00*		*3 000,00*	*3 000,00*	*3 000,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*4 000,00*		*1 000,00*	*1 000,00*	*1 000,00*
28185	*Matériel de téléphonie*	*1 000,00*		*1 000,00*	*1 000,00*	*1 000,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*20 000,00*		*25 000,00*	*25 000,00*	*25 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***740 000,00***		***725 000,00***	***725 000,00***	***725 000,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**3 164 625,00**	**0,00**	**0,00**	**3 059 246,00**	**3 059 246,00**	**0,00**	**3 059 246,00**	**3 059 246,00**
011	Charges à caractère général (3)	752 600,00	0,00	0,00	647 536,00	647 536,00	0,00	647 536,00	647 536,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 528 525,00	0,00		1 484 710,00	1 484 710,00		1 484 710,00	1 484 710,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	136 500,00	0,00	0,00	194 500,00	194 500,00	0,00	194 500,00	194 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**2 417 625,00**	**0,00**	**0,00**	**2 326 746,00**	**2 326 746,00**	**0,00**	**2 326 746,00**	**2 326 746,00**
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			500,00	500,00		500,00	500,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**7 000,00**	**0,00**	**0,00**	**7 500,00**	**7 500,00**		**7 500,00**	**7 500,00**
Total des dépenses réelles		**2 424 625,00**	**0,00**	**0,00**	**2 334 246,00**	**2 334 246,00**	**0,00**	**2 334 246,00**	**2 334 246,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*740 000,00*			*725 000,00*	*725 000,00*		*725 000,00*	*725 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**740 000,00**			**725 000,00**	**725 000,00**		**725 000,00**	**725 000,00**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**3 059 246,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**3 164 625,00**	**0,00**	**3 059 246,00**	**3 059 246,00**	**3 059 246,00**
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	48 760,00	0,00	79 160,00	79 160,00	79 160,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	2 347 365,00	0,00	2 226 586,00	2 226 586,00	2 226 586,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des recettes de gestion des services		**2 399 625,00**	**0,00**	**2 309 246,00**	**2 309 246,00**	**2 309 246,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**2 399 625,00**	**0,00**	**2 309 246,00**	**2 309 246,00**	**2 309 246,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*765 000,00*		*750 000,00*	*750 000,00*	*750 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**765 000,00**		**750 000,00**	**750 000,00**	**750 000,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**0,00**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**3 059 246,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**3 164 625,00**	**0,00**	**0,00**	**3 059 246,00**	**3 059 246,00**	**0,00**	**3 059 246,00**	**3 059 246,00**
011	Charges à caractère général (4)	752 600,00	0,00	0,00	647 536,00	647 536,00	0,00	647 536,00	647 536,00
6011	Mat. 1ères, fournitures (hors terrains)	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60612	Energie - Electricité	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
60613	Chauffage urbain	5 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60618	Autres fournitures non stockables	100,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60622	Carburants	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60631	Fournitures d'entretien	2 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	15 500,00	0,00		22 600,00	22 600,00	0,00	22 600,00	22 600,00
60636	Habillement et vêtements de travail	500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6064	Fournitures administratives	20 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	5 400,00	0,00		3 300,00	3 300,00	0,00	3 300,00	3 300,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
611	Contrats de prestations de services	137 500,00	0,00		106 100,00	106 100,00	0,00	106 100,00	106 100,00
6132	Locations immobilières	16 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
61358	Autres	41 700,00	0,00		38 000,00	38 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00
61521	Entretien terrains	3 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
61551	Entretien matériel roulant	20 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6156	Maintenance	50 000,00	0,00		65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00
6161	Multirisques	20 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
617	Etudes et recherches	61 500,00	0,00		20 500,00	20 500,00	0,00	20 500,00	20 500,00
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	20 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6188	Autres frais divers	10 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	30 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6231	Annonces et insertions	10 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6233	Foires et expositions	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6234	Réceptions	24 700,00	0,00		31 700,00	31 700,00	0,00	31 700,00	31 700,00
6236	Catalogues et imprimés	107 500,00	0,00		86 336,00	86 336,00	0,00	86 336,00	86 336,00
6238	Divers	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6247	Transports collectifs	3 200,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	10 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	10 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6262	Frais de télécommunications	25 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	8 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	20 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6284	Redevances pour services rendus	500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6288	Autres services extérieurs	500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
63513	Autres impôts locaux	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 500,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63718	Autres	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 528 525,00	0,00		1 484 710,00	1 484 710,00		1 484 710,00	1 484 710,00
6331	Versement mobilité	13 700,00	0,00		14 300,00	14 300,00		14 300,00	14 300,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 600,00	0,00		4 435,00	4 435,00		4 435,00	4 435,00
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	5 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	11 500,00	0,00		6 525,00	6 525,00		6 525,00	6 525,00
64111	Rémunération principale titulaires	280 000,00	0,00		306 100,00	306 100,00		306 100,00	306 100,00
64112	SFT, indemnité de résidence	5 000,00	0,00		4 500,00	4 500,00		4 500,00	4 500,00
64113	NBI	500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	1 000,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
64131	Rémunérations	782 000,00	0,00		678 400,00	678 400,00		678 400,00	678 400,00
64132	SFT, indemnité de résidence	2 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	210 000,00	0,00		246 600,00	246 600,00		246 600,00	246 600,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	105 000,00	0,00		108 200,00	108 200,00		108 200,00	108 200,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	31 225,00	0,00		26 650,00	26 650,00		26 650,00	26 650,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	0,00		6 500,00	6 500,00		6 500,00	6 500,00
6488	Autres	70 000,00	0,00		69 500,00	69 500,00		69 500,00	69 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	136 500,00	0,00	0,00	194 500,00	194 500,00	0,00	194 500,00	194 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	10 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
657348	Subv. fonct. autres communes	9 500,00	0,00		39 000,00	39 000,00	0,00	39 000,00	39 000,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	30 500,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	500,00	0,00		1 250,00	1 250,00	0,00	1 250,00	1 250,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	10 500,00	0,00		17 250,00	17 250,00	0,00	17 250,00	17 250,00
6584	Amendes fiscales et pénales	1 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65883	Déficits sur opérations de gestion	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65888	Autres	13 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**2 417 625,00**	**0,00**	**0,00**	**2 326 746,00**	**2 326 746,00**	**0,00**	**2 326 746,00**	**2 326 746,00**
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			500,00	500,00		500,00	500,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			500,00	500,00		500,00	500,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**7 000,00**	**0,00**	**0,00**	**7 500,00**	**7 500,00**		**7 500,00**	**7 500,00**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses réelles		**2 424 625,00**	**0,00**	**0,00**	**2 334 246,00**	**2 334 246,00**	**0,00**	**2 334 246,00**	**2 334 246,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*740 000,00*			*725 000,00*	*725 000,00*		*725 000,00*	*725 000,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*740 000,00*			*725 000,00*	*725 000,00*		*725 000,00*	*725 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**740 000,00**			**725 000,00**	**725 000,00**		**725 000,00**	**725 000,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**3 164 625,00**	**0,00**	**3 059 246,00**	**3 059 246,00**	**3 059 246,00**
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	48 760,00	0,00	79 160,00	79 160,00	79 160,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	43 760,00	0,00	74 160,00	74 160,00	74 160,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	2 347 365,00	0,00	2 226 586,00	2 226 586,00	2 226 586,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	191 600,00	0,00	191 600,00	191 600,00	191 600,00
7472	Participation régions	1 267 365,00	0,00	1 261 965,00	1 261 965,00	1 261 965,00
7473	Participation départements	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
74741	Participation communes membres du GFP	50 000,00	0,00	170 000,00	170 000,00	170 000,00
74748	Participation autres communes	338 000,00	0,00	210 650,00	210 650,00	210 650,00
74758	Participation autres groupements	104 000,00	0,00	44 870,00	44 870,00	44 870,00
74773	Participation FEADER	76 400,00	0,00	177 590,00	177 590,00	177 590,00
74778	Autres fonds européens	170 000,00	0,00	119 911,00	119 911,00	119 911,00
747888	Autres	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
75888	Autres	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des recettes de gestion des services		**2 399 625,00**	**0,00**	**2 309 246,00**	**2 309 246,00**	**2 309 246,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**2 399 625,00**	**0,00**	**2 309 246,00**	**2 309 246,00**	**2 309 246,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*765 000,00*		*750 000,00*	*750 000,00*	*750 000,00*

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*765 000,00*		*750 000,00*	*750 000,00*	*750 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**765 000,00**		**750 000,00**	**750 000,00**	**750 000,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043)*.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**0,00**	**1 423 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	64 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 241 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	118 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**1 448 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 423 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**1 423 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		64 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 241 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		118 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**1 448 000,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		25 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		1 423 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**0,00**
RECETTES		**1 448 000,00**
102	Dotations et fonds d'investissement	25 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	1 423 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 423 000,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 241 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**2 334 246,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	647 536,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 484 710,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	194 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**2 309 246,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	79 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 226 586,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**2 334 246,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		647 536,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 484 710,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		194 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		500,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**2 309 246,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		79 160,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		500,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 226 586,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**2 334 246,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	103 900,00
611	Contrats de prestations de services	106 100,00
613	Locations	58 000,00
615	Entretien et réparations	101 000,00
616	Primes d'assurances	25 000,00
617	Etudes et recherches	20 500,00
618	Divers	12 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	10 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	132 036,00
624	Transports biens, transports collectifs	4 000,00
625	Déplacements et missions	5 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	27 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00
628	Divers	28 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	35 260,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	12 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 000,00
641	Rémunérations du personnel	992 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	381 450,00
647	Autres charges sociales	6 500,00
648	Autres charges de personnel	69 500,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	5 000,00
655	Contributions obligatoires	30 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	147 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	12 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	7 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	500,00
RECETTES		**2 309 246,00**
708	Autres produits	79 160,00
735	Fraction de TVA	500,00
747	Participations	2 226 586,00
758	Produits divers de gestion courante	3 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**0,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**0,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 0 €		
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	0,00	0,00	
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A + B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**0,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	**I / II**	**0,00**

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**11,00**	**0,00**	**11,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Adjoint Administratif 2ème Classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif territorial	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	6,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**16,00**	**0,00**	**16,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Ingénieur	A	11,00	0,00	11,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur Principal	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Technicien Principal de 1ère Classe	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Technicien Principal de 2ème Classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**1,00**	**0,00**	**1,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Attaché de Conservation du Patrimoine	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		28,00	0,00	28,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
Attaché	A	ADM	444	0,00	332-8-2°	CDD Contractuel en CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	332-8-2°	CDD Contractuel en CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	332-13	CDD Contractuel en CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	332-8-2°	A Contractuel
Attaché de Conservation du Patrimoine	A	CULT	469	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Ingénieur	A	TECH	444	0,00	332-8-2°	CDD Contractuel en CDD
Ingénieur	A	TECH	444	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Ingénieur	A	TECH	484	0,00	332-8-2°	CDD Contractuel en CDD
Ingénieur	A	TECH	484	0,00	332-8-2°	CDD Contractuel en CDD
Ingénieur	A	TECH	484	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Ingénieur	A	TECH	518	0,00	332-8-2°	CDD Contractuel en CDD
Ingénieur	A	TECH	565	0,00	332-8-2°	CDD Contractuel en CDD
Ingénieur	A	TECH	565	0,00	332-8-2°	CDD Contractuel en CDD
Ingénieur	A	TECH	646	0,00	332-8-2°	CDD Contractuel en CDD
Ingénieur	A	TECH	646	0,00	332-8-2°	A AUTRES
Ingénieur	A	TECH	484	0,00	332-8-2°	A Contractuel
Ingénieur Principal	A	TECH	791	0,00	A Autres	A Contractuel
Technicien Principal de 1ère Classe	B	TECH	461	0,00	332-8-2°	CDD Contractuel en CDD
Technicien Principal de 2ème Classe	B	TECH	401	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
sans grade ou sans emploi	A	PM	611	0,00	A Autres	A Contractuel
sans grade ou sans emploi	A	PM	653	0,00	A Autres	A Contractuel
sans grade ou sans emploi	A	PM	946	0,00	A Autres	A Contractuel
TOTAL GENERAL				**0,00**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**0,00**	**0,00**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**0,00**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**0,00**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**	**0,00**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	**750 000,00**	**750 000,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	**750 000,00**	**750 000,00**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**0,00**	**0,00**

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**750 000,00**	**I 750 000,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**750 000,00**	**750 000,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*750 000,00*	*750 000,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**750 000,00**	III	**750 000,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**25 000,00**		**25 000,00**
10222	FCTVA	25 000,00		25 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00		0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00		0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00		0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00		0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**725 000,00**		**725 000,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28031	*Frais d'études*	*25 000,00*		*25 000,00*
28041412	*Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations*	*90 000,00*		*90 000,00*
28041481	*Subv.Autres cnes:Bien mobilier, matériel*	*25 000,00*		*25 000,00*
28041482	*Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations*	*150 000,00*		*150 000,00*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*80 000,00*		*80 000,00*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*310 000,00*		*310 000,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*0,00*		*0,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*7 000,00*		*7 000,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*8 000,00*		*8 000,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*0,00*		*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*3 000,00*		*3 000,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*1 000,00*		*1 000,00*
28185	*Matériel de téléphonie*	*1 000,00*		*1 000,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*25 000,00*		*25 000,00*
29…	*Dépréciations des immobilisations*			
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*			
33…	*En-cours de production de biens (5)*			
35…	*Stocks de produits (5)*			
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*			
59…	*Dépréciation des comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	**Chapitre**	**Montant**	**FONCTIONNEMENT**	**Chapitre**	**Montant**
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		**0,00**	**Sous-total Fonctionnement**	(B)	**0,00**

INVESTISSEMENT	**Chapitre**	**Montant**			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		**0,00**	**Effort propre de la Région (A – B)**	(C)	**0,00**

TOTAL DEPENSES	(A)	**0,00**	**TOTAL RECETTES (B + C)**	**0,00**

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	**0,00**
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	**0,00**

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	**0,00**

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	**0,00**
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00

Total facturations internes	**0,00**
TOTAL CHARGES (2)	**0,00**

Contributions aux ECE	0,00

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	**0,00**

Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	**0,00**

RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	**0,00**

Résultat financier	0,00

RESULTAT COURANT (5)	**0,00**

Résultat spécifique	0,00

RESULTAT NET (6)	**0,00**

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES — IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS — D3

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Acquisitions d'immobilisations		0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		0,00
Autres dépenses éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des dépenses réelles		0,00
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Dotations et subventions reçues		0,00
Autres recettes éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Total des recettes réelles		0,00
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
021	*Virement de la section de fonctionnement (3)*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : ~~0~~ 153
Nombre de membres présents : ~~0~~ 61
Nombre de suffrages exprimés : ~~0~~ 106
VOTES :

Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 27 novembre 2025.

Présenté par (1), Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT
A , le Milly 11/12/25.

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le Milly 11/12/25
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

BOUSSAINGAULT Jean-Jacques , Président	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Parc naturel régional du Gâtinais français

Délibération n°2025-066

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 27 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres

EN EXERCICE	*163*
PRESENTS :	*61*
VOTANTS :	**106**

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Gérard HÉBERT (pouvoir), Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Mesdames Marianne DURANTON, Julie GARNIER, Aurélie GROS et Messieurs Sébastien DROMIGNY, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Mesdames Annie PIOFFET, Béatrice RUCHETON et Messieurs Jean-Marc CHANUSSOT (pouvoir), Guy CROSNIER, Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient absentes : Mesdames Annick DISCHBEIN, Julie GOBERT ;

Était excusé : Monsieur Nicolas MEARY ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Estelle BERTHÉE (pouvoir), Caroline MAILLARD, Michèle DESCHAMPS (pouvoir), François-Xavier DUPERAT, Catherine MARION (pouvoir), Denis MEUNIER (pouvoir), Yves BERTAUD, Yves COZE, Sébastien BOUILLOT (pouvoir), Jean-Luc RICHY (pouvoir), Xavier GUILBERT, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Pascal OUDOIRE, Christine PHILIPPE, Patrick POCHON (pouvoir), Nathalie BIEL, Xavier SEVERE, Jean-Marie CHARNIER, Stéphane GALINÉ (pouvoir), Parfait SOUNOUVOU, Isabelle FROMAGE, Brigitte CHAUSSEMY, Jean- Louis CHANDELLIER (pouvoir), Françoise CHANCELIER, Christian DENIS, Bernardin COUDORO (pouvoir), Philippe CHALMETTE, Christophe CHAMOREAU, Francis GUERRIER (pouvoir), Martine QUERNÉ, Charles QUERNÉ, Nadine-Françoise MAUGÈRE, Joëlle VUITRY, Marcel LIENHARDT (pouvoir), Patrick de LUCA, François PLANTÉ, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE (pouvoir), Denis CELADON, Annie VERHUST, Dominique FAUVIN (pouvoir), Espérance VIEIRA, Jean-Jacques BASTIEN, Bruno CYPRIEN, Pascal CARTAILLER (pouvoir), Jean-Christophe HARDY, Claire GAURAT, François ROISNEAU (pouvoir), Laure GORNES (pouvoir), Alain JOYEZ, Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGÉ, Séverine GALIBERT (pouvoir), Laurence MANESSE-CESARINI (pouvoir), Martine ROHNER (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Luc ETIFIER, Gérard CHANCLUD, Stéphane RAYNAL, Guy CROSNIER, Bruno CHAZEL, Olivier COLIN, Patrick CHAILLOU (pouvoir), Jérôme MENARD, Chantal MAYNIÉ, Alexia BERTAUD (pouvoir), François RATIER, Bruno DELECOUR (pouvoir), Patrick BOUCHER, Alain POURSIN, Pascal MAGNIER, Patrick PAGES (pouvoir), Fabien BIDAULT, Gilles GLUNAC, Margaret POMA (pouvoir), Jean MORLAIS (pouvoir), Jean HELIE (pouvoir), Jean-Paul CULINAS, Anne-Élisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Guillaume FENAT, Philippe DELONG, William THÉROND (pouvoir), Jean-Michel CARDINALI (pouvoir), Céline BOFARULL (pouvoir), Jocelyne BOITON, Patrick MAILLARD, Christophe CHAMBON (pouvoir), Pierre BOIVIN (pouvoir), Philippe DOTHÉE, Gérard ROUX (pouvoir), Etienne BREHIER, Thierry MASSON ;

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Stéphanie GRENAULT, Anthony VAUTIER, Jean-Luc VUILLEMENOT, Franck PASQUIET, Laurent RAYMOND, Philippe MACAIGNE ;

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Olivier GUYADER, François BONGARS, Karine LANIAU, Renaud ABRAHAM, Christophe KERGRAIS, Frédéric ARNOULT, Alexandre MARY, Patrick RENAULT, Fabrice KIMPE, Jean-François PEYRONEL, Sandrine JACQUET, Magalie PANNESE, Mélanie JOYEAU, Gérard MARAIS, Xavier MAUCCI, Philippe CLERGEOT, Joanna HAMONIAUX, Jennifer GAUTRET, Florence LANQUETUIT, Jacques PILLOY, Shirley MAUPIN, Lloyd DOUGNY, Natacha COLLARD, Delphine DULARY, Elisabeth LEBEUF Alain SOUEDET, Hervé FRANEL, Michel CALMY, Patrick SAINSARD, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAIT, Olivier MAUXION, Éric BEAUJOIS, Yoann MONTET, Anouk VAILLANT, Jean-Charles BENYAKAR, Fabien ORIOT, Manuel HENRIQUES, Pierre GRILLET, Noémie MARTINEZ, Domingo SILVEIRA, Yves PRUVOT, Michel GUILLOT, Sylvain DUCROUX, Caroline PETEAU, Bérénice BHAVSAR, Xavier CHRIST, Bernard LEFEVRE, Yves BIDART ;

OBJET :

FINANCES SPANC - Approbation du budget primitif 2026

Nomenclature ACTES :
7 Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

COLLEGE DES EPCI

Étaient présents ou représentés : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Isabelle FROMAGE et Messieurs Denis MEUNIER, Gilles LE PAGE, Denis CELADON, Patrick PAGES, Joël NOLLEAU (pouvoir) :

COLLEGE DES COMMUNES ASSOCIEES

Étaient absents : Mesdames Véronique GABORIT, Dominique BOUGRAUD et Messieurs Jacques BEDOSSA, François PAROLINI, Jérémy PIN, Lionel VAUDELIN ;

COLLEGE DES VILLES-PORTES

Était présent ou représenté : Joël NOLLEAU (pouvoir) ;

Était absent : Monsieur Jean-Claude DELAUNE ;

Transmis au Contrôle de Légalité le :
15 DEC. 2025

Affichage le :
15 DEC 2025

INVITÉS ET PARTENAIRES

Était présente : Madame Mireille FLAM (Ceser) ;

Était excusé : Monsieur Denis MAZODIER (Les Amis du Gâtinais) ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Séverine HUYLEBROECK, Magali LASSAIGNE, Caroline CARLIER, Fabienne COTTÉ, Inès HÉRAL, Coralie BLONDEAU et Monsieur Pierre-Yves SION ;

FINANCES SPANC - Approbation du budget primitif 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
VU les statuts du Syndicat ;
VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;
VU l'avis favorable des commissions concernées ;
Vu l'avis favorable du Bureau syndical du 26 novembre 2025 ;

Les charges de personnel et frais assimilés baissent légèrement par rapport à l'année précédente puisque l'effectif permanent est de 2.03 ETP au lieu de 3.03 ETP. Le montant des charges à caractère général a aussi subi une baisse liée à la réduction des effectifs. Les charges exceptionnelles ont diminué par le versement des subventions aux particuliers et aux communes.

Présentation synthétique du budget primitif 2026.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		
011	Charges à caractère général	4 150.00
012	Charges de personnel	91 860.00
65	Autres charges de gestion courante	1 100.00
67	Charges exceptionnelles	64 380.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 510.00
Total dépenses de fonctionnement		**166 000.00**

Recettes de fonctionnement		
70	Redevances d'assainissement non collectif et travaux	163 000.00
75	Autres produits de gestion courante	2 000.00
77	Autres produits exceptionnels	1 000.00
Total recettes de fonctionnement		**166 000.00**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		
2051	Concessions et droits assimilés	500.00
2182	Matériel de transport	3 500.00
2183	Matériel de bureau et informatique	510.00
Total dépenses d'investissement		**4 510.00**

Recettes d'investissement		
R040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 510.00
Total recettes d'investissement		**4 510.00**

Le Président propose aux membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver le budget annexe 2026 du SPANC.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent le budget annexe 2026 du SPANC, à l'unanimité.

Le Président du Parc naturel régional du Gâtinais français
Jean-Jacques BOUSSAINGAULT

Résumé de l'acte
091-259102564-20251211-2025-066-BF

Numéro de l'acte :	2025-066
Date de décision :	jeudi 11 décembre 2025
Nature de l'acte :	BF
Objet :	FINANCES SPANC - Approbation du budget primitif 2026
Classification :	7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur :	Caroline CARLIER
AR reçu le :	15/12/2025
Numéro AR :	091-259102564-20251211-2025-066-BF
Document principal :	99_BU-SPANC BP__2026_scelle.xml

Pièces jointes :

70_DE-2025-066-FINANCES SPANC - Approbation du budget primitif 2026.pdf

99_SE-Page signatures BP SPANC.pdf

Historique :

15/12/25 10:50	En cours de création	
15/12/25 10:52	En préparation	Caroline CARLIER
15/12/25 11:22	Reçu	Caroline CARLIER
15/12/25 11:23	En cours de transmission	
15/12/25 11:26	Transmis en Préfecture	
15/12/25 11:31	Accusé de réception reçu	

Rapport d'analyse

Identification du flux : 2026- 091012- 975- 00- 01- -2025/12/9-16:01:53
ASSAINISSEMENT- SPANC Parc du Gatinais français- 2026- Budget Principal

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Pavé d'information(s) :

Information : Vous pouvez utiliser un plan de compte et une présentation de l'exercice précédent pour voter votre budget, dès lors que celui-ci a été voté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique.

1 information

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 25910256400020	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Commune ASSAINISSEMENT

POSTE COMPTABLE DE : CENTRE FINANCES PUBLIQUES FERTE ALAIS

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : SPANC Parc du Gatinais français (2)

ANNEE 2026

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 25
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 26
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes 28
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 29
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 30
A3.2 - Etalement des provisions 31
A4.1 - Equilibre des opérations financières 32
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 33
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 34
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 35
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 36
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 37
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 38
A6 - Etat des charges transférées 39
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers 40

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 41
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 42
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 43
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail 44
B1.5 - Etat des marchés de partenariat 45
B1.6 - Etat des autres engagements donnés 46
B1.7 - Etat des engagements reçus 47
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 48
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 49

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 50
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 52
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 53
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) 54

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 55

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	166 000,00	166 000,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	166 000,00	166 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	4 510,00	4 510,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	4 510,00	4 510,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	170 510,00	170 510,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	**II**
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	**A2**

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	15 800,00	0,00	4 150,00	4 150,00	4 150,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	117 700,00	0,00	91 860,00	91 860,00	91 860,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	1 100,00	1 100,00	1 100,00
Total des dépenses de gestion des services		**133 500,00**	**0,00**	**97 110,00**	**97 110,00**	**97 110,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	115 500,00	0,00	64 380,00	64 380,00	64 380,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**249 000,00**	**0,00**	**161 490,00**	**161 490,00**	**161 490,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*2 500,00*		*4 510,00*	*4 510,00*	*4 510,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***2 500,00***		***4 510,00***	***4 510,00***	***4 510,00***
TOTAL		**251 500,00**	**0,00**	**166 000,00**	**166 000,00**	**166 000,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**166 000,00**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	173 800,00	0,00	163 000,00	163 000,00	163 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	74 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des recettes de gestion des services		**250 500,00**	**0,00**	**165 000,00**	**165 000,00**	**165 000,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**251 500,00**	**0,00**	**166 000,00**	**166 000,00**	**166 000,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**251 500,00**	**0,00**	**166 000,00**	**166 000,00**	**166 000,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**166 000,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	**4 510,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	**II**
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	**A3**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	2 500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	4 010,00	4 010,00	4 010,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**2 500,00**	**0,00**	**4 510,00**	**4 510,00**	**4 510,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**2 500,00**	**0,00**	**4 510,00**	**4 510,00**	**4 510,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**2 500,00**	**0,00**	**4 510,00**	**4 510,00**	**4 510,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**4 510,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*2 500,00*		*4 510,00*	*4 510,00*	*4 510,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***2 500,00***		***4 510,00***	***4 510,00***	***4 510,00***
TOTAL		**2 500,00**	**0,00**	**4 510,00**	**4 510,00**	**4 510,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**4 510,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**4 510,00**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 150,00		4 150,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	91 860,00		91 860,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 100,00		1 100,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	64 380,00	*0,00*	64 380,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*4 510,00*	4 510,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**161 490,00**	***4 510,00***	**166 000,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**166 000,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	500,00	0,00	500,00
21	Immobilisations corporelles (6)	4 010,00	0,00	4 010,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**4 510,00**	***0,00***	**4 510,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**4 510,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	163 000,00		163 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00		2 000,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	*0,00*	1 000,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
Recettes d'exploitation – Total		**166 000,00**	***0,00***	**166 000,00**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**166 000,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*4 510,00*	4 510,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*0,00*	0,00
Recettes d'investissement – Total		**0,00**	***4 510,00***	**4 510,00**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**4 510,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**15 800,00**	**4 150,00**	**4 150,00**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	500,00	100,00	100,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	500,00	250,00	250,00
6064	Fournitures administratives	500,00	100,00	100,00
611	Sous-traitance générale	1 000,00	100,00	100,00
61523	Entretien, réparations réseaux	1 800,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6161	Multirisques	0,00	100,00	100,00
6168	Autres	1 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	1 000,00	100,00	100,00
6226	Honoraires	3 000,00	100,00	100,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	100,00	100,00
6228	Divers	0,00	100,00	100,00
6231	Annonces et insertions	500,00	100,00	100,00
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	100,00	100,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	500,00	500,00
6257	Réceptions	500,00	100,00	100,00
6261	Frais d'affranchissement	500,00	100,00	100,00
6262	Frais de télécommunications	500,00	100,00	100,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	100,00	100,00
63513	Autres impôts locaux	500,00	0,00	0,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**117 700,00**	**91 860,00**	**91 860,00**
6331	Versement de mobilité	1 300,00	1 020,00	1 020,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	100,00	320,00	320,00
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 000,00	460,00	460,00
6411	Salaires, appointements, commissions	80 500,00	63 600,00	63 600,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	22 500,00	20 230,00	20 230,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	7 500,00	2 680,00	2 680,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	2 800,00	2 550,00	2 550,00
648	Autres charges de personnel	1 000,00	0,00	0,00
014	**Atténuations de produits (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**	**1 100,00**	**1 100,00**
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	1 000,00	1 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	100,00	100,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		**133 500,00**	**97 110,00**	**97 110,00**
66	**Charges financières (b) (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**115 500,00**	**64 380,00**	**64 380,00**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 000,00	4 000,00	4 000,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	110 000,00	60 000,00	60 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	500,00	380,00	380,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		**249 000,00**	**161 490,00**	**161 490,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***2 500,00***	***4 510,00***	***4 510,00***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*2 500,00*	*4 510,00*	*4 510,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***2 500,00***	***4 510,00***	***4 510,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***2 500,00***	***4 510,00***	***4 510,00***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**251 500,00**	**166 000,00**	**166 000,00**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
			RESTES A REALISER N-1 (13)	**0,00**
				+
			D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**
				=
			TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**166 000,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES — A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**173 800,00**	**163 000,00**	**163 000,00**
704	Travaux	20 000,00	0,00	0,00
7062	Redevances assainissement non collectif	153 800,00	163 000,00	163 000,00
73	**Produits issus de la fiscalité (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**74 700,00**	**0,00**	**0,00**
747	Subv. et participat° collectivités	15 500,00	0,00	0,00
748	Autres subventions d'exploitation	59 200,00	0,00	0,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**2 000,00**	**2 000,00**	**2 000,00**
7588	Autres	2 000,00	2 000,00	2 000,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	**250 500,00**	**165 000,00**	**165 000,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**1 000,00**	**1 000,00**	**1 000,00**
778	Autres produits exceptionnels	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	**251 500,00**	**166 000,00**	**166 000,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**251 500,00**	**166 000,00**	**166 000,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**166 000,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**2 500,00**	**500,00**	**500,00**
2051	Concessions et droits assimilés	2 500,00	500,00	500,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**0,00**	**4 010,00**	**4 010,00**
2182	Matériel de transport	0,00	3 500,00	3 500,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	510,00	510,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses d'équipement		**2 500,00**	**4 510,00**	**4 510,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DEPENSES REELLES		**2 500,00**	**4 510,00**	**4 510,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		**2 500,00**	**4 510,00**	**4 510,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**4 510,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*

(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL RECETTES REELLES		**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)***	***2 500,00***	***4 510,00***	***4 510,00***
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*2 500,00*	*500,00*	*500,00*
28182	*Matériel de transport*	*0,00*	*3 500,00*	*3 500,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*0,00*	*510,00*	*510,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		***2 500,00***	***4 510,00***	***4 510,00***
041	***Opérations patrimoniales (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL RECETTES D'ORDRE		***2 500,00***	***4 510,00***	***4 510,00***
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		**2 500,00**	**4 510,00**	**4 510,00**

\+

RESTES A REALISER N-1 (9)	**0,00**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**4 510,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DE 042.*

(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041.*

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**0,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	**Emprunts et dettes à l'origine du contrat**													
	Organisme prêteur ou chef de file	**Date de signature**	**Date d'émission ou date de mobilisation (1)**	**Date du premier rembour-sement**	**Nominal (2)**	**Type de taux d'intérêt (3)**	**Index (4)**	**Taux initial**		**Devise**	**Pério-dicité des rembour-sements (6)**	**Profil d'amor-tissement (7)**	**Possibilité de rembour-sement anticipé O/N**	**Caté-gorie d'em-prunt (8)**
								Niveau de taux (5)	**Taux actuariel**					
Total général					**0,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
												Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement …).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**0,00**	**0,00**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**0,00**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**0,00**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**	**0,00**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	**0,00**	**0,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	**4 510,00**	**4 510,00**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**4 510,00**	**4 510,00**

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	**IV**
ELEMENTS DU BILAN **EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES**	**A4.2**

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**0,00**	**I 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN **EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES**	**A4.3**

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**4 510,00**	**III** **4 510,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**4 510,00**	**4 510,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*500,00*	*500,00*
28182	*Matériel de transport*	*3 500,00*	*3 500,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*510,00*	*510,00*
29…	*Dépréciation des immobilisations*		
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*		
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta-lement	Date de la délibéra-tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A+ B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**0,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	**I / II**	**0,00**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					**0,00**	**0,00**	**0,00**
8018 Autres engagements donnés					**0,00**	**0,00**	**0,00**
Au profit d'organismes publics					**0,00**	**0,00**	**0,00**
Au profit d'organismes privés (1)					**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL					**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**2,00**	**0,00**	**2,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien Principal de 2ème Classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**2,00**	**0,00**	**2,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS **ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE**	**C1.2**

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, …).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

.

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 163
Nombre de membres présents : 61
Nombre de suffrages exprimés : 106
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 27 novembre 2025

Présenté par (1), Monsieur Jean-Jacques BOISSANGEAU LT
A le Milly 11/12/25
(1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A, le Milly 11/12/25
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...
(2) L'assemblée délibérante étant : .
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Parc naturel régional du Gâtinais français

Délibération n°2025-067

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 27 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres

EN EXERCICE	*163*
PRESENTS :	*61*
VOTANTS :	**106**

COLLEGE DE LA REGION
Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Gérard HÉBERT (pouvoir), Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Mesdames Marianne DURANTON, Julie GARNIER, Aurélie GROS et Messieurs Sébastien DROMIGNY, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS
Étaient présents ou représentés : Mesdames Annie PIOFFET, Béatrice RUCHETON et Messieurs Jean-Marc CHANUSSOT (pouvoir), Guy CROSNIER, Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient absentes : Mesdames Annick DISCHBEIN, Julie GOBERT ;

Était excusé : Monsieur Nicolas MEARY ;

COLLEGE DES COMMUNES
Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Estelle BERTHÉE (pouvoir), Caroline MAILLARD, Michèle DESCHAMPS (pouvoir), François-Xavier DUPERAT, Catherine MARION (pouvoir), Denis MEUNIER (pouvoir), Yves BERTAUD, Yves COZE, Sébastien BOUILLOT (pouvoir), Jean-Luc RICHY (pouvoir), Xavier GUILBERT, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Pascal OUDOIRE, Christine PHILIPPE, Patrick POCHON (pouvoir), Nathalie BIEL, Xavier SEVERE, Jean-Marie CHARNIER, Stéphane GALINÉ (pouvoir), Parfait SOUNOUVOU, Isabelle FROMAGE, Brigitte CHAUSSEMY, Jean- Louis CHANDELLIER (pouvoir), Françoise CHANCELIER, Christian DENIS, Bernardin COUDORO (pouvoir), Philippe CHALMETTE, Christophe CHAMOREAU, Francis GUERRIER (pouvoir), Martine QUERNÉ, Charles QUERNÉ, Nadine-Françoise MAUGÈRE, Joëlle VUITRY, Marcel LIENHARDT (pouvoir), Patrick de LUCA, François PLANTÉ, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE (pouvoir), Denis CELADON, Annie VERHUST, Dominique FAUVIN (pouvoir), Espérance VIEIRA, Jean-Jacques BASTIEN, Bruno CYPRIEN, Pascal CARTAILLER (pouvoir), Jean-Christophe HARDY, Claire GAURAT, François ROISNEAU (pouvoir), Laure GORNES (pouvoir), Alain JOYEZ, Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGÉ, Séverine GALIBERT (pouvoir), Laurence MANESSE-CESARINI (pouvoir), Martine ROHNER (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Luc ETIFIER, Gérard CHANCLUD, Stéphane RAYNAL, Guy CROSNIER, Bruno CHAZEL, Olivier COLIN, Patrick CHAILLOU (pouvoir), Jérôme MENARD, Chantal MAYNIÉ, Alexia BERTAUD (pouvoir), François RATIER, Bruno DELECOUR (pouvoir), Patrick BOUCHER, Alain POURSIN, Pascal MAGNIER, Patrick PAGES (pouvoir), Fabien BIDAULT, Gilles GLUNAC, Margaret POMA (pouvoir), Jean MORLAIS (pouvoir), Jean HELIE (pouvoir), Jean-Paul CULINAS, Anne-Élisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Guillaume FENAT, Philippe DELONG, William THÉROND (pouvoir), Jean-Michel CARDINALI (pouvoir), Céline BOFARULL (pouvoir), Jocelyne BOITON, Patrick MAILLARD, Christophe CHAMBON (pouvoir), Pierre BOIVIN (pouvoir), Philippe DOTHÉE, Gérard ROUX (pouvoir), Etienne BREHIER, Thierry MASSON ;

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Stéphanie GRENAULT, Anthony VAUTIER, Jean-Luc VUILLEMENOT, Franck PASQUIET, Laurent RAYMOND, Philippe MACAIGNE ;

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Olivier GUYADER, François BONGARS, Karine LANIAU, Renaud ABRAHAM, Christophe KERGRAIS, Frédéric ARNOULT, Alexandre MARY, Patrick RENAULT, Fabrice KIMPE, Jean-François PEYRONEL, Sandrine JACQUET, Magalie PANNESE, Mélanie JOYEAU, Gérard MARAIS, Xavier MAUCCI, Philippe CLERGEOT, Joanna HAMONIAUX, Jennifer GAUTRET, Florence LANQUETUIT, Jacques PILLOY, Shirley MAUPIN, Lloyd DOUGNY, Natacha COLLARD, Delphine DULARY, Elisabeth LEBEUF Alain SOUEDET, Hervé FRANEL, Michel CALMY, Patrick SAINSARD, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAIT, Olivier MAUXION, Éric BEAUJOIS, Yoann MONTET, Anouk VAILLANT, Jean-Charles BENYAKAR, Fabien ORIOT, Manuel HENRIQUES, Pierre GRILLET, Noémie MARTINEZ, Domingo SILVEIRA, Yves PRUVOT, Michel GUILLOT, Sylvain DUCROUX, Caroline PETEAU, Bérénice BHAVSAR, Xavier CHRIST, Bernard LEFEVRE, Yves BIDART ;

COLLEGE DES EPCI
Étaient présents ou représentés : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Isabelle FROMAGE et Messieurs Denis MEUNIER, Gilles LE PAGE, Denis CELADON, Patrick PAGES, Joël NOLLEAU (pouvoir) ;

COLLEGE DES COMMUNES ASSOCIEES
Étaient absents : Mesdames Véronique GABORIT, Dominique BOUGRAUD et Messieurs Jacques BEDOSSA, François PAROLINI, Jérémy PIN, Lionel VAUDELIN ;

COLLEGE DES VILLES-PORTES
Était présent ou représenté : Joël NOLLEAU (pouvoir) ;

Était absent : Monsieur Jean-Claude DELAUNE ;

OBJET :

FINANCES LA BOBITAINE - Approbation du budget primitif 2026

Nomenclature ACTES :
7 Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

Transmis au Contrôle de Légalité le :
15 DEC. 2025
Affichage le :
15 DEC. 2025

INVITÉS ET PARTENAIRES
Était présente : Madame Mireille FLAM (Ceser) ;

Était excusé : Monsieur Denis MAZODIER (Les Amis du Gâtinais) ;

EQUIPE DU PARC
Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Séverine HUYLEBROECK, Magali LASSAIGNE, Caroline CARLIER, Fabienne COTTÉ, Inès HÉRAL, Coralie BLONDEAU et Monsieur Pierre-Yves SION ;

FINANCES LA BOBITAINE - Approbation du budget primitif 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
VU les statuts du Syndicat ;
VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;
VU l'avis favorable des commissions concernées ;
Vu l'avis favorable du Bureau syndical du 26 novembre 2025 ;

Pour la gestion administrative et comptable de la Bobitaine, concernant les dépenses de personnel, une refacturation sera faite à la hauteur de 0.04 ETP, soit une légère hausse par rapport à l'année précédente.

Présentation synthétique du budget primitif 2026.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		
011	Charges à caractère général	20 850.00
012	Charges de personnel	2 050.00
65	Autres charges de gestion courante	1 000.00
67	Charges exceptionnelles	200.00
69	Impôts sur les bénéfices	12 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000.00
Total dépenses de fonctionnement		**38 100.00**
Recettes de fonctionnement		
70	Prestations de services	36 600.00
75	Autres produits de gestion courante	1 000.00
77	Autres produits exceptionnels	500.00
Total recettes de fonctionnement		**38 100.00**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		
2181	Autres immobilisations corporelles	2 000.00
Total dépenses d'investissement		**2 000.00**

Recettes d'investissement		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000.00
Total recettes d'investissement		**2 000.00**

Le Président propose aux membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver le budget annexe 2026 de la Bobitaine.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent le budget annexe 2026 de la Bobitaine, à l'unanimité.

Le Président
Parc naturel régional du Gâtinais français
Jean-Jacques BOUSSAINGAULT

Résumé de l'acte
091-259102564-20251211-2025-067-BF

Numéro de l'acte :	2025-067
Date de décision :	jeudi 11 décembre 2025
Nature de l'acte :	BF
Objet :	FINANCES LA BOBITAINE - Approbation du budget primitif 2026
Classification :	7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur :	Caroline CARLIER
AR reçu le :	15/12/2025
Numéro AR :	091-259102564-20251211-2025-067-BF
Document principal :	99_BU-BOBITAINE BP__2026_scelle.xml

Pièces jointes :

70_DE-2025-067-FINANCES LA BOBITAINE - Approbation du budget primitif 2026.pdf

99_SE-Page signatures BP BOBITAINE.pdf

Historique :

15/12/25 10:52	En cours de création	
15/12/25 10:53	En préparation	Caroline CARLIER
15/12/25 11:22	Reçu	Caroline CARLIER
15/12/25 11:23	En cours de transmission	
15/12/25 11:26	Transmis en Préfecture	
15/12/25 11:31	Accusé de réception reçu	

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 25910256400053	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Commune BOBITAINE

POSTE COMPTABLE DE : CENTRE FINANCES PUBLIQUES FERTE ALAIS

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : BOBITAINE Parc du Gatinais français (2)

ANNEE 2026

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 25
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 26
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes 28
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 29
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 30
A3.2 - Etalement des provisions 31
A4.1 - Equilibre des opérations financières 32
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 33
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 34
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 35
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 36
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 37
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 38
A6 - Etat des charges transférées 39
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers 40

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 41
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 42
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 43
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail 44
B1.5 - Etat des marchés de partenariat 45
B1.6 - Etat des autres engagements donnés 46
B1.7 - Etat des engagements reçus 47
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 48
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 49

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 50
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 52
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 53
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) 54

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 55

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES | I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE — A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	38 100,00	38 100,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	38 100,00	38 100,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	2 000,00	2 000,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 000,00	2 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	40 100,00	40 100,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES — A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	27 550,00	0,00	20 850,00	20 850,00	20 850,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 750,00	0,00	2 050,00	2 050,00	2 050,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses de gestion des services		**30 300,00**	**0,00**	**23 900,00**	**23 900,00**	**23 900,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	200,00	200,00	200,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	6 500,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**37 300,00**	**0,00**	**36 100,00**	**36 100,00**	**36 100,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*5 000,00*		*2 000,00*	*2 000,00*	*2 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***5 000,00***		***2 000,00***	***2 000,00***	***2 000,00***
TOTAL		**42 300,00**	**0,00**	**38 100,00**	**38 100,00**	**38 100,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**38 100,00**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	40 800,00	0,00	36 600,00	36 600,00	36 600,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des recettes de gestion des services		**41 800,00**	**0,00**	**37 600,00**	**37 600,00**	**37 600,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**42 300,00**	**0,00**	**38 100,00**	**38 100,00**	**38 100,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**42 300,00**	**0,00**	**38 100,00**	**38 100,00**	**38 100,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**38 100,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	**2 000,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**5 000,00**	**0,00**	**2 000,00**	**2 000,00**	**2 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**5 000,00**	**0,00**	**2 000,00**	**2 000,00**	**2 000,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**5 000,00**	**0,00**	**2 000,00**	**2 000,00**	**2 000,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**2 000,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*5 000,00*		*2 000,00*	*2 000,00*	*2 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***5 000,00***		***2 000,00***	***2 000,00***	***2 000,00***
TOTAL		**5 000,00**	**0,00**	**2 000,00**	**2 000,00**	**2 000,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**2 000,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**2 000,00**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	20 850,00		20 850,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 050,00		2 050,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00		1 000,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	200,00	*0,00*	200,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*2 000,00*	2 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	12 000,00		12 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		**36 100,00**	***2 000,00***	**38 100,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**38 100,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 000,00	0,00	2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		**2 000,00**	***0,00***	**2 000,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**2 000,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	36 600,00		36 600,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00		1 000,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	500,00	*0,00*	500,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
Recettes d'exploitation – Total		**38 100,00**	***0,00***	**38 100,00**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**38 100,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*2 000,00*	2 000,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*0,00*	0,00
Recettes d'investissement – Total		**0,00**	***2 000,00***	**2 000,00**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**2 000,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**27 550,00**	**20 850,00**	**20 850,00**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	6 000,00	2 250,00	2 250,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	500,00	500,00	500,00
611	Sous-traitance générale	1 500,00	1 000,00	1 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6161	Multirisques	500,00	500,00	500,00
618	Divers	600,00	600,00	600,00
6256	Missions	500,00	500,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	450,00	500,00	500,00
6262	Frais de télécommunications	3 000,00	1 500,00	1 500,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	500,00	500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 000,00	3 000,00	3 000,00
63512	Taxes foncières	1 500,00	1 500,00	1 500,00
63513	Autres impôts locaux	1 500,00	1 500,00	1 500,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**1 750,00**	**2 050,00**	**2 050,00**
6331	Versement de mobilité	50,00	50,00	50,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	50,00	50,00	50,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	50,00	50,00	50,00
6411	Salaires, appointements, commissions	1 000,00	1 300,00	1 300,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	400,00	400,00	400,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	100,00	100,00	100,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	100,00	100,00	100,00
014	**Atténuations de produits (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**1 000,00**	**1 000,00**	**1 000,00**
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	1 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		**30 300,00**	**23 900,00**	**23 900,00**
66	**Charges financières (b) (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**500,00**	**200,00**	**200,00**
678	Autres charges exceptionnelles	500,00	200,00	200,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**6 500,00**	**12 000,00**	**12 000,00**
6951	Impôts sur les bénéfices	6 500,00	12 000,00	12 000,00
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		**37 300,00**	**36 100,00**	**36 100,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***5 000,00***	***2 000,00***	***2 000,00***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*5 000,00*	*2 000,00*	*2 000,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***5 000,00***	***2 000,00***	***2 000,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***5 000,00***	***2 000,00***	***2 000,00***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**42 300,00**	**38 100,00**	**38 100,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**38 100,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES — A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**40 800,00**	**36 600,00**	**36 600,00**
706	Prestations de services	39 800,00	35 600,00	35 600,00
7083	Locations diverses	0,00	1 000,00	1 000,00
7088	Autres produits activités annexes	1 000,00	0,00	0,00
73	**Produits issus de la fiscalité (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**1 000,00**	**1 000,00**	**1 000,00**
7588	Autres	1 000,00	1 000,00	1 000,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	**41 800,00**	**37 600,00**	**37 600,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**500,00**	**500,00**	**500,00**
778	Autres produits exceptionnels	500,00	500,00	500,00
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	**42 300,00**	**38 100,00**	**38 100,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**42 300,00**	**38 100,00**	**38 100,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**38 100,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**5 000,00**	**2 000,00**	**2 000,00**
2181	Installat° générales, agencements	5 000,00	2 000,00	2 000,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses d'équipement	**5 000,00**	**2 000,00**	**2 000,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**5 000,00**	**2 000,00**	**2 000,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**5 000,00**	**2 000,00**	**2 000,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**2 000,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*

(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)*	*5 000,00*	*2 000,00*	*2 000,00*
28181	*Installations générales, agencements*	*5 000,00*	*2 000,00*	*2 000,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*5 000,00*	*2 000,00*	*2 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*5 000,00*	*2 000,00*	*2 000,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	5 000,00	2 000,00	2 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DE 042.*

(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041.*

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**0,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement …).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**0,00**	**0,00**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**0,00**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**0,00**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**	**0,00**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	**0,00**	**0,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	**2 000,00**	**2 000,00**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**2 000,00**	**2 000,00**

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**0,00**	**I 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**2 000,00**	**III** **2 000,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**2 000,00**	**2 000,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
28181	*Installations générales, agencements*	*2 000,00*	*2 000,00*
29…	*Dépréciation des immobilisations*		
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*		
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta-lement	Date de la délibéra-tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A+ B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**0,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	**I / II**	**0,00**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, …).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 163.
Nombre de membres présents : 61
Nombre de suffrages exprimés : 106.
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 27 novembre 2025.

Présenté par (1), Monsieur Jean-Jacques BOURBAINGAULT
A le Nilly 11/12/25.
(1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le Nilly 11/12/25
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
(2) L'assemblée délibérante étant : .
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Parc naturel régional du Gâtinais français

Délibération n°2025-068

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 27 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres

EN EXERCICE	*163*
PRESENTS :	*61*
VOTANTS :	**106**

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Gérard HÉBERT (pouvoir), Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Mesdames Marianne DURANTON, Julie GARNIER, Aurélie GROS et Messieurs Sébastien DROMIGNY, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Mesdames Annie PIOFFET, Béatrice RUCHETON et Messieurs Jean-Marc CHANUSSOT (pouvoir), Guy CROSNIER, Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient absentes : Mesdames Annick DISCHBEIN, Julie GOBERT ;

Était excusé : Monsieur Nicolas MEARY ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Estelle BERTHÉE (pouvoir), Caroline MAILLARD, Michèle DESCHAMPS (pouvoir), François-Xavier DUPERAT, Catherine MARION (pouvoir), Denis MEUNIER (pouvoir), Yves BERTAUD, Yves COZE, Sébastien BOUILLOT (pouvoir), Jean-Luc RICHY (pouvoir), Xavier GUILBERT, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Pascal OUDOIRE, Christine PHILIPPE, Patrick POCHON (pouvoir), Nathalie BIEL, Xavier SEVERE, Jean-Marie CHARNIER, Stéphane GALINÉ (pouvoir), Parfait SOUNOUVOU, Isabelle FROMAGE, Brigitte CHAUSSEMY, Jean- Louis CHANDELLIER (pouvoir), Françoise CHANCELIER, Christian DENIS, Bernardin COUDORO (pouvoir), Philippe CHALMETTE, Christophe CHAMOREAU, Francis GUERRIER (pouvoir), Martine QUERNÉ, Charles QUERNÉ, Nadine-Françoise MAUGÈRE, Joëlle VUITRY, Marcel LIENHARDT (pouvoir), Patrick de LUCA, François PLANTÉ, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE (pouvoir), Denis CELADON, Annie VERHUST, Dominique FAUVIN (pouvoir), Espérance VIEIRA, Jean-Jacques BASTIEN, Bruno CYPRIEN, Pascal CARTAILLER (pouvoir), Jean-Christophe HARDY, Claire GAURAT, François ROISNEAU (pouvoir), Laure GORNES (pouvoir), Alain JOYEZ, Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGÉ, Séverine GALIBERT (pouvoir), Laurence MANESSE-CESARINI (pouvoir), Martine ROHNER (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Luc ETIFIER, Gérard CHANCLUD, Stéphane RAYNAL, Guy CROSNIER, Bruno CHAZEL, Olivier COLIN, Patrick CHAILLOU (pouvoir), Jérôme MENARD, Chantal MAYNIÉ, Alexia BERTAUD (pouvoir), François RATIER, Bruno DELECOUR (pouvoir), Patrick BOUCHER, Alain POURSIN, Pascal MAGNIER, Patrick PAGES (pouvoir), Fabien BIDAULT, Gilles GLUNAC, Margaret POMA (pouvoir), Jean MORLAIS (pouvoir), Jean HELIE (pouvoir), Jean-Paul CULINAS, Anne-Élisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Guillaume FENAT, Philippe DELONG, William THÉROND (pouvoir), Jean-Michel CARDINALI (pouvoir), Céline BOFARULL (pouvoir), Jocelyne BOITON, Patrick MAILLARD, Christophe CHAMBON (pouvoir), Pierre BOIVIN (pouvoir), Philippe DOTHÉE, Gérard ROUX (pouvoir), Etienne BREHIER, Thierry MASSON ;

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Stéphanie GRENAULT, Anthony VAUTIER, Jean-Luc VUILLEMENOT, Franck PASQUIET, Laurent RAYMOND, Philippe MACAIGNE ;

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Olivier GUYADER, François BONGARS, Karine LANIAU, Renaud ABRAHAM, Christophe KERGRAIS, Frédéric ARNOULT, Alexandre MARY, Patrick RENAULT, Fabrice KIMPE, Jean-François PEYRONEL, Sandrine JACQUET, Magalie PANNESE, Mélanie JOYEAU, Gérard MARAIS, Xavier MAUCCI, Philippe CLERGEOT, Joanna HAMONIAUX, Jennifer GAUTRET, Florence LANQUETUIT, Jacques PILLOY, Shirley MAUPIN, Lloyd DOUGNY, Natacha COLLARD, Delphine DULARY, Elisabeth LEBEUF Alain SOUEDET, Hervé FRANEL, Michel CALMY, Patrick SAINSARD, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAIT, Olivier MAUXION, Éric BEAUJOIS, Yoann MONTET, Anouk VAILLANT, Jean-Charles BENYAKAR, Fabien ORIOT, Manuel HENRIQUES, Pierre GRILLET, Noémie MARTINEZ, Domingo SILVEIRA, Yves PRUVOT, Michel GUILLOT, Sylvain DUCROUX, Caroline PETEAU, Bérénice BHAVSAR, Xavier CHRIST, Bernard LEFEVRE, Yves BIDART ;

OBJET :

FINANCES SARE - Approbation du budget primitif 2026

Nomenclature ACTES :
7 Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

COLLEGE DES EPCI

Étaient présents ou représentés : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Isabelle FROMAGE et Messieurs Denis MEUNIER, Gilles LE PAGE, Denis CELADON, Patrick PAGES, Joël NOLLEAU (pouvoir) ;

COLLEGE DES COMMUNES ASSOCIEES

Étaient absents : Mesdames Véronique GABORIT, Dominique BOUGRAUD et Messieurs Jacques BEDOSSA, François PAROLINI, Jérémy PIN, Lionel VAUDELIN ;

COLLEGE DES VILLES-PORTES

Était présent ou représenté : Joël NOLLEAU (pouvoir) ;

Était absent : Monsieur Jean-Claude DELAUNE ;

INVITÉS ET PARTENAIRES

Était présente : Madame Mireille FLAM (Ceser) ;

Était excusé : Monsieur Denis MAZODIER (Les Amis du Gâtinais) ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Séverine HUYLEBROECK, Magali LASSAIGNE, Caroline CARLIER, Fabienne COTTÉ, Inès HÉRAL, Coralie BLONDEAU et Monsieur Pierre-Yves SION ;

Transmis au Contrôle de Légalité le :
15 DEC. 2025
Affichage le :
15 DEC. 2025

FINANCES SARE - Approbation du budget primitif 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
VU les statuts du Syndicat ;
VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;
VU l'avis favorable des commissions concernées ;
Vu l'avis favorable du Bureau syndical du 26 novembre 2025 ;

Considérant que le budget SARE correspond au financement du SPRH ;

Concernant l'annexe 7, les pages où figure la mention « exercice précédent », les chiffres ne seront définitifs que lorsque l'exercice sera clôturé.

Considérant la date de clôture de l'exercice, le budget primitif annexe est proposé sans gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (AP, AE et CP).

Les charges du personnel ont baissé, ainsi que l'effectif à 12 ETP. Ces postes sont financés par l'Agence national de l'habitat (ANAH), les Communautés d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS), du Pays de Fontainebleau (CAPF), de l'Etampois Sud Essonne (CAESE)et les Communautés de Communes du Pays de Montereau (CCPM), Entre Juine et Renarde (CCEJR), du Val d'Essonne (CCVE), des 2 Vallées (CC2V) à la hauteur 0.50 ETP.

Une diminution des charges fixes est réalisée dans l'ensemble grâce à des économies sur les frais généraux par rapport à l'année précédente, le coût des fluides, la poste, la téléphonie, les maintenances, la Recyclerie du Gâtinais (standard), frais de communication, ...

Présentation synthétique du budget primitif 2026.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		
011	Charges à caractère général	117 900.00
012	Charges de personnel	631 500.00
65	Autres charges de gestion courante	1 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 500.00
Total dépenses de fonctionnement		**759 900.00**
Recettes de fonctionnement		
70	Prestations de services	534 400.00
74	Dotations et participations	224 500.00
75	Autres produits de gestion courante	1 000.00
Total recettes de fonctionnement		**759 900.00**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		
2051	Concessions et droits assimilés	2 000.00
21838	Matériel de bureau et informatiques	1 500.00
21828	Matériel de transport	6 000.00
Total dépenses d'investissement		**9 500.00**

Recettes d'investissement		
R040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 500.00
Total recettes d'investissement		**9 500.00**

Le Président propose aux membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver le budget annexe 2026 du SARE.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent le budget annexe 2026 du SARE, à l'unanimité.

Parc naturel régional du Gâtinais français
Le Président
Jean-Jacques BOUSSAINGAULT

Résumé de l'acte
091-259102564-20251211-2025-068-BF

Numéro de l'acte :	2025-068
Date de décision :	jeudi 11 décembre 2025
Nature de l'acte :	BF
Objet :	FINANCES SARE - Approbation du budget primitif 2026
Classification :	7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur :	Caroline CARLIER
AR reçu le :	15/12/2025
Numéro AR :	091-259102564-20251211-2025-068-BF
Document principal :	99_BU-SARE BP 2026_scelle.xml

Pièces jointes :

70_DE-2025-068-FINANCES SARE - Approbation du budget primitif 2026.pdf

99_SE-Page signatures BP SARE.pdf

Historique :

15/12/25 10:53	En cours de création	
15/12/25 10:56	En préparation	Caroline CARLIER
15/12/25 11:21	Reçu	Caroline CARLIER
15/12/25 11:23	En cours de transmission	
15/12/25 11:26	Transmis en Préfecture	
15/12/25 11:31	Accusé de réception reçu	

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : **SARE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25910256400061

POSTE COMPTABLE : CENTRE FINANCES PUBLIQUES FERTE ALAIS

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : SARE Parc du Gatinais français (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 40
A1.01 - Opérations non ventilables 43
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 44
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 47
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 48
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 49
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 52
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 55
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 58
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 59
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 62
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 64
A1.908 - Fonction 8 - Transports 67
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 71
A2.01 - Opérations non ventilables 73
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 74
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 77
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 78
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 79
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 82
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 85
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 88
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 89
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 90
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 93
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 95
A2.938 - Fonction 8 - Transports 98

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 102
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 103
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 107
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 109

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 110
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 112
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes 113
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 114
B3.1 - Etat des provisions constituées 115
B3.2 - Etalement des provisions 117
B4 - Etat des charges transférées 118
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 119
B6 - Prêts 120
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 121
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 122
B7.3 - Etat des emprunts garantis 123
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis 124
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail 125
B7.6 - Etat des marchés de partenariat 126
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale 127
B7.8 - Autres engagements donnés 128
B7.9 - Autres engagements reçus 129
B8 - Subventions versées 130
B9 - Etat du personnel 131
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 135
B11.1 - Liste des organismes de regroupement 136
B11.2 - Liste des établissements publics créés 137
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 138

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 139
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 140
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 141

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 142
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget 143
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation 144
D3 - Décisions en matière de taux 146
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement 147
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement 149
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) 151
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) 152

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 153

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3	Dépenses d'équipement brut / population	0
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	0
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du …

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES — I

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1) — C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	656 017,05	676 397,63	0,00	A1 20 380,58
Investissement	26 649,26	1 042,41	(3) 0,00	A2 -25 606,85
Fonctionnement	629 367,79	675 355,22	(4) 0,00	A3 45 987,43

	RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	**A1 + B1**	20 380,58
Investissement	**A2 + B2**	-25 606,85
Fonctionnement	**A3 + B3**	45 987,43

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS — A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	9 500,00	9 500,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
REPORTS	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	9 500,00	9 500,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	759 900,00	759 900,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
REPORTS	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	759 900,00	759 900,00

TOTAL DU BUDGET (4)	769 400,00	769 400,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

II

B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

II

B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	36 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**38 500,00**	**0,00**	**9 500,00**	**9 500,00**	**9 500,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**38 500,00**	**0,00**	**9 500,00**	**9 500,00**	**9 500,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**38 500,00**	**0,00**	**9 500,00**	**9 500,00**	**9 500,00**
					+	
				D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE		**0,00**
					=	
				TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		**9 500,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*38 500,00*		*9 500,00*	*9 500,00*	*9 500,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***38 500,00***		***9 500,00***	***9 500,00***	***9 500,00***

TOTAL	**38 500,00**	**0,00**	**9 500,00**	**9 500,00**	**9 500,00**
					+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					**0,00**
					=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**9 500,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**9 500,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	166 900,00	0,00	117 900,00	117 900,00	117 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	783 500,00	0,00	631 500,00	631 500,00	631 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**952 400,00**	**0,00**	**750 400,00**	**750 400,00**	**750 400,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**954 400,00**	**0,00**	**750 400,00**	**750 400,00**	**750 400,00**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*38 500,00*		*9 500,00*	*9 500,00*	*9 500,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***38 500,00***		***9 500,00***	***9 500,00***	***9 500,00***
TOTAL		**992 900,00**	**0,00**	**759 900,00**	**759 900,00**	**759 900,00**
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**759 900,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	716 000,00	0,00	534 400,00	534 400,00	534 400,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	275 900,00	0,00	224 500,00	224 500,00	224 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des recettes de gestion courante		**992 900,00**	**0,00**	**759 900,00**	**759 900,00**	**759 900,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**992 900,00**	**0,00**	**759 900,00**	**759 900,00**	**759 900,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**992 900,00**	**0,00**	**759 900,00**	**759 900,00**	**759 900,00**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**759 900,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**9 500,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		2 000,00	*0,00*	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		7 500,00	*0,00*	7 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**9 500,00**	***0,00***	**9 500,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 500,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	117 900,00		117 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	631 500,00		631 500,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 000,00	*0,00*	1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*9 500,00*	9 500,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**750 400,00**	***9 500,00***	**759 900,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	759 900,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – RECETTES — D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*9 500,00*	9 500,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			*0,00*	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total		**0,00**	***9 500,00***	**9 500,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**9 500,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	534 400,00		534 400,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	224 500,00		224 500,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	1 000,00	*0,00*	1 000,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**759 900,00**	***0,00***	**759 900,00**

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
		R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
			=
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	759 900,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**38 500,00**	**0,00**	**0,00**	**9 500,00**	**9 500,00**	**0,00**	**9 500,00**	**9 500,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	36 500,00	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**38 500,00**	**0,00**	**0,00**	**9 500,00**	**9 500,00**	**0,00**	**9 500,00**	**9 500,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**38 500,00**	**0,00**	**0,00**	**9 500,00**	**9 500,00**	**0,00**	**9 500,00**	**9 500,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**0,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**0,00**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								**9 500,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**38 500,00**	**0,00**	**9 500,00**	**9 500,00**	**9 500,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*38 500,00*		*9 500,00*	*9 500,00*	*9 500,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***38 500,00***		***9 500,00***	***9 500,00***	***9 500,00***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	**0,00**

Affectation au compte 1068 (8)	**0,00**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II

Total des recettes d'investissement cumulées	**9 500,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**38 500,00**	**0,00**	**0,00**	**9 500,00**	**9 500,00**	**0,00**	**9 500,00**	**9 500,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
2051	Concessions, droits similaires	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	36 500,00	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
21828	Autres matériels de transport	35 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
21838	Autre matériel informatique	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**38 500,00**	**0,00**	**0,00**	**9 500,00**	**9 500,00**	**0,00**	**9 500,00**	**9 500,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**38 500,00**	**0,00**	**0,00**	**9 500,00**	**9 500,00**	**0,00**	**9 500,00**	**9 500,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (7)	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**0,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**38 500,00**	**0,00**	**9 500,00**	**9 500,00**	**9 500,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*38 500,00*		*9 500,00*	*9 500,00*	*9 500,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*2 000,00*		*2 000,00*	*2 000,00*	*2 000,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*35 000,00*		*6 000,00*	*6 000,00*	*6 000,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*1 500,00*		*1 500,00*	*1 500,00*	*1 500,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***38 500,00***		***9 500,00***	***9 500,00***	***9 500,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040* = *DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041* = *RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**992 900,00**	**0,00**	**0,00**	**759 900,00**	**759 900,00**	**0,00**	**759 900,00**	**759 900,00**
011	Charges à caractère général (3)	166 900,00	0,00	0,00	117 900,00	117 900,00	0,00	117 900,00	117 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	783 500,00	0,00		631 500,00	631 500,00		631 500,00	631 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**952 400,00**	**0,00**	**0,00**	**750 400,00**	**750 400,00**	**0,00**	**750 400,00**	**750 400,00**
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**2 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**954 400,00**	**0,00**	**0,00**	**750 400,00**	**750 400,00**	**0,00**	**750 400,00**	**750 400,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*38 500,00*			*9 500,00*	*9 500,00*		*9 500,00*	*9 500,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**38 500,00**			**9 500,00**	**9 500,00**		**9 500,00**	**9 500,00**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**759 900,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**992 900,00**	**0,00**	**759 900,00**	**759 900,00**	**759 900,00**
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	716 000,00	0,00	534 400,00	534 400,00	534 400,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	275 900,00	0,00	224 500,00	224 500,00	224 500,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des recettes de gestion des services		**992 900,00**	**0,00**	**759 900,00**	**759 900,00**	**759 900,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**992 900,00**	**0,00**	**759 900,00**	**759 900,00**	**759 900,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**0,00**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**759 900,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**992 900,00**	**0,00**	**0,00**	**759 900,00**	**759 900,00**	**0,00**	**759 900,00**	**759 900,00**
011	Charges à caractère général (4)	166 900,00	0,00	0,00	117 900,00	117 900,00	0,00	117 900,00	117 900,00
60611	Eau et assainissement	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60612	Energie - Electricité	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60613	Chauffage urbain	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
60622	Carburants	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60631	Fournitures d'entretien	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
611	Contrats de prestations de services	40 000,00	0,00		26 000,00	26 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00
61551	Entretien matériel roulant	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6161	Multirisques	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
617	Etudes et recherches	35 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6234	Réceptions	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6236	Catalogues et imprimés	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6238	Divers	1 400,00	0,00		1 400,00	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00
6251	Voyages, déplacements et missions	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6288	Autres services extérieurs	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	783 500,00	0,00		631 500,00	631 500,00		631 500,00	631 500,00
6331	Versement mobilité	10 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 500,00	0,00		1 900,00	1 900,00		1 900,00	1 900,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	10 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	10 000,00	0,00		7 300,00	7 300,00		7 300,00	7 300,00
64111	Rémunération principale titulaires	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	500 000,00	0,00		411 000,00	411 000,00		411 000,00	411 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	150 000,00	0,00		142 000,00	142 000,00		142 000,00	142 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	20 000,00	0,00		18 400,00	18 400,00		18 400,00	18 400,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	20 000,00	0,00		16 700,00	16 700,00		16 700,00	16 700,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	0,00		1 350,00	1 350,00		1 350,00	1 350,00
6478	Autres charges sociales diverses	20 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	30 000,00	0,00		18 850,00	18 850,00		18 850,00	18 850,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	2 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65888	Autres	2 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**952 400,00**	**0,00**	**0,00**	**750 400,00**	**750 400,00**	**0,00**	**750 400,00**	**750 400,00**
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**2 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**954 400,00**	**0,00**	**0,00**	**750 400,00**	**750 400,00**	**0,00**	**750 400,00**	**750 400,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*38 500,00*			*9 500,00*	*9 500,00*		*9 500,00*	*9 500,00*

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*38 500,00*			*9 500,00*	*9 500,00*		*9 500,00*	*9 500,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**38 500,00**			**9 500,00**	**9 500,00**		**9 500,00**	**9 500,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**992 900,00**	**0,00**	**759 900,00**	**759 900,00**	**759 900,00**
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	716 000,00	0,00	534 400,00	534 400,00	534 400,00
706888	Autres	96 000,00	0,00	78 000,00	78 000,00	78 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	620 000,00	0,00	456 400,00	456 400,00	456 400,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	275 900,00	0,00	224 500,00	224 500,00	224 500,00
74718	Autres participations Etat	229 900,00	0,00	224 500,00	224 500,00	224 500,00
7473	Participation départements	46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
75888	Autres	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des recettes de gestion des services		**992 900,00**	**0,00**	**759 900,00**	**759 900,00**	**759 900,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**992 900,00**	**0,00**	**759 900,00**	**759 900,00**	**759 900,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043)*.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**0,00**	**9 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**9 500,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		2 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		7 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		0,00
RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 500,00**
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**750 400,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	117 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	631 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**759 900,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	534 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	224 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**750 400,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		117 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		631 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**759 900,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		534 400,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		224 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**750 400,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	19 500,00
611	Contrats de prestations de services	26 000,00
615	Entretien et réparations	9 000,00
616	Primes d'assurances	3 000,00
618	Divers	10 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	5 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	24 400,00
625	Déplacements et missions	10 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	7 000,00
628	Divers	4 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	23 200,00
641	Rémunérations du personnel	411 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	177 100,00
647	Autres charges sociales	1 350,00
648	Autres charges de personnel	18 850,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 000,00
RECETTES		**759 900,00**
706	Prestations de services	78 000,00
708	Autres produits	456 400,00
747	Participations	224 500,00
758	Produits divers de gestion courante	1 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**0,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**0,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N												
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 0 €		
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	0,00	0,00	
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A + B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**0,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	**I / II**	**0,00**

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**3,00**	**0,00**	**3,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Adjoint administratif territorial	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**11,00**	**0,00**	**11,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Ingénieur	A	5,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00
Technicien Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien Principal de 2ème Classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**14,00**	**0,00**	**14,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
Adjoint administratif territorial	C	ADM	401	0,00	332-8-2°	CDD Contractuel en CDD
Attaché	A	ADM	469	0,00	332-8-2°	CDD Contractuel en CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	A Autres	A Contractuel
Ingénieur	A	TECH	444	0,00	332-8-2°	CDD Contractuel en CDD
Ingénieur	A	TECH	484	0,00	332-8-2°	CDD Contractuel en CDD
Ingénieur	A	TECH	518	0,00	332-8-2°	CDD Contractuel en CDD
Ingénieur	A	TECH	518	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Ingénieur	A	TECH	565	0,00	332-8-2°	CDD Contractuel en CDD
Technicien	B	TECH	431	0,00	332-8-2°	CDD Contractuel en CDD
Technicien	B	TECH	478	0,00	332-8-2°	CDD Contractuel en CDD
Technicien	B	TECH	563	0,00	332-8-2°	CDD Contractuel en CDD
Technicien	B	TECH	500	0,00	332-8-2°	A Contractuel
Technicien Principal de 1ère Classe	B	TECH	638	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Technicien Principal de 2ème Classe	B	TECH	458	0,00	332-8-2°	CDD Contractuel en CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
TOTAL GENERAL				**0,00**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**0,00**	**0,00**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**0,00**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**0,00**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**	**0,00**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	**0,00**	**0,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	**9 500,00**	**9 500,00**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**9 500,00**	**9 500,00**

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**0,00**	**I 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**9 500,00**	III **9 500,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**9 500,00**	**9 500,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*2 000,00*	*2 000,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*6 000,00*	*6 000,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*1 500,00*	*1 500,00*
29…	*Dépréciations des immobilisations*		
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*		
33…	*En-cours de production de biens (5)*		
35…	*Stocks de produits (5)*		
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59…	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	**Chapitre**	**Montant**	**FONCTIONNEMENT**	**Chapitre**	**Montant**
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		**0,00**	**Sous-total Fonctionnement**	(B)	**0,00**

INVESTISSEMENT	**Chapitre**	**Montant**			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		**0,00**	**Effort propre de la Région (A – B)**	(C)	**0,00**

TOTAL DEPENSES	(A)	**0,00**	**TOTAL RECETTES (B + C)**	**0,00**

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	**0,00**
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	**0,00**

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	**0,00**

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	**0,00**
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00

Total facturations internes	**0,00**
TOTAL CHARGES (2)	**0,00**

Contributions aux ECE	0,00

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	**0,00**

Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	**0,00**

RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	**0,00**

Résultat financier	0,00

RESULTAT COURANT (5)	**0,00**

Résultat spécifique	0,00

RESULTAT NET (6)	**0,00**

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES — IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS — D3

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Acquisitions d'immobilisations		0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		0,00
Autres dépenses éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des dépenses réelles		0,00
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Dotations et subventions reçues		0,00
Autres recettes éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Total des recettes réelles		0,00
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
021	*Virement de la section de fonctionnement (3)*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 163
Nombre de membres présents : 61
Nombre de suffrages exprimés : 106
VOTES :

Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 27 novembre 2025.

Présenté par (1), Monsieur Jean-Jacques BOISSAINGAULT
A , le Tilly 11/12/25.

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le Tilly 11/12/25
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3):

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Parc naturel régional du Gâtinais français

Délibération n°2025-069

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 27 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres	
EN EXERCICE	*163*
PRESENTS :	*61*
VOTANTS :	**106**

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Gérard HÉBERT (pouvoir), Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Mesdames Marianne DURANTON, Julie GARNIER, Aurélie GROS et Messieurs Sébastien DROMIGNY, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Mesdames Annie PIOFFET, Béatrice RUCHETON et Messieurs Jean-Marc CHANUSSOT (pouvoir), Guy CROSNIER, Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient absentes : Mesdames Annick DISCHBEIN, Julie GOBERT ;

Était excusé : Monsieur Nicolas MEARY ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Estelle BERTHÉE (pouvoir), Caroline MAILLARD, Michèle DESCHAMPS (pouvoir), François-Xavier DUPERAT, Catherine MARION (pouvoir), Denis MEUNIER (pouvoir), Yves BERTAUD, Yves COZE, Sébastien BOUILLOT (pouvoir), Jean-Luc RICHY (pouvoir), Xavier GUILBERT, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Pascal OUDOIRE, Christine PHILIPPE, Patrick POCHON (pouvoir), Nathalie BIEL, Xavier SEVERE, Jean-Marie CHARNIER, Stéphane GALINÉ (pouvoir), Parfait SOUNOUVOU, Isabelle FROMAGE, Brigitte CHAUSSEMY, Jean- Louis CHANDELLIER (pouvoir), Françoise CHANCELIER, Christian DENIS, Bernardin COUDORO (pouvoir), Philippe CHALMETTE, Christophe CHAMOREAU, Francis GUERRIER (pouvoir), Martine QUERNÉ, Charles QUERNÉ, Nadine-Françoise MAUGÈRE, Joëlle VUITRY, Marcel LIENHARDT (pouvoir), Patrick de LUCA, François PLANTÉ, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE (pouvoir), Denis CELADON, Annie VERHUST, Dominique FAUVIN (pouvoir), Espérance VIEIRA, Jean-Jacques BASTIEN, Bruno CYPRIEN, Pascal CARTAILLER (pouvoir), Jean-Christophe HARDY, Claire GAURAT, François ROISNEAU (pouvoir), Laure GORNES (pouvoir), Alain JOYEZ, Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGÉ, Séverine GALIBERT (pouvoir), Laurence MANESSE-CESARINI (pouvoir), Martine ROHNER (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Luc ETIFIER, Gérard CHANCLUD, Stéphane RAYNAL, Guy CROSNIER, Bruno CHAZEL, Olivier COLIN, Patrick CHAILLOU (pouvoir), Jérôme MENARD, Chantal MAYNIÉ, Alexia BERTAUD (pouvoir), François RATIER, Bruno DELECOUR (pouvoir), Patrick BOUCHER, Alain POURSIN, Pascal MAGNIER, Patrick PAGES (pouvoir), Fabien BIDAULT, Gilles GLUNAC, Margaret POMA (pouvoir), Jean MORLAIS (pouvoir), Jean HELIE (pouvoir), Jean-Paul CULINAS, Anne-Élisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Guillaume FENAT, Philippe DELONG, William THÉROND (pouvoir), Jean-Michel CARDINALI (pouvoir), Céline BOFARULL (pouvoir), Jocelyne BOITON, Patrick MAILLARD, Christophe CHAMBON (pouvoir), Pierre BOIVIN (pouvoir), Philippe DOTHÉE, Gérard ROUX (pouvoir), Etienne BREHIER, Thierry MASSON :

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Stéphanie GRENAULT, Anthony VAUTIER, Jean-Luc VUILLEMENOT, Franck PASQUIET, Laurent RAYMOND, Philippe MACAIGNE ;

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Olivier GUYADER, François BONGARS, Karine LANIAU, Renaud ABRAHAM, Christophe KERGRAIS, Frédéric ARNOULT, Alexandre MARY, Patrick RENAULT, Fabrice KIMPE, Jean-François PEYRONEL, Sandrine JACQUET, Magalie PANNESE, Mélanie JOYEAU, Gérard MARAIS, Xavier MAUCCI, Philippe CLERGEOT, Joanna HAMONIAUX, Jennifer GAUTRET, Florence LANQUETUIT, Jacques PILLOY, Shirley MAUPIN, Lloyd DOUGNY, Natacha COLLARD, Delphine DULARY, Elisabeth LEBEUF Alain SOUEDET, Hervé FRANEL, Michel CALMY, Patrick SAINSARD, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAIT, Olivier MAUXION, Éric BEAUJOIS, Yoann MONTET, Anouk VAILLANT, Jean-Charles BENYAKAR, Fabien ORIOT, Manuel HENRIQUES, Pierre GRILLET, Noémie MARTINEZ, Domingo SILVEIRA, Yves PRUVOT, Michel GUILLOT, Sylvain DUCROUX, Caroline PETEAU, Bérénice BHAVSAR, Xavier CHRIST, Bernard LEFEVRE, Yves BIDART ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présents ou représentés : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Isabelle FROMAGE et Messieurs Denis MEUNIER, Gilles LE PAGE, Denis CELADON, Patrick PAGES, Joël NOLLEAU (pouvoir) ;

COLLEGE DES COMMUNES ASSOCIEES

Étaient absents : Mesdames Véronique GABORIT, Dominique BOUGRAUD et Messieurs Jacques BEDOSSA, François PAROLINI, Jérémy PIN, Lionel VAUDELIN ;

COLLEGE DES VILLES-PORTES

Était présent ou représenté : Joël NOLLEAU (pouvoir) ;

Était absent : Monsieur Jean-Claude DELAUNE ;

OBJET :

FINANCES - Financement du poste d'économe de flux (Service d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie pour les collectivités)

Nomenclature ACTES :
7 Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

Transmis au Contrôle de Légalité le :

15 DEC. 2025

Affichage le :

15 DEC. 2025

INVITÉS ET PARTENAIRES

Était présente : Madame Mireille FLAM (Ceser) ;

Était excusé : Monsieur Denis MAZODIER (Les Amis du Gâtinais) ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Séverine HUYLEBROECK, Magali LASSAIGNE, Caroline CARLIER, Fabienne COTTÉ, Inès HÉRAL, Coralie BLONDEAU et Monsieur Pierre-Yves SION ;

FINANCES - Financement du poste d'économe de flux (Service d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie pour les collectivités)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
VU les statuts du Syndicat ;
VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;
VU l'avis favorable des commissions concernées ;
Vu l'avis favorable du Bureau syndical du 26 novembre 2025 ;

Les intercommunalités mutualisent pour les communes les compétences d'un(e) conseiller(ère) et bénéficient de l'expérience d'autres collectivités.

Il est proposé que le Parc sollicite des subventions auprès de La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régie dans le cadre du fonds CHENE du programme ACTEE+ (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), des intercommunalités volontaires et de tout autre financeur afin de financer un poste d'économe de flux.

Le Président propose aux membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français de l'autoriser à solliciter la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régie dans le cadre du fonds CHENE du programme ACTEE+ (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), des intercommunalités volontaires et de tout autre financeur afin de financer un poste d'économe de flux.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical autorisent le Président à solliciter la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régie dans le cadre du fonds CHENE du programme ACTEE+ (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), des intercommunalités volontaires et de tout autre financeur afin de financer un poste d'économe de flux, à l'unanimité.

Le Président

Parc naturel régional du Gâtinais français

Jean-Jacques BOUSSAINGAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-259102564-20251211-2025-069-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/12/2025
Affichage : 15/12/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

Délibération n°2025-070

Parc naturel régional du Gâtinais français

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 27 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres	
EN EXERCICE	*163*
PRESENTS :	*61*
VOTANTS :	**106**

COLLEGE DE LA REGION
Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Gérard HÉBERT (pouvoir), Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Mesdames Marianne DURANTON, Julie GARNIER, Aurélie GROS et Messieurs Sébastien DROMIGNY, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS
Étaient présents ou représentés : Mesdames Annie PIOFFET, Béatrice RUCHETON et Messieurs Jean-Marc CHANUSSOT (pouvoir), Guy CROSNIER, Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient absentes : Mesdames Annick DISCHBEIN, Julie GOBERT ;

Était excusé : Monsieur Nicolas MEARY ;

OBJET :

FINANCES - Animation du site NATURA 2000 « HAUTE VALLÉE DE L'ESSONNE » - plan de financement 2025

Nomenclature ACTES :
7 Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

COLLEGE DES COMMUNES
Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Estelle BERTHÉE (pouvoir), Caroline MAILLARD, Michèle DESCHAMPS (pouvoir), François-Xavier DUPERAT, Catherine MARION (pouvoir), Denis MEUNIER (pouvoir), Yves BERTAUD, Yves COZE, Sébastien BOUILLOT (pouvoir), Jean-Luc RICHY (pouvoir), Xavier GUILBERT, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Pascal OUDOIRE, Christine PHILIPPE, Patrick POCHON (pouvoir), Nathalie BIEL, Xavier SEVERE, Jean-Marie CHARNIER, Stéphane GALINÉ (pouvoir), Parfait SOUNOUVOU, Isabelle FROMAGE, Brigitte CHAUSSEMY, Jean- Louis CHANDELLIER (pouvoir), Françoise CHANCELIER, Christian DENIS, Bernardin COUDORO (pouvoir), Philippe CHALMETTE, Christophe CHAMOREAU, Francis GUERRIER (pouvoir), Martine QUERNÉ, Charles QUERNÉ, Nadine-Françoise MAUGÈRE, Joëlle VUITRY, Marcel LIENHARDT (pouvoir), Patrick de LUCA, François PLANTÉ, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE (pouvoir), Denis CELADON, Annie VERHUST, Dominique FAUVIN (pouvoir), Espérance VIEIRA, Jean-Jacques BASTIEN, Bruno CYPRIEN, Pascal CARTAILLER (pouvoir), Jean-Christophe HARDY, Claire GAURAT, François ROISNEAU (pouvoir), Laure GORNES (pouvoir), Alain JOYEZ, Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGÉ, Séverine GALIBERT (pouvoir), Laurence MANESSE-CESARINI (pouvoir), Martine ROHNER (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Luc ETIFIER, Gérard CHANCLUD, Stéphane RAYNAL, Guy CROSNIER, Bruno CHAZEL, Olivier COLIN, Patrick CHAILLOU (pouvoir), Jérôme MENARD, Chantal MAYNIÉ, Alexia BERTAUD (pouvoir), François RATIER, Bruno DELECOUR (pouvoir), Patrick BOUCHER, Alain POURSIN, Pascal MAGNIER, Patrick PAGES (pouvoir), Fabien BIDAULT, Gilles GLUNAC, Margaret POMA (pouvoir), Jean MORLAIS (pouvoir), Jean HELIE (pouvoir), Jean-Paul CULINAS, Anne-Élisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Guillaume FENAT, Philippe DELONG, William THÉROND (pouvoir), Jean-Michel CARDINALI (pouvoir), Céline BOFARULL (pouvoir), Jocelyne BOITON, Patrick MAILLARD, Christophe CHAMBON (pouvoir), Pierre BOIVIN (pouvoir), Philippe DOTHÉE, Gérard ROUX (pouvoir), Etienne BREHIER, Thierry MASSON ;

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Stéphanie GRENAULT, Anthony VAUTIER, Jean-Luc VUILLEMENOT, Franck PASQUIET, Laurent RAYMOND, Philippe MACAIGNE ;

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Olivier GUYADER, François BONGARS, Karine LANIAU, Renaud ABRAHAM, Christophe KERGRAIS, Frédéric ARNOULT, Alexandre MARY, Patrick RENAULT, Fabrice KIMPE, Jean-François PEYRONEL, Sandrine JACQUET, Magalie PANNESE, Mélanie JOYEAU, Gérard MARAIS, Xavier MAUCCI, Philippe CLERGEOT, Joanna HAMONIAUX, Jennifer GAUTRET, Florence LANQUETUIT, Jacques PILLOY, Shirley MAUPIN, Lloyd DOUGNY, Natacha COLLARD, Delphine DULARY, Elisabeth LEBEUF Alain SOUEDET, Hervé FRANEL, Michel CALMY, Patrick SAINSARD, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAIT, Olivier MAUXION, Éric BEAUJOIS, Yoann MONTET, Anouk VAILLANT, Jean-Charles BENYAKAR, Fabien ORIOT, Manuel HENRIQUES, Pierre GRILLET, Noémie MARTINEZ, Domingo SILVEIRA, Yves PRUVOT, Michel GUILLOT, Sylvain DUCROUX, Caroline PETEAU, Bérénice BHAVSAR, Xavier CHRIST, Bernard LEFEVRE, Yves BIDART ;

COLLEGE DES EPCI
Étaient présents ou représentés : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Isabelle FROMAGE et Messieurs Denis MEUNIER, Gilles LE PAGE, Denis CELADON, Patrick PAGES, Joël NOLLEAU (pouvoir) ;

COLLEGE DES COMMUNES ASSOCIEES
Étaient absents : Mesdames Véronique GABORIT, Dominique BOUGRAUD et Messieurs Jacques BEDOSSA, François PAROLINI, Jérémy PIN, Lionel VAUDELIN ;

COLLEGE DES VILLES-PORTES
Était présent ou représenté : Joël NOLLEAU (pouvoir) ;

Était absent : Monsieur Jean-Claude DELAUNE ;

Transmis au Contrôle de Légalité le :
15 DEC. 2025
Affichage le :
15 DEC. 2025

INVITÉS ET PARTENAIRES
Était présente : Madame Mireille FLAM (Ceser) ;

Était excusé : Monsieur Denis MAZODIER (Les Amis du Gâtinais) ;

EQUIPE DU PARC
Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Séverine HUYLEBROECK, Magali LASSAIGNE, Caroline CARLIER, Fabienne COTTÉ, Inès HÉRAL, Coralie BLONDEAU et Monsieur Pierre-Yves SION ;

FINANCES - Animation du site NATURA 2000 « HAUTE VALLÉE DE L'ESSONNE » - plan de financement 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
VU les statuts du Syndicat ;
VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;
VU l'avis favorable des commissions concernées ;
Vu l'avis favorable du Bureau syndical du 26 novembre 2025 ;

Le Parc est la structure animatrice du site Natura 2000 « Haute Vallée de l'Essonne » n°FR1100799.
Il est proposé dans le cadre de la convention d'animation avec la Région Île-de-France d'effectuer une demande de subvention pour l'animation 2025 (janvier à décembre) afin de pouvoir bénéficier des financements européens et de la Région Île-de-France.

Plan de financement prévisionnel :

Type de dépense :	Objet de la dépense :	Montant réellement supporté en Euro
Dépenses de rémunération	Programme d'activité prévisionnel 2025	17 596.59 €
Coûts indirects	15% des dépenses de rémunération en 2025	2 639.49 €
Déplacements	Frais déplacements	2 446.73 €
Prestations services	Frais communication	1 251.60 €
Total des dépenses :		**23 934.41 €**

FINANCEMENTS	
FEADER et Région Île-de-France	**23 934.41 €**

Le Président propose aux membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français de :

- approuver le projet et le plan prévisionnel de financement pour l'animation du site NATURA 2000 en 2025 ;
- autoriser à solliciter les financements correspondants auprès de la Région d'Île-de-France ;
- autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la conduite de cette opération.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical :

- approuvent le projet et le plan prévisionnel de financement pour l'animation du site NATURA 2000 en 2025 ;
- autorisent à solliciter les financements correspondants auprès de la Région d'Île-de-France ;
- autorisent le Président à signer les documents nécessaires à la conduite de cette opération,

à l'unanimité.

Le Président
Parc naturel régional du Gâtinais français
Jean-Jacques BOUSSAINGAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-259102564-20251211-2025-070-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/12/2025
Affichage : 15/12/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

Délibération n°2025-071

Parc naturel régional du Gâtinais français

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 27 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres	
EN EXERCICE	*163*
PRESENTS :	*61*
VOTANTS :	**106**

COLLEGE DE LA REGION
Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Gérard HÉBERT (pouvoir), Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Mesdames Marianne DURANTON, Julie GARNIER, Aurélie GROS et Messieurs Sébastien DROMIGNY, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS
Étaient présents ou représentés : Mesdames Annie PIOFFET, Béatrice RUCHETON et Messieurs Jean-Marc CHANUSSOT (pouvoir), Guy CROSNIER, Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient absentes : Mesdames Annick DISCHBEIN, Julie GOBERT ;

Était excusé : Monsieur Nicolas MEARY ;

COLLEGE DES COMMUNES
Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Estelle BERTHÉE (pouvoir), Caroline MAILLARD, Michèle DESCHAMPS (pouvoir), François-Xavier DUPERAT, Catherine MARION (pouvoir), Denis MEUNIER (pouvoir), Yves BERTAUD, Yves COZE, Sébastien BOUILLOT (pouvoir), Jean-Luc RICHY (pouvoir), Xavier GUILBERT, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Pascal OUDOIRE, Christine PHILIPPE, Patrick POCHON (pouvoir), Nathalie BIEL, Xavier SEVERE, Jean-Marie CHARNIER, Stéphane GALINÉ (pouvoir), Parfait SOUNOUVOU, Isabelle FROMAGE, Brigitte CHAUSSEMY, Jean- Louis CHANDELLIER (pouvoir), Françoise CHANCELIER, Christian DENIS, Bernardin COUDORO (pouvoir), Philippe CHALMETTE, Christophe CHAMOREAU, Francis GUERRIER (pouvoir), Martine QUERNÉ, Charles QUERNÉ, Nadine-Françoise MAUGÈRE, Joëlle VUITRY, Marcel LIENHARDT (pouvoir), Patrick de LUCA, François PLANTÉ, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE (pouvoir), Denis CELADON, Annie VERHUST, Dominique FAUVIN (pouvoir), Espérance VIEIRA, Jean-Jacques BASTIEN, Bruno CYPRIEN, Pascal CARTAILLER (pouvoir), Jean-Christophe HARDY, Claire GAURAT, François ROISNEAU (pouvoir), Laure GORNES (pouvoir), Alain JOYEZ, Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGÉ, Séverine GALIBERT (pouvoir), Laurence MANESSE-CESARINI (pouvoir), Martine ROHNER (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Luc ETIFIER, Gérard CHANCLUD, Stéphane RAYNAL, Guy CROSNIER, Bruno CHAZEL, Olivier COLIN, Patrick CHAILLOU (pouvoir), Jérôme MENARD, Chantal MAYNIÉ, Alexia BERTAUD (pouvoir), François RATIER, Bruno DELECOUR (pouvoir), Patrick BOUCHER, Alain POURSIN, Pascal MAGNIER, Patrick PAGES (pouvoir), Fabien BIDAULT, Gilles GLUNAC, Margaret POMA (pouvoir), Jean MORLAIS (pouvoir), Jean HELIE (pouvoir), Jean-Paul CULINAS, Anne-Élisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Guillaume FENAT, Philippe DELONG, William THÉROND (pouvoir), Jean-Michel CARDINALI (pouvoir), Céline BOFARULL (pouvoir), Jocelyne BOITON, Patrick MAILLARD, Christophe CHAMBON (pouvoir), Pierre BOIVIN (pouvoir), Philippe DOTHÉE, Gérard ROUX (pouvoir), Etienne BREHIER, Thierry MASSON ;

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Stéphanie GRENAULT, Anthony VAUTIER, Jean-Luc VUILLEMENOT, Franck PASQUIET, Laurent RAYMOND, Philippe MACAIGNE ;

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Olivier GUYADER, François BONGARS, Karine LANIAU, Renaud ABRAHAM, Christophe KERGRAIS, Frédéric ARNOULT, Alexandre MARY, Patrick RENAULT, Fabrice KIMPE, Jean-François PEYRONEL, Sandrine JACQUET, Magalie PANNESE, Mélanie JOYEAU, Gérard MARAIS, Xavier MAUCCI, Philippe CLERGEOT, Joanna HAMONIAUX, Jennifer GAUTRET, Florence LANQUETUIT, Jacques PILLOY, Shirley MAUPIN, Lloyd DOUGNY, Natacha COLLARD, Delphine DULARY, Elisabeth LEBEUF Alain SOUEDET, Hervé FRANEL, Michel CALMY, Patrick SAINSARD, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAIT, Olivier MAUXION, Éric BEAUJOIS, Yoann MONTET, Anouk VAILLANT, Jean-Charles BENYAKAR, Fabien ORIOT, Manuel HENRIQUES, Pierre GRILLET, Noémie MARTINEZ, Domingo SILVEIRA, Yves PRUVOT, Michel GUILLOT, Sylvain DUCROUX, Caroline PETEAU, Bérénice BHAVSAR, Xavier CHRIST, Bernard LEFEVRE, Yves BIDART ;

OBJET :

FINANCES - Projet "Terre-Chanvre Gâtinais" Phase 2 Demande de subvention ADEME

Nomenclature ACTES :
7 Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

COLLEGE DES EPCI
Étaient présents ou représentés : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Isabelle FROMAGE et Messieurs Denis MEUNIER, Gilles LE PAGE, Denis CELADON, Patrick PAGES, Joël NOLLEAU (pouvoir) ;

COLLEGE DES COMMUNES ASSOCIEES
Étaient absents : Mesdames Véronique GABORIT, Dominique BOUGRAUD et Messieurs Jacques BEDOSSA, François PAROLINI, Jérémy PIN, Lionel VAUDELIN ;

COLLEGE DES VILLES-PORTES
Était présent ou représenté : Joël NOLLEAU (pouvoir) ;

Était absent : Monsieur Jean-Claude DELAUNE ;

INVITÉS ET PARTENAIRES
Était présente : Madame Mireille FLAM (Ceser) ;

Était excusé : Monsieur Denis MAZODIER (Les Amis du Gâtinais) ;

EQUIPE DU PARC
Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Séverine HUYLEBROECK, Magali LASSAIGNE, Caroline CARLIER, Fabienne COTTÉ, Inès HÉRAL, Coralie BLONDEAU et Monsieur Pierre-Yves SION ;

Transmis au Contrôle de Légalité le :
15 DEC. 2025
Affichage le :
15 DEC. 2025

FINANCES - Projet "Terre-Chanvre Gâtinais" Phase 2 Demande de subvention ADEME

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
VU les statuts du Syndicat ;
VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;
VU l'avis favorable des commissions concernées ;
Vu l'avis favorable du Bureau syndical du 26 novembre 2025 ;

Le Parc a été sélectionné comme lauréat de l'appel à projet national « Extrême Défi Bioéconomie » lancé par l'ADEME en 2024. Cet appel à projet est un parcours d'innovation dont l'objectif est de faire émerger et de consolider des filières biosourcées territorialisées pour assurer la valorisation de biomasses sous-valorisées tout en préservant les écosystèmes associés.

Le projet Terre-chanvre du Gâtinais s'inscrit dans l'objectif de décarbonation de la filière chanvre locale en proposant une alternative à l'utilisation de la chaux dans le béton de chanvre. L'ambition est de substituer le liant chaux par la terre locale issue de la valorisation des déblais d'excavation. Cette substitution permet de créer un matériau de construction totalement local, décarboné et en circuit court, tout en valorisant une ressource sous-utilisée dans une logique d'économie circulaire

La Phase 1, (en cours depuis Mai 2025) a confirmé le potentiel et l'intérêt de la ressource en terre locale pour cette substitution, avec la mobilisation réussie des acteurs (professionnels du déchet, entreprises de BTP, acteurs de la terre crue, universités) et l'identification de gisements prometteurs.

La Phase 2, à partir de Mai 2026, est la phase de développement opérationnel et d'expérimentation, indispensable avant le déploiement commercial. Elle vise la validation de la "recette" terre-chanvre et de la chaîne de valeur complète à travers des chantiers pilotes et démonstrateurs. Ces opérations permettront de tester concrètement la ligne de production, d'évaluer la robustesse du matériau et de fiabiliser la mise en œuvre par les artisans applicateurs. Elle est axée sur l'aspect opérationnel et s'articule autour de quatre objectifs majeurs :

-Mise en place opérationnelle - Depolia (Partenaire Production) : Finaliser la stratégie de production. Cela inclut l'investissement et la mise en place d'une ligne de conditionnement pour proposer la terre comme un liant prêt à l'emploi
-Chantiers pilotes et démonstrateurs (PNRGF) : Tester et valider *in situ* le couple terre-chanvre et la chaîne de valeur complète. Un chantier-pilote support de formation pour les artisans locaux est notamment prévu
-Formation (PNRGF) : Assurer la pérennité de la filière par la formation des artisans
-Réajustements et sensibilisation - Terramano (Partenaire Technique) : Évaluer les impacts, identifier les freins et ajuster le processus de production et les protocoles de construction basés sur les retours d'expérience (REX) des artisans. Sensibiliser, animer autour du Terre-chanvre du Gâtinais.

Pour mener à bien la phase 2 estimée à 173 477,00€, le consortium mis en place est constitué du Parc naturel régional du Gâtinais français et de deux entreprises Terramano (Partenaire Technique) et Depolia (Partenaire Production). Ce consortium est piloté par le Parc Naturel Régional du Gâtinais français. Ces partenariats visent à poursuivre nos engagements dans la transition écologique des secteurs du bâtiment et de l'agriculture.

Sur le montant des 173 477,00 €, les deux entreprises Terramano (Partenaire Technique) et Depolia (Partenaire Production) vont participer à hauteur de 76 400,00 € et solliciter une aide de l'ADEME à hauteur de 21 000,00 € pour Terramano et 32 480,00 € pour Dépolia.

Gâtichanvre n'est pas un partenaire financier, mais soutient le projet sous forme d'un don de chènevotte (qualité bâtiment) pour le chantier pilote, d'une valeur équivalente à 2 000,00 €.

En tant que porteur de projet, le Parc participe pour un montant de 97 077,00 € subventionné par l'ADEME à hauteur 67 953,90€.

C'est pourquoi, le Parc propose de soumettre une demande de subvention à l'ADEME pour 70% de 97 077,00 € dédiés aux travaux et moyens humains (dont un chargé de projet spécialisé) et les 30 % restants seront répartis entre LEADER et les fonds propres.

Le plan de financement présenté à l'ADEME est le suivant :

DEPENSES BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION - ADEME		
Précision sur la dépense		Cout en € HT
Dépenses directes de personnel		70 977,00 €
Autres dépenses de fonctionnement Charges connexes		10 100,00 €
Frais généraux	19,73%	16 000,00 €
TOTAL		**97 077,00€**

RECETTES PLAN DE FINANCEMENT - ADEME		
Mode de financement	% de l'opération	Montant (en €HT)
Auto-financement		
Fonds-propres	30%	29 123,10 €
Aides publiques		
ADEME	70%	67 953,90 €
Taux d'aide public	**70%**	
TOTAL	**100%**	**97 077,00 €**

Le Président propose aux membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français :

- approuver le projet et le plan prévisionnel de financement de décarbonation de la filière chanvre Gâtinais ;
- autoriser à solliciter les financements correspondants auprès de l'ADEME ;
- autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la conduite de cette opération.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical :

- approuvent le projet et le plan prévisionnel de financement de décarbonation de la filière chanvre Gâtinais ;
- autorisent à solliciter les financements correspondants auprès de l'ADEME ;
- autorisent le Président à signer les documents nécessaires à la conduite de cette opération,

à l'unanimité.

Le Président

Parc naturel régional du Gâtinais français

Jean-Jacques BOUSSAINGAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20251211-2025-071-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2025
Affichage : 15/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Parc naturel régional du Gâtinais français

Délibération n°2025-072

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 27 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres	
EN EXERCICE	*163*
PRESENTS :	*61*
VOTANTS :	**106**

COLLEGE DE LA REGION
Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Gérard HÉBERT (pouvoir), Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Mesdames Marianne DURANTON, Julie GARNIER, Aurélie GROS et Messieurs Sébastien DROMIGNY, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS
Étaient présents ou représentés : Mesdames Annie PIOFFET, Béatrice RUCHETON et Messieurs Jean-Marc CHANUSSOT (pouvoir), Guy CROSNIER, Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient absentes : Mesdames Annick DISCHBEIN, Julie GOBERT ;

Était excusé : Monsieur Nicolas MEARY ;

COLLEGE DES COMMUNES
Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Estelle BERTHÉE (pouvoir), Caroline MAILLARD, Michèle DESCHAMPS (pouvoir), François-Xavier DUPERAT, Catherine MARION (pouvoir), Denis MEUNIER (pouvoir), Yves BERTAUD, Yves COZE, Sébastien BOUILLOT (pouvoir), Jean-Luc RICHY (pouvoir), Xavier GUILBERT, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Pascal OUDOIRE, Christine PHILIPPE, Patrick POCHON (pouvoir), Nathalie BIEL, Xavier SEVERE, Jean-Marie CHARNIER, Stéphane GALINÉ (pouvoir), Parfait SOUNOUVOU, Isabelle FROMAGE, Brigitte CHAUSSEMY, Jean- Louis CHANDELLIER (pouvoir), Françoise CHANCELIER, Christian DENIS, Bernardin COUDORO (pouvoir), Philippe CHALMETTE, Christophe CHAMOREAU, Francis GUERRIER (pouvoir), Martine QUERNÉ, Charles QUERNÉ, Nadine-Françoise MAUGÈRE, Joëlle VUITRY, Marcel LIENHARDT (pouvoir), Patrick de LUCA, François PLANTÉ, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE (pouvoir), Denis CELADON, Annie VERHUST, Dominique FAUVIN (pouvoir), Espérance VIEIRA, Jean-Jacques BASTIEN, Bruno CYPRIEN, Pascal CARTAILLER (pouvoir), Jean-Christophe HARDY, Claire GAURAT, François ROISNEAU (pouvoir), Laure GORNES (pouvoir), Alain JOYEZ, Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGÉ, Séverine GAUBERT (pouvoir), Laurence MANESSE-CESARINI (pouvoir), Martine ROHNER (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Luc ETIFIER, Gérard CHANCLUD, Stéphane RAYNAL, Guy CROSNIER, Bruno CHAZEL, Olivier COLIN, Patrick CHAILLOU (pouvoir), Jérôme MENARD, Chantal MAYNIÉ, Alexia BERTAUD (pouvoir), François RATIER, Bruno DELECOUR (pouvoir), Patrick BOUCHER, Alain POURSIN, Pascal MAGNIER, Patrick PAGES (pouvoir), Fabien BIDAULT, Gilles GLUNAC, Margaret POMA (pouvoir), Jean MORLAIS (pouvoir), Jean HELIE (pouvoir), Jean-Paul CULINAS, Anne-Élisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Guillaume FENAT, Philippe DELONG, William THÉROND (pouvoir), Jean-Michel CARDINALI (pouvoir), Céline BOFARULL (pouvoir), Jocelyne BOITON, Patrick MAILLARD, Christophe CHAMBON (pouvoir), Pierre BOIVIN (pouvoir), Philippe DOTHÉE, Gérard ROUX (pouvoir), Etienne BREHIER, Thierry MASSON :

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Stéphanie GRENAULT, Anthony VAUTIER, Jean-Luc VUILLEMENOT, Franck PASQUIET, Laurent RAYMOND, Philippe MACAIGNE ;

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Olivier GUYADER, François BONGARS, Karine LANIAU, Renaud ABRAHAM, Christophe KERGRAIS, Frédéric ARNOULT, Alexandre MARY, Patrick RENAULT, Fabrice KIMPE, Jean-François PEYRONEL, Sandrine JACQUET, Magalie PANNESE, Mélanie JOYEAU, Gérard MARAIS, Xavier MAUCCI, Philippe CLERGEOT, Joanna HAMONIAUX, Jennifer GAUTRET, Florence LANQUETUIT, Jacques PILLOY, Shirley MAUPIN, Lloyd DOUGNY, Natacha COLLARD, Delphine DULARY, Elisabeth LEBEUF Alain SOUEDET, Hervé FRANEL, Michel CALMY, Patrick SAINSARD, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAIT, Olivier MAUXION, Éric BEAUJOIS, Yoann MONTET, Anouk VAILLANT, Jean-Charles BENYAKAR, Fabien ORIOT, Manuel HENRIQUES, Pierre GRILLET, Noémie MARTINEZ, Domingo SILVEIRA, Yves PRUVOT, Michel GUILLOT, Sylvain DUCROUX, Caroline PETEAU, Bérénice BHAVSAR, Xavier CHRIST, Bernard LEFEVRE, Yves BIDART ;

COLLEGE DES EPCI
Étaient présents ou représentés : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Isabelle FROMAGE et Messieurs Denis MEUNIER, Gilles LE PAGE, Denis CELADON, Patrick PAGES, Joël NOLLEAU (pouvoir) ;

COLLEGE DES COMMUNES ASSOCIEES
Étaient absents : Mesdames Véronique GABORIT, Dominique BOUGRAUD et Messieurs Jacques BEDOSSA, François PAROLINI, Jérémy PIN, Lionel VAUDELIN ;

COLLEGE DES VILLES-PORTES
Était présent ou représenté : Joël NOLLEAU (pouvoir) ;

Était absent : Monsieur Jean-Claude DELAUNE ;

INVITÉS ET PARTENAIRES
Était présente : Madame Mireille FLAM (Ceser) ;

Était excusé : Monsieur Denis MAZODIER (Les Amis du Gâtinais) ;

EQUIPE DU PARC
Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Séverine HUYLEBROECK, Magali LASSAIGNE, Caroline CARLIER, Fabienne COTTÉ, Inès HÉRAL, Coralie BLONDEAU et Monsieur Pierre-Yves SION ;

OBJET :

FINANCES - Projet "Terre-Chanvre Gâtinais" Phase 2 - Demande de subvention LEADER

Nomenclature ACTES :
7 Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

Transmis au Contrôle de Légalité le :
15 DEC. 2025

Affichage le :
15 DEC. 2025

FINANCES - Projet "Terre-Chanvre Gâtinais" Phase 2 - Demande de subvention LEADER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
VU les statuts du Syndicat ;
VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;
VU l'avis favorable des commissions concernées ;
Vu l'avis favorable du Bureau syndical du 26 novembre 2025 ;

Le Parc a été sélectionné comme lauréat de l'appel à projet national « Extrême Défi Bioéconomie » lancé par l'ADEME en 2024. Cet appel à projet est un parcours d'innovation dont l'objectif est de faire émerger et de consolider des filières biosourcées territorialisées pour assurer la valorisation de biomasses sous-valorisées tout en préservant les écosystèmes associés.

Le projet Terre-chanvre du Gâtinais s'inscrit dans l'objectif de décarbonation de la filière chanvre locale en proposant une alternative à l'utilisation de la chaux dans le béton de chanvre. L'ambition est de substituer le liant chaux par la terre locale issue de la valorisation des déblais d'excavation. Cette substitution permet de créer un matériau de construction totalement local, décarboné et en circuit court, tout en valorisant une ressource sous-utilisée dans une logique d'économie circulaire

La Phase 1, (en cours depuis Mai 2025) a confirmé le potentiel et l'intérêt de la ressource en terre locale pour cette substitution, avec la mobilisation réussie des acteurs (professionnels du déchet, entreprises de BTP, acteurs de la terre crue, universités) et l'identification de gisements prometteurs.

La Phase 2, à partir de Mai 2026, est la phase de développement opérationnel et d'expérimentation, indispensable avant le déploiement commercial. Elle vise la validation de la "recette" terre-chanvre et de la chaîne de valeur complète à travers des chantiers pilotes et démonstrateurs. Ces opérations permettront de tester concrètement la ligne de production, d'évaluer la robustesse du matériau et de fiabiliser la mise en œuvre par les artisans applicateurs. Elle est axée sur l'aspect opérationnel et s'articule autour de quatre objectifs majeurs :

-Mise en place opérationnelle - Depolia (Partenaire Production) : Finaliser la stratégie de production. Cela inclut l'investissement et la mise en place d'une ligne de conditionnement pour proposer la terre comme un liant prêt à l'emploi
-Chantiers pilotes et démonstrateurs (PNRGF) : Tester et valider *in situ* le couple terre-chanvre et la chaîne de valeur complète. Un chantier-pilote support de formation pour les artisans locaux est notamment prévu
-Formation (PNRGF) : Assurer la pérennité de la filière par la formation des artisans
-Réajustements et sensibilisation - Terramano (Partenaire Technique) : Évaluer les impacts, identifier les freins et ajuster le processus de production et les protocoles de construction basés sur les retours d'expérience (REX) des artisans. Sensibiliser, animer autour du Terre-chanvre du Gâtinais.

Pour mener à bien la phase 2 estimée à 173 477,00€, le consortium mis en place est constitué du Parc naturel régional du Gâtinais français et de deux entreprises Terramano (Partenaire Technique) et Depolia (Partenaire Production). Ce consortium est piloté par le Parc Naturel Régional du Gâtinais français. Ces partenariats visent à poursuivre nos engagements dans la transition écologique des secteurs du bâtiment et de l'agriculture.

Le financement du programme Leader ne peut se faire que sur la partie des dépenses éligibles (le personnel, les frais de déplacement et de communication, le stockage des ressources). Il est présenté comme suit :

Dépenses retenues par le programme LEADER		
Précision sur la dépense	Quantité	Cout en € HT
Dépenses directes de personnel		
Personnel non statutaire de la fonction publique	100%	60 000,00 €
Autres dépenses de fonctionnement		
Frais de déplacement	1	1 000,00 €
Communication	1	2 000,00 €
Stockage terre (18mois) + production (25T)	1	4 225,00 €
TOTAL		**67 225,00€**

PLAN DE FINANCEMENT - LEADER		
Mode de financement	% de l'assiette leader	Montant en €HT
Aides publiques		
ADEME	70%	47 057,50 €
Autofinancement	0,25%	167,50 €
FEADER	29,75%	20 000,00 €
TOTAL	**100%**	**67 225,00 €**

Le Parc sollicite les membres du Bureau pour approuver le projet, son plan de financement et pour autoriser le Président à solliciter les subventions qui s'y rapportent.

En tant que porteur de projet, le Parc participe pour un montant de 97 077,00 € subventionné par l'ADEME à hauteur 67 953,90 € et par FEADER à hauteur de 20 000 €.

Le Président propose aux membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français :

- approuver le projet et le plan prévisionnel de financement de décarbonation de la filière chanvre Gâtinais ;
- autoriser à solliciter les financements correspondants auprès du FEADER ;
- autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la conduite de cette opération.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical :

- approuvent le projet et le plan prévisionnel de financement de décarbonation de la filière chanvre Gâtinais ;
- autorisent à solliciter les financements correspondants auprès du FEADER ;
- autorisent le Président à signer les documents nécessaires à la conduite de cette opération.

à l'unanimité.

Le Président

Parc naturel régional du Gâtinais français

Jean-Jacques BOUSSAINGAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20251211-2025-072-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2025
Affichage : 15/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Parc naturel régional du Gâtinais français

Délibération n°2025-073

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 27 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres	
EN EXERCICE	*163*
PRESENTS :	*61*
VOTANTS :	**106**

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Gérard HÉBERT (pouvoir), Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Mesdames Marianne DURANTON, Julie GARNIER, Aurélie GROS et Messieurs Sébastien DROMIGNY, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Mesdames Annie PIOFFET, Béatrice RUCHETON et Messieurs Jean-Marc CHANUSSOT (pouvoir), Guy CROSNIER, Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient absentes : Mesdames Annick DISCHBEIN, Julie GOBERT ;

Était excusé : Monsieur Nicolas MEARY ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Estelle BERTHÉE (pouvoir), Caroline MAILLARD, Michèle DESCHAMPS (pouvoir), François-Xavier DUPERAT, Catherine MARION (pouvoir), Denis MEUNIER (pouvoir), Yves BERTAUD, Yves COZE, Sébastien BOUILLOT (pouvoir), Jean-Luc RICHY (pouvoir), Xavier GUILBERT, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Pascal OUDOIRE, Christine PHILIPPE, Patrick POCHON (pouvoir), Nathalie BIEL, Xavier SEVERE, Jean-Marie CHARNIER, Stéphane GALINÉ (pouvoir), Parfait SOUNOUVOU, Isabelle FROMAGE, Brigitte CHAUSSEMY, Jean- Louis CHANDELLIER (pouvoir), Françoise CHANCELIER, Christian DENIS, Bernardin COUDORO (pouvoir), Philippe CHALMETTE, Christophe CHAMOREAU, Francis GUERRIER (pouvoir), Martine QUERNÉ, Charles QUERNÉ, Nadine-Françoise MAUGÈRE, Joëlle VUITRY, Marcel LIENHARDT (pouvoir), Patrick de LUCA, François PLANTÉ, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE (pouvoir), Denis CELADON, Annie VERHUST, Dominique FAUVIN (pouvoir), Espérance VIEIRA, Jean-Jacques BASTIEN, Bruno CYPRIEN, Pascal CARTAILLER (pouvoir), Jean-Christophe HARDY, Claire GAURAT, François ROISNEAU (pouvoir), Laure GORNES (pouvoir), Alain JOYEZ, Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGÉ, Séverine GALIBERT (pouvoir), Laurence MANESSE-CESARINI (pouvoir), Martine ROHNER (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Luc ETIFIER, Gérard CHANCLUD, Stéphane RAYNAL, Guy CROSNIER, Bruno CHAZEL, Olivier COLIN, Patrick CHAILLOU (pouvoir), Jérôme MENARD, Chantal MAYNIÉ, Alexia BERTAUD (pouvoir), François RATIER, Bruno DELECOUR (pouvoir), Patrick BOUCHER, Alain POURSIN, Pascal MAGNIER, Patrick PAGES (pouvoir), Fabien BIDAULT, Gilles GLUNAC, Margaret POMA (pouvoir), Jean MORLAIS (pouvoir), Jean HELIE (pouvoir), Jean-Paul CULINAS, Anne-Élisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Guillaume FENAT, Philippe DELONG, William THÉROND (pouvoir), Jean-Michel CARDINALI (pouvoir), Céline BOFARULL (pouvoir), Jocelyne BOITON, Patrick MAILLARD, Christophe CHAMBON (pouvoir), Pierre BOIVIN (pouvoir), Philippe DOTHÉE, Gérard ROUX (pouvoir), Etienne BREHIER, Thierry MASSON ;

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Stéphanie GRENAULT, Anthony VAUTIER, Jean-Luc VUILLEMENOT, Franck PASQUIET, Laurent RAYMOND, Philippe MACAIGNE ;

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Olivier GUYADER, François BONGARS, Karine LANIAU, Renaud ABRAHAM, Christophe KERGRAIS, Frédéric ARNOULT, Alexandre MARY, Patrick RENAULT, Fabrice KIMPE, Jean-François PEYRONEL, Sandrine JACQUET, Magalie PANNESE, Mélanie JOYEAU, Gérard MARAIS, Xavier MAUCCI, Philippe CLERGEOT, Joanna HAMONIAUX, Jennifer GAUTRET, Florence LANQUETUIT, Jacques PILLOY, Shirley MAUPIN, Lloyd DOUGNY, Natacha COLLARD, Delphine DULARY, Elisabeth LEBEUF Alain SOUEDET, Hervé FRANEL, Michel CALMY, Patrick SAINSARD, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAIT, Olivier MAUXION, Éric BEAUJOIS, Yoann MONTET, Anouk VAILLANT, Jean-Charles BENYAKAR, Fabien ORIOT, Manuel HENRIQUES, Pierre GRILLET, Noémie MARTINEZ, Domingo SILVEIRA, Yves PRUVOT, Michel GUILLOT, Sylvain DUCROUX, Caroline PETEAU, Bérénice BHAVSAR, Xavier CHRIST, Bernard LEFEVRE, Yves BIDART ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présents ou représentés : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Isabelle FROMAGE et Messieurs Denis MEUNIER, Gilles LE PAGE, Denis CELADON, Patrick PAGES, Joël NOLLEAU (pouvoir) ;

COLLEGE DES COMMUNES ASSOCIEES

Étaient absents : Mesdames Véronique GABORIT, Dominique BOUGRAUD et Messieurs Jacques BEDOSSA, François PAROLINI, Jérémy PIN, Lionel VAUDELIN ;

COLLEGE DES VILLES-PORTES

Était présent ou représenté : Joël NOLLEAU (pouvoir) ;

Était absent : Monsieur Jean-Claude DELAUNE ;

OBJET :

FINANCES - Acquisition d'ouvrage

Nomenclature ACTES :
7 Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

INVITÉS ET PARTENAIRES

Était présente : Madame Mireille FLAM (Ceser) ;

Était excusé : Monsieur Denis MAZODIER (Les Amis du Gâtinais) ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Séverine HUYLEBROECK, Magali LASSAIGNE, Caroline CARLIER, Fabienne COTTÉ, Inès HÉRAL, Coralie BLONDEAU et Monsieur Pierre-Yves SION ;

Transmis au Contrôle de Légalité le :
15 DEC. 2025
Affichage le :
15 DEC. 2025

FINANCES - Acquisition d'ouvrage

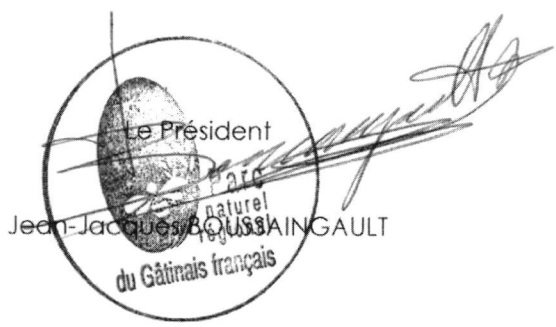
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
VU les statuts du Syndicat ;
VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;
VU l'avis favorable des commissions concernées ;
Vu l'avis favorable du Bureau syndical du 26 novembre 2025 ;

Vu la délibération n°2021-030 portant acquisitions d'ouvrages présentation du cahier des charges des acquisitions d'ouvrages ;

"Kinski" *par les Amis de Milly-en-Gâtinais* 20 €
145 pages sur la vie de cet artiste peintre polonais qui vécut dans plusieurs communes du Gâtinais, notamment Dannemois. Il fut ami avec Kathy Bosc et a exposé de nombreuses fois à Milly-la-Forêt.
Pour 40 exemplaires : 800 €

Le Président propose aux membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français de valider l'acquisition de cet ouvrage et de l'autoriser à signer tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical valident l'acquisition de cet ouvrage et autorisent le Président à signer tout document s'y rapportant, à l'unanimité.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-259102564-20251211-2025-073-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/12/2025
Affichage : 15/12/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

Parc naturel régional du Gâtinais français

Délibération n°2025-074

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 27 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres

EN EXERCICE 163

PRESENTS :

VOTANTS :

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Monsieur Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Mesdames Marianne DURANTON, Julie GARNIER, Aurélie GROS et Messieurs Sébastien DROMIGNY, Gérard HÉBERT, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Mesdames Annie PIOFFET (pouvoir), Béatrice RUCHETON et Messieurs Guy CROSNIER, Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient absents : Mesdames Annick DISCHBEIN, Julie GOBERT et Monsieur Nicolas MEARY ;

Était excusé : Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT ;

OBJET :

CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS DE LA FONDATION MACIF

Nomenclature ACTES :
8 Domaine de compétence par thème
8.8 Environnement

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Estelle BERTHÉE, Caroline MAILLARD, Michèle DESCHAMPS, François-Xavier DUPERAT (pouvoir), Catherine MARION (pouvoir), Yves BERTAUD, Yves COZE, Jean-Luc RICHY, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Pascal OUDOIRE, Patrick POCHON, Nathalie BIEL, Stéphane GALINÉ, Parfait SOUNOUVOU, Clotilde CAMPAIN, Jean-Luc VUILLEMENOT, Isabelle FROMAGE, Brigitte CHAUSSEMY, Jean- Louis CHANDELLIER, Françoise CHANCELIER, Christian DENIS (pouvoir), Philippe CHALMETTE (pouvoir), Christophe CHAMOREAU, Martine QUERNÉ, Nadine-Françoise MAUGÈRE, Joëlle VUITRY, Alain PIERROT, Fabrice KIMPE (pouvoir), Marcel LIENHARDT (pouvoir), Patrick de LUCA, Sandrine JACQUET (pouvoir), François PLANTÉ, Joseph LENOIR (pouvoir), Jérôme DESNOUE, Denis CELADON, Magalie PANNESE (pouvoir), Annie VERHUST, Dominique FAUVIN, Espérance VIEIRA (pouvoir), Jean-Jacques BASTIEN, Catherine LASORSA, Pascal CARTAILLER (pouvoir), Jean-Christophe HARDY, Richard HEYSEN, Claire GAURAT, François ROISNEAU, Laure GORNES (pouvoir), Alain JOYEZ, Lloyd DOUGNY (pouvoir), Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGÉ, Franck PASQUIET, Laurence MANESSE-CESARINI (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Luc ETIFIER (pouvoir), Hervé FRANEL, Guy CROSNIER, Bruno CHAZEL, Olivier COLIN, Michel CALMY, Patrick CHAILLOU, Patrick SAINSARD (pouvoir), Jérôme MENARD, Chantal MAYNIÉ, Bruno DELECOUR (pouvoir), Patrick BOUCHER, Éric BEAUJOIS, Fabien BIDAULT, Gilles GLUNAC (pouvoir), Margaret POMA (pouvoir), Jean MORLAIS, Jean HELIE, Jean-Paul CULINAS, Anne-Élisabeth BOURGUIGNON, Christophe BAGUET, Philippe DELONG, William THÉROND, Jean-Michel CARDINALI (pouvoir), Céline BOFARULL (pouvoir), Patrick MAILLARD, Pierre BOIVIN, Yves BIDART, Philippe DOTHÉE, Gérard ROUX (pouvoir), Thierry MASSON (pouvoir) ;

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Xavier GUILBERT, Elisabeth LEBEUF ;

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Olivier GUYADER, Denis MEUNIER, Sébastien BOUILLOT, François BONGARS, Xavier SEVERE, Karine LANIAU, Renaud ABRAHAM, Jean-Marie CHARNIER, Christophe KERGRAIS, Frédéric ARNOULT, Bernardin COUDORO, Alexandre MARY, Patrick RENAULT, Francis GUERRIER, Jean-François PEYRONEL, Mélanie JOYEAU, Gérard MARAIS, Xavier MAUCCI, Philippe CLERGEOT, Bruno CYPRIEN, Joanna HAMONIAUX, Jennifer GAUTRET, Florence LANQUETUIT, Jacques PILLOY, Shirley MAUPIN, Natacha COLLARD, Delphine DULARY, Martine ROHNER, Alain SOUEDET, Laurent RAYMOND, Amélie FERLAY, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAIT, Alexia BERTAUD, Olivier MAUXION, François RATIER, Alain POURSIN, Yoann MONTET, Anouk VAILLANT, Pascal MAGNIER, Jean-Charles BENYAKAR, Fabien ORIOT, Manuel HENRIQUES, Pierre GRILLET, Patrick PAGES, Noémie MARTINEZ, Domingo SILVEIRA, Yves PRUVOT, Michel GUILLOT, Guillaume FENAT, Sylvain DUCROUX, Caroline PETEAU, Bérénice BHAVSAR, Xavier CHRIST, Jocelyne BOITON, Christophe CHAMBON, Bernard LEFEVRE, Etienne BREHIER ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présents ou représentés : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON, Isabelle FROMAGE et Messieurs Gilles LEPAGE, Denis CELADON ;

COLLEGE DES COMMUNES ASSOCIEES

Étaient présents : Messieurs François PAROLINI, Lionel VAUDELIN ;

COLLEGE DES VILLES-PORTES

Étaient absents : Messieurs Jean-Claude DELAUNE, Joël NOLLEAU ;

INVITÉS ET PARTENAIRES

Étaient présents : Mesdames Nathalie MACKER (Commune de Boutigny-sur-Essonne), Florence PELLISSIER (Commune de Villiers-en-Bière), Mireille FLAM (Ceser) et Monsieur Denis MAZODIER (Les Amis du Gâtinais) ;

Étaient excusés : Messieurs Dominique MOCQUAX (CCI 77), Jean-Louis GARBAN (Lieutenant-colonel), Xavier JENNER (CNPF) ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présentes : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Séverine HUYLEBROECK, Magali LASSAIGNE, Caroline CARLIER ;

Transmis au Contrôle de Légalité le :

15 DEC. 2025

Affichage le :

15 DEC. 2025

CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS DE LA FONDATION MACIF

Vu l'avis favorable du Bureau syndical du 26 novembre 2025 ;

La Fondation MACIF lance un appel à projets portant sur l'axe : « Mobiliser les citoyens, impliquer les publics fragiles dans la transition environnementale et sensibiliser les décideurs aux besoins et solutions proposées ».

Dans le cadre de ses actions en matière d'accompagnement au maintien de l'autonomie et de rénovation de l'habitat, le Parc souhaite se porter candidat à cet appel à projets sur 3 ans.

Cette candidature pourrait permettre au Parc de bénéficier d'un soutien financier de la Fondation MACIF, à hauteur pour la 1ère année, de 10 000 € en investissement et de 10 000 € pour l'ingénierie.

Le Président propose aux membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français de valider cette candidature et de l'autoriser à signer tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical valident cette candidature et autorisent le Président à signer tout document s'y rapportant, à l'unanimité.

Le Président

Parc naturel régional du Gâtinais français

Jean-Jacques BOUSSAINGAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20251211-2025-074-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2025
Affichage : 15/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Délibération n°2025-075

Parc naturel régional du Gâtinais français

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 27 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres	
EN EXERCICE	*163*
PRESENTS :	*61*
VOTANTS :	**106**

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Gérard HÉBERT (pouvoir), Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Mesdames Marianne DURANTON, Julie GARNIER, Aurélie GROS et Messieurs Sébastien DROMIGNY, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Mesdames Annie PIOFFET, Béatrice RUCHETON et Messieurs Jean-Marc CHANUSSOT (pouvoir), Guy CROSNIER, Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient absentes : Mesdames Annick DISCHBEIN, Julie GOBERT ;

Était excusé : Monsieur Nicolas MEARY ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Estelle BERTHÉE (pouvoir), Caroline MAILLARD, Michèle DESCHAMPS (pouvoir), François-Xavier DUPERAT, Catherine MARION (pouvoir), Denis MEUNIER (pouvoir), Yves BERTAUD, Yves COZE, Sébastien BOUILLOT (pouvoir), Jean-Luc RICHY (pouvoir), Xavier GUILBERT, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Pascal OUDOIRE, Christine PHILIPPE, Patrick POCHON (pouvoir), Nathalie BIEL, Xavier SEVERE, Jean-Marie CHARNIER, Stéphane GALINÉ (pouvoir), Parfait SOUNOUVOU, Isabelle FROMAGE, Brigitte CHAUSSEMY, Jean- Louis CHANDELLIER (pouvoir), Françoise CHANCELIER, Christian DENIS, Bernardin COUDORO (pouvoir), Philippe CHALMETTE, Christophe CHAMOREAU, Francis GUERRIER (pouvoir), Martine QUERNÉ, Charles QUERNÉ, Nadine-Françoise MAUGÈRE, Joëlle VUITRY, Marcel LIENHARDT (pouvoir), Patrick de LUCA, François PLANTÉ, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE (pouvoir), Denis CELADON, Annie VERHUST, Dominique FAUVIN (pouvoir), Espérance VIEIRA, Jean-Jacques BASTIEN, Bruno CYPRIEN, Pascal CARTAILLER (pouvoir), Jean-Christophe HARDY, Claire GAURAT, François ROISNEAU (pouvoir), Laure GORNES (pouvoir), Alain JOYEZ, Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGÉ, Séverine GALIBERT (pouvoir), Laurence MANESSE-CESARINI (pouvoir), Martine ROHNER (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Luc ETIFIER, Gérard CHANCLUD, Stéphane RAYNAL, Guy CROSNIER, Bruno CHAZEL, Olivier COLIN, Patrick CHAILLOU (pouvoir), Jérôme MENARD, Chantal MAYNIÉ, Alexia BERTAUD (pouvoir), François RATIER, Bruno DELECOUR (pouvoir), Patrick BOUCHER, Alain POURSIN, Pascal MAGNIER, Patrick PAGES (pouvoir), Fabien BIDAULT, Gilles GLUNAC, Margaret POMA (pouvoir), Jean MORLAIS (pouvoir), Jean HELIE (pouvoir), Jean-Paul CULINAS, Anne-Élisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Guillaume FENAT, Philippe DELONG, William THÉROND (pouvoir), Jean-Michel CARDINALI (pouvoir), Céline BOFARULL (pouvoir), Jocelyne BOITON, Patrick MAILLARD, Christophe CHAMBON (pouvoir), Pierre BOIVIN (pouvoir), Philippe DOTHÉE, Gérard ROUX (pouvoir), Etienne BREHIER, Thierry MASSON ;

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Stéphanie GRENAULT, Anthony VAUTIER, Jean-Luc VUILLEMENOT, Franck PASQUIET, Laurent RAYMOND, Philippe MACAIGNE ;

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Olivier GUYADER, François BONGARS, Karine LANIAU, Renaud ABRAHAM, Christophe KERGRAIS, Frédéric ARNOULT, Alexandre MARY, Patrick RENAULT, Fabrice KIMPE, Jean-François PEYRONEL, Sandrine JACQUET, Magalie PANNESE, Mélanie JOYEAU, Gérard MARAIS, Xavier MAUCCI, Philippe CLERGEOT, Joanna HAMONIAUX, Jennifer GAUTRET, Florence LANQUETUIT, Jacques PILLOY, Shirley MAUPIN, Lloyd DOUGNY, Natacha COLLARD, Delphine DULARY, Elisabeth LEBEUF Alain SOUEDET, Hervé FRANEL, Michel CALMY, Patrick SAINSARD, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAIT, Olivier MAUXION, Éric BEAUJOIS, Yoann MONTET, Anouk VAILLANT, Jean-Charles BENYAKAR, Fabien ORIOT, Manuel HENRIQUES, Pierre GRILLET, Noémie MARTINEZ, Domingo SILVEIRA, Yves PRUVOT, Michel GUILLOT, Sylvain DUCROUX, Caroline PETEAU, Bérénice BHAVSAR, Xavier CHRIST, Bernard LEFEVRE, Yves BIDART ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présents ou représentés : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Isabelle FROMAGE et Messieurs Denis MEUNIER, Gilles LE PAGE, Denis CELADON, Patrick PAGES, Joël NOLLEAU (pouvoir) ;

COLLEGE DES COMMUNES ASSOCIEES

Étaient absents : Mesdames Véronique GABORIT, Dominique BOUGRAUD et Messieurs Jacques BEDOSSA, François PAROLINI, Jérémy PIN, Lionel VAUDELIN ;

COLLEGE DES VILLES-PORTES

Était présent ou représenté : Joël NOLLEAU (pouvoir) ;

Était absent : Monsieur Jean-Claude DELAUNE ;

INVITÉS ET PARTENAIRES

Était présente : Madame Mireille FLAM (Ceser) ;

Était excusé : Monsieur Denis MAZODIER (Les Amis du Gâtinais) ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Séverine HUYLEBROECK, Magali LASSAIGNE, Caroline CARLIER, Fabienne COTTÉ, Inès HÉRAL, Coralie BLONDEAU et Monsieur Pierre-Yves SION ;

OBJET :

COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL

Nomenclature ACTES :
5 Institution et vie politique
5.3 Désignation de représentants

Transmis au Contrôle de Légalité le :
15 DEC. 2025

Affichage le :
15 DEC. 2025

COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL

Vu l'avis favorable du Bureau syndical du 26 novembre 2025 ;

Suite au rapport provisoire de la Chambre régionale des comptes, il est nécessaire de faire valider les procès-verbaux des élections des membres du Bureau syndical sous forme d'une délibération intégrant le tableau ci-dessous :

BUREAU SYNDICAL				Collectivité représentée
PRESIDENT	Monsieur	Jean-Jacques	BOUSSAINGAULT	BOIGNEVILLE 91
VICES-PRESIDENTS				
1er	Monsieur	Jean-Philippe	DUGOIN-CLEMENT	CRIF
2ème	Madame	Béatrice	RUCHETON	CD 77
3ème	Monsieur	Nicolas	MEARY	CD 91
4ème	Monsieur	Patrick	POCHON	BOISSY AUX CAILLES 77
5ème	Monsieur	Jean-Luc	VUILLEMENOT	BOUTIGNY SUR ESSONNE 91
6ème	Madame	Isabelle	FROMAGE	EPCI 91
SECRETAIRE				
	Monsieur	Laurent	DUCRUIT	MILLY LA FORET 91
ASSESSEURS				
1er	Monsieur	Guy	CROSNIER	CD 91
2ème	Monsieur	Gérard	HEBERT	CRIF
3ème	Monsieur	Jean	MORLAIS	SAINT FARGEAU PONTHIERRY 77
4ème	Monsieur	Fabien	BIDAULT	PUISELET LE MARAIS 91
MEMBRES				
1er	Monsieur	Jacques	HULEUX	CRIF
2ème	Madame	Marianne	DURANTON	CRIF
3ème	Monsieur	Pascal	GOUHOURY	CD 77
4ème	Monsieur	Fabien	ORIOT	PRINGY 77
5ème	Monsieur	Parfait	SOUNOUVOU	BOURAY SUR JUINE 91
6ème	Madame	Annie	PIOFFET	CD 91
7ème	Monsieur	Sébastien	DROMIGNY	CRIF
8ème	Monsieur	Jean-Marc	CHANUSSOT	CD 77
9ème	Monsieur	Philippe	DOTHÉE	VILLIERS EN BIERE 77
10ème	Madame	Valérie	LACROUTE	CRIF
11ème	Madame	Anne-Elisabeth	BOURGUIGNON	EPCI 77
12ème	Monsieur	Jean-Claude	DELAUNE	AVON (77 Ville-porte)

Le Président propose aux membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver les procès-verbaux annexés et le tableau ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent les procès-verbaux annexés et le tableau ci-dessus, à l'unanimité.

Le Président

Jean-Jacques BOUSSAINGAULT

Parc naturel du Gâtinais français

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20251211-2025-075-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2025
Affichage : 15/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

ANNEXES 8

L'ENSEMBLE DES ANNEXES RELATIVES A LA COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL

LES PIECES ETANT NOMBREUSES ET VOLUMINEUSES

Délibération n°2025-076

Parc naturel régional du Gâtinais français

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 27 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres	
EN EXERCICE	*163*
PRESENTS :	*61*
VOTANTS :	**106**

COLLEGE DE LA REGION
Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Gérard HÉBERT (pouvoir), Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Mesdames Marianne DURANTON, Julie GARNIER, Aurélie GROS et Messieurs Sébastien DROMIGNY, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS
Étaient présents ou représentés : Mesdames Annie PIOFFET, Béatrice RUCHETON et Messieurs Jean-Marc CHANUSSOT (pouvoir), Guy CROSNIER, Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient absentes : Mesdames Annick DISCHBEIN, Julie GOBERT ;

Était excusé : Monsieur Nicolas MEARY ;

OBJET :

APPROBATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE TRAME VERTE ET BLEUE DU BASSIN VERSANT DE LA JUINE 2026-2030

Nomenclature ACTES :
8 Domaine de compétence par thème
8.8 Environnement

COLLEGE DES COMMUNES
Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Estelle BERTHÉE (pouvoir), Caroline MAILLARD, Michèle DESCHAMPS (pouvoir), François-Xavier DUPERAT, Catherine MARION (pouvoir), Denis MEUNIER (pouvoir), Yves BERTAUD, Yves COZE, Sébastien BOUILLOT (pouvoir), Jean-Luc RICHY (pouvoir), Xavier GUILBERT, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Pascal OUDOIRE, Christine PHILIPPE, Patrick POCHON (pouvoir), Nathalie BIEL, Xavier SEVERE, Jean-Marie CHARNIER, Stéphane GALINÉ (pouvoir), Parfait SOUNOUVOU, Isabelle FROMAGE, Brigitte CHAUSSEMY, Jean- Louis CHANDELLIER (pouvoir), Françoise CHANCELIER, Christian DENIS, Bernardin COUDORO (pouvoir), Philippe CHALMETTE, Christophe CHAMOREAU, Francis GUERRIER (pouvoir), Martine QUERNÉ, Charles QUERNÉ, Nadine-Françoise MAUGÈRE, Joëlle VUITRY, Marcel LIENHARDT (pouvoir), Patrick de LUCA, François PLANTÉ, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE (pouvoir), Denis CELADON, Annie VERHUST, Dominique FAUVIN (pouvoir), Espérance VIEIRA, Jean-Jacques BASTIEN, Bruno CYPRIEN, Pascal CARTAILLER (pouvoir), Jean-Christophe HARDY, Claire GAURAT, François ROISNEAU (pouvoir), Laure GORNES (pouvoir), Alain JOYEZ, Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGÉ, Séverine GALIBERT (pouvoir), Laurence MANESSE-CESARINI (pouvoir), Martine ROHNER (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Luc ETIFIER, Gérard CHANCLUD, Stéphane RAYNAL, Guy CROSNIER, Bruno CHAZEL, Olivier COLIN, Patrick CHAILLOU (pouvoir), Jérôme MENARD, Chantal MAYNIÉ, Alexia BERTAUD (pouvoir), François RATIER, Bruno DELECOUR (pouvoir), Patrick BOUCHER, Alain POURSIN, Pascal MAGNIER, Patrick PAGES (pouvoir), Fabien BIDAULT, Gilles GLUNAC, Margaret POMA (pouvoir), Jean MORLAIS (pouvoir), Jean HELIE (pouvoir), Jean-Paul CULINAS, Anne-Élisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Guillaume FENAT, Philippe DELONG, William THÉROND (pouvoir), Jean-Michel CARDINALI (pouvoir), Céline BOFARULL (pouvoir), Jocelyne BOITON, Patrick MAILLARD, Christophe CHAMBON (pouvoir), Pierre BOIVIN (pouvoir), Philippe DOTHÉE, Gérard ROUX (pouvoir), Etienne BREHIER, Thierry MASSON ;

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Stéphanie GRENAULT, Anthony VAUTIER, Jean-Luc VUILLEMENOT, Franck PASQUIET, Laurent RAYMOND, Philippe MACAIGNE ;

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Olivier GUYADER, François BONGARS, Karine LANIAU, Renaud ABRAHAM, Christophe KERGRAIS, Frédéric ARNOULT, Alexandre MARY, Patrick RENAULT, Fabrice KIMPE, Jean-François PEYRONEL, Sandrine JACQUET, Magalie PANNESE, Mélanie JOYEAU, Gérard MARAIS, Xavier MAUCCI, Philippe CLERGEOT, Joanna HAMONIAUX, Jennifer GAUTRET, Florence LANQUETUIT, Jacques PILLOY, Shirley MAUPIN, Lloyd DOUGNY, Natacha COLLARD, Delphine DULARY, Elisabeth LEBEUF Alain SOUEDET, Hervé FRANEL, Michel CALMY, Patrick SAINSARD, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAIT, Olivier MAUXION, Éric BEAUJOIS, Yoann MONTET, Anouk VAILLANT, Jean-Charles BENYAKAR, Fabien ORIOT, Manuel HENRIQUES, Pierre GRILLET, Noémie MARTINEZ, Domingo SILVEIRA, Yves PRUVOT, Michel GUILLOT, Sylvain DUCROUX, Caroline PETEAU, Bérénice BHAVSAR, Xavier CHRIST, Bernard LEFEVRE, Yves BIDART ;

COLLEGE DES EPCI
Étaient présents ou représentés : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Isabelle FROMAGE et Messieurs Denis MEUNIER, Gilles LE PAGE, Denis CELADON, Patrick PAGES, Joël NOLLEAU (pouvoir) ;

COLLEGE DES COMMUNES ASSOCIEES
Étaient absents : Mesdames Véronique GABORIT, Dominique BOUGRAUD et Messieurs Jacques BEDOSSA, François PAROLINI, Jérémy PIN, Lionel VAUDELIN ;

COLLEGE DES VILLES-PORTES
Était présent ou représenté : Joël NOLLEAU (pouvoir) ;

Était absent : Monsieur Jean-Claude DELAUNE ;

Transmis au Contrôle de Légalité le :
15 DEC. 2025
Affichage le :
15 DEC. 2025

INVITÉS ET PARTENAIRES
Était présente : Madame Mireille FLAM (Ceser) ;

Était excusé : Monsieur Denis MAZODIER (Les Amis du Gâtinais) ;

EQUIPE DU PARC
Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Séverine HUYLEBROECK, Magali LASSAIGNE, Caroline CARLIER, Fabienne COTTÉ, Inès HÉRAL, Coralie BLONDEAU et Monsieur Pierre-Yves SION ;

APPROBATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE TRAME VERTE ET BLEUE DU BASSIN VERSANT DE LA JUINE 2026-2030

Le contrat de territoire Trame verte et Bleue du bassin versant de la Juine est porté et animé par le Syndicat de la Juine (SIARJA), en charge de la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations) sur le bassin versant de la rivière Juine et de ses affluents.

L'objectif du contrat est d'adapter le territoire aux changements climatiques et vise l'atteinte du bon état des eaux et la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité.

Le contrat s'articule autour de 3 enjeux, déclinés en objectif et actions :

- Enjeu A – Reconquérir la biodiversité des milieux aquatiques et humide

Actions : Mener des opérations ambitieuses et multifonctionnelles pour restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau, des milieux humides et la trame verte et bleue.

- Enjeu B – Faire face aux défis climatiques liés à l'eau

Actions : Co-construire une stratégie de bassin versant et faire émerger des solutions sans regret, fondées sur la nature, pour préserver les milieux aquatiques et humides, tout en renforçant la trame verte et bleue ainsi que la trame brune (sols).

- Enjeu C – Mobiliser les politiques publiques et les acteurs de l'eau et de la trame verte et bleue

Actions : Appuyer les actions inscrites au contrat et accompagner les acteurs locaux face aux défis climatiques et d'érosion de la biodiversité

Ce contrat est un outil de programmation pluriannuelle qui engage les parties sur les enjeux eau et biodiversité de leur territoire en cohérence avec les autres politiques publiques du territoire. Les maîtres d'ouvrage signataires seront soutenus particulièrement par le Parc naturel régional du Gâtinais français particulièrement sur les volets milieux et biodiversité, agricole et le développement des solutions fondées sur la nature.

Le Président propose aux membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver le contrat et de l'autoriser à le signer.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent le contrat et autorisent le Président à le signer, à l'unanimité.

Le Président

Jean-Jacques BOUSSAINGAULT

Parc naturel régional du Gâtinais français

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20251211-2025-076-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2025
Affichage : 15/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



CONTRAT de territoire
Trame verte et bleue
du Bassin versant de la Juine
2026-2030

En partenariat avec

SOMMAIRE

PREAMBULE 3

OBJET DU CONTRAT 9

Article 1 – Territoire concerné et enjeux eau associés 9

Article 2 – Contenu du programme d'actions 10

Article 3 – Durée du contrat 12

Article 4 – Engagements des co-financeurs 13

Article 4.1 – Engagements de l'Agence de l'Eau : 13

Article 4.2 – Engagements de la Région Île-de-France : 13

Article 4.3 – Engagements de Seine Grands Lacs : 13

Article 4.4 – Engagements du Département de l'Essonne : 14

Article 4.5 – Engagements du Département du Loiret : 14

Article 4.6 – Engagements du Département d'Eure-et-Loir : 15

Article 5 – Engagements de la STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT 15

Article 6 – Engagements des MAITRES D'OUVRAGE 15

Article 7 – Engagements des PARTENAIRES importants du territoire : 16

MODALITES DE FONCTIONNEMENT, DE SUIVI, DE REVISION ET DE RESILIATION DU CONTRAT 17

Article 8 – Pilotage 17

Article 9 – Animation 17

Article 10 – Modalités de suivi de la mise en œuvre du contrat 18

Article 11 – Modalités de révision et de résiliation du contrat 18

ANNEXES 21

PREAMBULE

Dans le cadre de son 12e programme d'intervention Eau, Climat et Biodiversité (2025-2030), **l'agence de l'eau Seine-Normandie** et, dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), du Plan régional d'adaptation au changement climatique, de la Stratégie régionale pour la biodiversité et du Plan Vert d'Ile-de-France, **la Région Ile-de-France** proposent aux acteurs territoriaux de se mobiliser autour d'un programme d'actions territorialisées, identifiées comme nécessaires à la sobriété en eau, la préservation des ressources en eau potable, la reconquête des milieux, la biodiversité associée et l'adaptation au changement climatique.

La reconquête de la biodiversité, dans un contexte de dérèglement climatique, est une priorité transversale de toutes les politiques régionales.

La politique de l'eau de la **Région Centre-Val de Loire** vise à préserver et restaurer les milieux aquatiques afin de contribuer à l'atteinte des objectifs des SDAGE Seine-Normandie et Loire-Bretagne, et ceci en cohérence avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). Pour cela, la Région intervient financièrement dans le cadre d'opérations territoriales, afin de généraliser la gestion intégrée par bassin versant.

Depuis 2018, dans le cadre du contrat de partenariat d'adaptation au changement climatique signé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, **Seine Grands Lacs** s'est engagé à valoriser, préserver, restaurer et aménager des zones d'expansion des crues pour une gestion globale du risque inondation sur le bassin amont de la Seine. Seine Grands Lacs accompagne techniquement et financièrement les porteurs de projet de Zones d'Expansion des Crues (ZEC), basées sur la nature, dans un principe de solidarité réciproque amont/aval et urbain/rural. Cette action est conduite désormais en synergie avec la Métropole du Grand Paris, qui mobilise les financements issus de sa taxe GEMAPI.

La politique départementale du **Conseil départemental de l'Essonne** se décline autour des orientations de la Stratégie 2023-2030 pour la transition écologique de l'Essonne, qui guident la politique de l'eau, la stratégie de lutte contre l'artificialisation des sols et la politique des Espaces naturels Sensibles (ENS).

La politique de l'Eau du **Conseil départemental du Loiret** vise principalement à valoriser les milieux aquatiques, préserver la ressource en eau, améliorer les rejets d'assainissement, et lutter contre l'incendie. Le Département intervient pour cela au moyen d'un soutien financier et d'une assistance technique directe auprès des collectivités les plus rurales.

La politique du **Conseil départemental d'Eure-et-Loir** concoure au financement d'actions visant le retour au bon état des masses d'eaux superficielles, la réduction des risques d'inondation, la préservation et la restauration des milieux naturels et de la biodiversité associée. Aussi, le Département accompagne techniquement les collectivités dans le cadre de la mise en œuvre de leurs différentes compétences (GEMAPI, protection de la ressource en eau, assainissement des eaux usées).

Ce contrat est un outil de programmation pluriannuelle qui engage les parties sur les enjeux eau et biodiversité de leur territoire en cohérence avec les autres politiques publiques du territoire.

Il est porté et animé par le Syndicat de la Juine (SIARJA), en charge de la compétence GEMAPI (pour GEstion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations) sur le bassin versant de la rivière Juine et de ses affluents.

Les maîtres d'ouvrage signataires, soutenus par les partenaires importants du territoire, s'engagent à mettre en œuvre les actions inscrites au présent contrat et identifiées comme prioritaires, dont au moins un atelier participatif à destination de groupes d'acteurs importants au regard des enjeux du contrat.

De leur côté, l'agence de l'eau Seine-Normandie, la Région Île-de-France, la Région Centre-Val de Loire ainsi que les départements de l'Essonne, du Loiret et de l'Eure-et-Loir s'engagent à financer prioritairement les actions inscrites au contrat, dans la limite de leurs contraintes budgétaires et sous réserve du vote des subventions en assemblée délibérante.

La conduite de ces actions s'appuie sur une organisation et la mobilisation de moyens qui font l'objet du présent contrat.

ETABLI ENTRE

L'agence de l'eau Seine-Normandie, établissement public à caractère administratif de l'Etat, créée par l'article L. 213-8-1 du code de l'environnement, inscrit à l'INSEE sous le numéro 187 500 095 00166, représentée par sa directrice générale, dénommée ci-après "l'agence".

Le Conseil Régional Île-de-France, inscrit à l'INSEE sous le numéro 23750007900015, agissant en qualité de co-financeur, représenté par sa Présidente Madame PECRESSE, dénommé ci-après « la Région Île-de-France » autorisée par délibération en date du **/**/2025 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat,

La Région Centre-Val de Loire, inscrite à l'INSEE sous le numéro 23450002300028, agissant en qualité de partenaire, représentée par son Président Monsieur BONNEAU, dénommée ci-après « la Région Centre-Val de Loire » agissant en vertu de la délibération n°*** de la Commission Permanente Régionale du **/**/2025, approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat,

L'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs, inscrit à l'INSEE sous le numéro **********, agissant en qualité de co-financeur, représenté par son Président Monsieur OLLIER, dénommée ci-après « Seine Grands Lacs » agissant en vertu de la délibération n°*** de Instance ad hoc du **/**/2025, approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat,

Le Conseil Départemental de l'Essonne, inscrit à l'INSEE sous le numéro 22910228000018, agissant en qualité de co-financeur, représenté par son Président Mr DUROVRAY, dénommé ci-après « le département de l'Essonne » autorisé par délibération en date du **/**/2025 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat,

Le Conseil Départemental du Loiret, inscrit à l'INSEE sous le numéro 22450001700013, agissant en qualité de co-financeur, représenté par son Président Mr GAUDET, dénommé ci-après « le département du Loiret » autorisé par délibération en date du **/**/2025 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat,

Le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, inscrit à l'INSEE sous le numéro 22280001300013, agissant en qualité de co-financeur, représenté par son Président Mr LE DORVEN, dénommé ci-après « le département d'Eure-et-Loir » autorisé par délibération en date du **/**/2025 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat,

Le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, inscrit à l'INSEE sous le numéro **********, agissant en qualité de partenaire technique, représenté par son Président Mr BOUSSAINGAULT, dénommé ci-après « le PNR » autorisé par délibération en date du **/**/2025 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat,

Le Pôle d'Equilibre Territorial Rural Beauce Gatinais en Pithiverais, inscrit à l'INSEE sous le numéro **********, agissant en qualité de partenaire technique, représenté par sa Présidente Madame BEVIERE, dénommé ci-après « le PETR » autorisé par délibération/décision en date du **/**/2025 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat,

La Chambre d'agriculture Région Ile-de-France, inscrit à l'INSEE sous le numéro **********, agissant en qualité de partenaire technique, représenté par son Président Monsieur GREFFIN, dénommé ci-après « la Chambre d'agriculture IdF », engagée par courrier en date du **/**/2025,

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale suivants :

La Communauté d'Agglomération Etampois Sud Essonne, inscrite à l'INSEE sous le numéro 20001784600045, agissant en qualité de partenaire, représentée par son Président Monsieur MITTELHAUSSER, dénommée ci-après « la CAESE » autorisée par délibération en date du **/**/2025 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat,

La Communauté de Communes Entre Juine et Renarde, inscrite à l'INSEE sous le numéro 24910055300018, agissant en qualité de partenaire, représentée par son Président Monsieur FOUCHER, dénommée ci-après « la CCEJR » autorisée par délibération en date du **/**/2025 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat,

La Communauté de Communes Val d'Essonne, inscrite à l'INSEE sous le numéro 24910054600046, agissant en qualité de partenaire, représentée par son Président Monsieur IMBERT, dénommée ci-après- « la CCVE » autorisée par délibération en date du **/**/2025 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat,

Cœur d'Essonne Agglomération, inscrite à l'INSEE sous le numéro 20005785900015, agissant en qualité de partenaire, représentée par son Président Monsieur BRAIVE, dénommée ci-après- « la CdEA » autorisée par délibération en date du **/**/2025 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat,

La Communauté de Communes Du Pithiverais, inscrite à l'INSEE sous le numéro 20006628000070, agissant en qualité de partenaire, représentée par son Président Monsieur BRUNEAU, dénommée ci-après « la CCDP » autorisée par délibération en date du **/**/2025 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat,

La Communauté de Communes Plaines du Nord Loiret, inscrite à l'INSEE sous le numéro 24450054200059, agissant en qualité de partenaire, représentée par son Président Monsieur BOURGEOIS, dénommée ci-après « la CCPNL » autorisée par délibération en date du **/**/2025approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat,

Et

Le Syndicat mIxte pour l'Aménagement et l'entretien de la Rivière Juine et ses Affluents - SIARJA, inscrit à l'INSEE sous le numéro 25910119400043, agissant en qualité de structure porteuse du contrat et maître d'ouvrage, représenté par sa Présidente Madame SIEBENALER, dénommé ci-après « le SIARJA » autorisé par délibération en date du **/**/2025 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat,

Ainsi que

Ile-de-France Nature, inscrit à l'INSEE sous le numéro **********, agissant en qualité de maitre d'ouvrage, représenté par sa Présidente Madame DESCHIENS, dénommé ci-après « Ile-de-France Nature » autorisé par délibération en date du 2 octobre 2025 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code de la commande publique, notamment son article L2511-6 ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) organisant les compétences relatives à la GEMAPI et désignant la Région chef de filât « A la protection de la biodiversité » ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie et le programme de mesures en vigueur,

Vu le SAGE Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés, approuvé par arrêté interpréfectoral le 11 juin 2013 ;

Vu l'avis du président de la CLE en date du

Vu le 12e programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu la délibération n° 24-38 du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie en date du 19 novembre 2024 approuvant le contrat de territoire type,

Vu la Stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie approuvée par le comité de bassin le 5 octobre 2023, notamment la trajectoire de sobriété détaillée dans son annexe 5 ;

Vu le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) approuvé par délibération n° CR 71-13 du Conseil régional du 26 septembre 2013, et adopté par arrêté n°2013294-0001 du Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris, le 21 octobre 2013 ;

Vu la Stratégie régionale pour la biodiversité 2020-2030 adoptée par délibération n° CR 2019-060 du 21 novembre 2019,

Vu la nouvelle Stratégie régionale dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et humides adoptée par délibération n° CR 103-16 du Conseil régional le 22 septembre 2016 ;

Vu le Plan de Protection, de Résistance et d'Adaptation de la région Île-de-France face au changement climatique (PRACC) adopté par délibération n° CR 2022-058 du 22 septembre 2022 ;

Vu le Plan Vert de l'Ile-de-France adopté par délibération n° CR 2017- 50 du Conseil régional le 10 mars 2017

Vu le Pacte agricole « Un livre blanc pour l'agriculture francilienne à l'horizon 2030 », adopté par délibération n°CR 2018-014 du Conseil régional d'Île-de-France le 31 mai 2018 ;

Vu le « Plan pour une alimentation locale, durable et solidaire », adopté par délibération n°CR 2021-001 du Conseil régional d'Île-de-France le 2 janvier 2021 ;

Vu le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) adopté par délibération de l'Assemblée Plénière de la Région Centre-Val de Loire DAP n° 19.06.02 du 19 décembre 2019 et approuvé par arrêté préfectoral régional n°20-013 du 4 février 2020 ;

Vu la Stratégie 2023-2030 pour la transition écologique de l'Essonne, adoptée par le Conseil départemental de l'Essonne, par délibération du 3 avril 2023 ;

Vu la nouvelle politique départementale de l'eau approuvée par le Conseil départemental de l'Essonne, par délibération du 3 avril 2023 ;

Vu la Stratégie de lutte contre l'artificialisation des sols 2023-2030 adoptée par le Conseil départemental de l'Essonne, par délibération du 3 avril 2023 ;

Vu le Schéma départemental des espaces naturels sensibles adopté par le Conseil départemental de l'Essonne, par délibération du 3 avril 2023 ;

Vu la nouvelle politique départementale de soutien à l'entretien et la restauration des milieux aquatiques du Loiret approuvée par le Conseil départemental du Loiret, par délibération du 20 juin 2019 ;

Vu la nouvelle politique départementale de l'eau approuvée par le Conseil départemental de l'Eure-et-Loir, par délibération du 16 décembre 2019 ;

Vu le diagnostic du territoire intégrant la stratégie de gestion des masses d'eau et milieux associés du SAGE Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés ainsi que la stratégie du PEP Juine-Essonne-Ecole ;

Vu les statuts du SIARJA,

Vu les statuts d'Ile-de-France Nature,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

OBJET DU CONTRAT

L'objectif du contrat est d'adapter le territoire aux changements climatiques et doit viser à l'atteinte du bon état des eaux et la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité.

Article 1 – Territoire concerné et enjeux eau associés

Le présent contrat s'applique au bassin versant de la Juine et ses affluents figurant en *annexe 1*.

Le diagnostic du territoire, résumé en Annexe 1, a dégagé trois principales pressions s'exerçant sur les milieux aquatiques et humides et la trame verte et bleue :

- L'artificialisation des milieux aquatiques et humides, notamment par la présence d'ouvrages hydrauliques, la fragmentation et la dégradation des habitats aquatiques, rivulaires et humides ;
- L'artificialisation des sols et l'urbanisation occasionnant une consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, des ruptures de continuité écologique et pollution lumineuse ainsi que des apports polluants par ruissellement en milieux rural et urbain ;
- Les pressions liées à l'agriculture intensive, liés à l'usage d'intrants (nitrates, pesticides) et la perturbation des chemins de l'eau impactant les milieux aquatiques et humides via le ruissellement et l'érosion des sols agricoles.

Les grands enjeux et actions liés à l'eau, la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique de ce territoire en découlant, sont les suivants :

- **Enjeu A – RECONQUERIR LA BIODIVERSITE DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES :**

  Objectif : Atteindre le bon état écologique des milieux naturels aquatiques et humides
  Actions *: Mener des opérations ambitieuses et multifonctionnelles pour restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau, des milieux humides et la trame verte et bleue.*

  Cet enjeu, particulièrement prégnant pour l'état des masses d'eau du bassin de la Juine, vise à reconquérir l'état écologique des 4 masses d'eau en état moyen à mauvais. Il est au cœur de la compétence GEMAPI dont le SIARJA est en charge sur le territoire. Il consiste à mener des opérations ambitieuses et répondant à de multiples enjeux (biodiversité, prévention des inondations ou des étiages sévères, aménités…) pour restaurer des cours d'eau, des zones humides et des réseaux de mares fonctionnels.

- **Enjeu B – FAIRE FACE AUX DEFIS CLIMATIQUES LIES A L'EAU**

  Objectif : Limiter les impacts du dérèglement climatique sur les milieux et les risques d'inondation ou d'étiages sévères

  Actions *: Co-construire une stratégie de bassin versant et faire émerger des solutions sans regret, fondées sur la nature, pour préserver les milieux aquatiques et humides, tout en renforçant la trame verte et bleue ainsi que la trame brune (sols).*

  Cet enjeu vise à prévenir et atténuer les impacts liés au changement climatique afin de renforcer la résilience du territoire vis-à-vis des aléas climatiques - fortes pluviométries, sécheresses et canicules plus fréquentes, conduisant à des risques accrus soit d'étiages sévères et d'assèchement de zones humides soit d'inondations par débordement ou ruissellement et

d'apport érosif, avec des impacts sur l'état des milieux aquatiques et humides (colmatage et réchauffement des cours d'eau, pertes d'habitats humides…). Les solutions sans regret, fondées sur la nature, d'hydraulique douce, contribuent en outre à renforcer la trame verte et bleue et à l'augmentation de la capacité d'infiltration du bassin versant. Les actions proposées sont articulées autour des compétences GEMAPI du SIARJA, mais se développent nécessairement dans un cadre partenarial avec les acteurs du monde et des politiques agricoles et les collectivités compétentes en matière d'eaux pluviales (GEPU, voirie…).

- **Enjeu C – MOBILISER LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES ACTEURS POUR L'EAU ET LA TRAME VERTE ET BLEUE :**

  Objectif : Intégrer les enjeux de protection des milieux et de valorisation du bassin versant dans les politiques territoriales

  ***Actions** : Appuyer les actions inscrites au contrat et accompagner les acteurs locaux face aux défis climatiques et d'érosion de la biodiversité*

  Cet enjeu vise à développer l'appropriation de la Juine et de ses affluents par les acteurs locaux, notamment les collectivités du territoire, et par les habitants, appuyer les actions inscrites au contrat pour leur bonne mise en œuvre et compréhension, et accompagner les politiques territoriales de préservation et de restauration des milieux ainsi que de réponse aux défis climatiques et d'érosion de la biodiversité, en particulier par le biais des outils de planification et des projets de territoire.

Les enjeux liés à chaque masse d'eau sont précisés en *annexe 1*.

Article 2 – Contenu du programme d'actions

Le contenu du présent contrat s'attache à répondre aux enjeux eau, associés au territoire dans le cadre des orientations du SDAGE Seine-Normandie et de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin ainsi que des politiques relatives à l'eau, la biodiversité, les sols et le climat des autres financeurs.

Les précédents contrats, ainsi que le Programme d'Etudes Préalables Inondations Juine-Essonne-Ecole ont permis au SIARJA d'améliorer notablement la connaissance des enjeux du territoire et de structurer ces données : étude globale pour la restauration de la continuité écologique réalisée en 2013, études diagnostics des zones humides couvrant le fond de vallée (2012-2024) et étude des zones humides de plateaux en cours, inventaire permanent et caractérisation des mares du bassin versant, modélisations hydrauliques et hydrologiques de la Juine et du ruisseau du Mauvais temps avec cartographie des zones potentiellement inondables en cas de crue validées en 2025, étude globale du ruissellement sur le bassin versant réalisée en 2017, avant-projets sur cinq sites prioritaires pour la lutte contre le ruissellement travaillés en 2023, étude de la trame verte et bleue du bassin versant réalisée en 2019, ainsi que l'initiation d'une étude de stratégie foncière comme outil au service des actions prioritaires à mener sur le territoire.

La mise en relation de ces études stratégiques et programmatiques par l'analyse croisée de critères caractérisant les différents enjeux, ont conduit à la programmation des actions portées au présent quatrième contrat en faisant émerger les travaux à mener prioritairement et les études complémentaires à engager. Ainsi, le croisement des critères déterminants pour

l'atteinte du bon état des masses d'eau (fonctionnalité des cours d'eau, hydromorphologie, caractérisation des zones humides…), les problématiques liées aux risques (zones potentielles d'expansion de crues, axes de ruissellement…) et à la lutte contre l'érosion de la biodiversité par le biais de la trame verte et bleue, permettent de dégager et de prioriser des opérations et actions multi-fonctionnelles et ambitieuses.

Les enseignements tirés des évènements pluvieux d'octobre 2024 (dépression Kirk) sont venus conforter ces analyses.

Le programme d'actions comprend ainsi de nombreuses opérations sur les cours d'eau et leurs zones humides et zones d'expansion de crues, dont une action emblématique de renaturation du site des Lavandières (Le Mérévillois) acquis par le SIARJA lors du précédent contrat ou encore l'étude hydro-écologique du marais d'Itteville.

Il comprend également plusieurs opérations d'hydraulique douce sur foncier public pour lutter contre les ruissellements dommageables aux milieux aquatiques et humides et préserver la ressource eau utilisée pour l'alimentation en eau potable. L'engagement d'actions prioritaires en lien avec les acteurs et politiques agricoles vise à expérimenter de nouvelles formes de partenariat pour satisfaire aux orientations du contrat et favoriser la réalisation des actions retenues au programme d'actions.

L'approfondissement des actions de la stratégie foncière et de la stratégie Trame verte et bleue vise à une plus grande appropriation des enjeux de planification et d'articulation entre acteurs publics.

Le programme, dont la structure est présentée en *annexe 1*, comporte 41 actions[1] retenues par les parties, détaillées en *annexe 2*.
Il comporte également l'organisation d'un atelier participatif destiné aux acteurs du territoire les plus importants au regard des enjeux du contrat, à savoir à destination des élus et agents des collectivités du territoire.

Ce programme d'actions porte sur une durée de 5 ans.

Chaque année, la structure porteuse transmet à l'agence un point d'avancement annuel des actions inscrites au contrat.

Le programme d'actions peut être revu à mi-parcours du contrat, en comité de pilotage.

[1] Pour l'Agence de l'eau : les opérations prioritaires sont celles qui font potentiellement l'objet des taux les plus élevés (à partir de 60%) au titre du programme d'intervention de l'agence du fait de leur impact significatif sur l'eau et la biodiversité sous réserve de l'instruction de la demande d'aide financière.

Le montant prévisionnel des actions de ce programme est estimé à 7,117 millions d'euros H.T.

Enjeu A	RECONQUERIR LA BIODIVERSITE DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES	
	A1. Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux humides A2. Restaurer la continuité écologique et l'hydromorphologie de la Juine et de ses affluents	3 382 805 € HT
Enjeu B	FAIRE FACE AUX DEFIS CLIMATIQUES LIES A L'EAU	
	B1. Prémunir les milieux aquatiques et humides des apports solides et des pollutions diffuses B2. Améliorer la connaissance du bassin versant et mettre en œuvre une politique de prévention des risques d'inondation et des étiages sévères	1 708 700 € HT
Enjeu C	MOBILISER LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES ACTEURS POUR L'EAU ET LA TRAME VERTE ET BLEUE	
	C1. Promouvoir et assurer l'intégration des trames bleue, verte et noire dans les programmes de territoire C2. Informer, sensibiliser, éduquer, former les différentes communautés d'acteurs	133 000 € HT
	ANIMATIONS	1 892 500 € HT
	TOTAL	7 117 005 € HT

Article 3 – Durée du contrat

Le présent contrat prend effet au 1er janvier 2026 et couvre la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 soit une période de 5 ans.

ENGAGEMENTS DES PARTIES

Les parties s'engagent à œuvrer à la bonne réalisation du programme d'actions selon le calendrier affiché.

Article 4 – Engagements des co-financeurs

Article 4.1 – Engagements de l'Agence de l'Eau :

L'agence s'engage à étudier, de manière prioritaire, les dossiers relevant du programme d'actions du présent contrat dès lors que les engagements des autres signataires définis à l'article 5 et 6 sont respectés.

Les aides financières de l'agence s'effectuent selon les règles du programme en vigueur au moment de leur attribution et dans la limite de ses contraintes budgétaires.

Article 4.2 – Engagements de la Région Île-de-France :

La Région Île-de-France s'engage dans le cadre du Contrat de Trame verte et bleue à considérer de manière prioritaire les dossiers qui lui seront soumis. Dans le cadre de ce Contrat, elle interviendra principalement pour les enjeux liés à la biodiversité et à la trame verte et bleue.

Elle soutiendra les actions notamment au titre des règlements d'intervention suivants :

- pour la mise en œuvre de la stratégie régionale en faveur de l'eau, des milieux aquatiques et humides, pour la renaturation des berges, la désimperméabilisation et le zéro phyto ;
- pour la création d'îlots de fraîcheur sur le territoire francilien ;
- pour le dispositif « Pour la reconquête de la biodiversité en Ile-de-France » ;
- pour le dispositif « 1000 mares en Île-de-France » ;
- pour le Plan vert « La nature partout et pour tous », géré par Île-de-France Nature.

Les dispositifs et résumés des modalités sont indiqués dans *l'annexe 4*.

En cas de renouvellement des politiques, les nouvelles modalités d'aides s'appliqueront.

La Région Île-de-France ne peut subventionner les travaux que s'ils sont situés sur l'Île-de-France et dans la proportion qui la concerne. Le montant des travaux retenu pour le calcul de l'aide financière régionale peut faire l'objet d'un plafonnement. La participation financière régionale est fixée pour chaque opération par délibération de la Commission permanente.

Le versement des aides se fait sur demande du maître d'ouvrage et à mesure de la constatation des dépenses réalisées dans la limite du montant d'aide initialement défini.

Article 4.3 – Engagements de Seine Grands Lacs :

Seine Grands Lacs s'engage à étudier les demandes de soutien technique et/ou financier relevant des projets du programme prévisionnel d'actions du présent contrat dès lors que les engagements des autres signataires définis au titre 2 sont respectés et que le comité de pilotage a été informé de leur programmation.

Seine Grands Lacs rappelle la nécessité d'une cohérence entre la stratégie d'actions du Contrat de Territoire et celle du PAPI Juine Essonne Ecole pour le volet prévention des inondations.

Seine Grands Lacs ne peut accompagner les projets que s'ils sont situés sur son périmètre de compétence et que s'ils relèvent de la préservation, de la restauration ou de l'aménagement de zones d'expansion de crues.

Les participations financières de Seine Grands Lacs s'effectuent selon les modalités en vigueur de sa politique de partenariat et coopération au moment de leur attribution. Les montants attribués s'entendent comme des maximums.

Seine Grands Lacs s'engage à inviter le SIARJA aux réunions du comité technique de l'action ZEC (Zones d'Expansion de Crues) de son programme d'appui aux territoires, afin que celui-ci soit informé des évolutions techniques, de la mise à disposition d'outils et des participations financières possibles.

Article 4.4 – Engagements du Département de l'Essonne :

En contrepartie de l'engagement des partenaires locaux dans une démarche de gestion globale à l'échelle d'une unité cohérente, le Département de l'Essonne s'engage à apporter son soutien dans la réalisation des actions déclinées dans le programme d'action et dans le cadre de l'application de la politique en vigueur votée par l'Assemblée Départementale sous réserve de l'éligibilité des actions à cette dernière.

Chaque opération éligible à la politique départementale fait l'objet d'un examen par l'Assemblée Départementale ou, par délégation, de la Commission Permanente.

L'arrêté de subvention, ou la convention de fonctionnement, pris en application de la décision de financement par le Département, fixe les modalités pratiques de versement des subventions pour chaque opération concernée.

Les subventions départementales sont attribuées directement aux maîtres d'ouvrage des opérations concernées dans les limites du budget Départemental et sous réserve que cette politique ne fasse pas l'objet d'une suspension temporaire votée par l'assemblée départementale.

L'attribution des aides s'effectue conformément à la politique départementale de l'Eau en vigueur au moment du vote de la Commission permanente. Les aides sont régies en application du règlement des politiques d'aides en matière de transition écologique en vigueur au moment du vote de la Commission permanente, qui vient préciser le règlement budgétaire et financier du Département de l'Essonne sur les délais de réalisation des opérations de subventions, les modalités d'octroi des dérogations, les conditions de versement des aides.

Article 4.5 – Engagements du Département du Loiret :

Le Département du Loiret s'engage à maintenir son partenariat avec les collectivités exerçant la compétence GEMAPI, en tant qu'acteur et aménageur du territoire, hors engagement financier direct aux opérations inscrites au présent contrat.

Parallèlement, le Département du Loiret poursuit ses missions de soutien aux projets d'investissement portées par les collectivités territoriales, selon les modalités de la politique de mobilisation en faveur des territoires.

Article 4.6 – Engagements du Département d'Eure-et-Loir :

En contrepartie de l'engagement des partenaires locaux dans une démarche de gestion globale à l'échelle d'une unité cohérente, le Département d'Eure-et-Loir s'engage à apporter son soutien dans la réalisation des actions déclinées dans le programme d'action et dans le cadre de l'application de la politique « biodiversité » à travers le dispositif « Transition écologique et mobilités douces », en vigueur votée par l'Assemblée Départementale sous réserve de l'éligibilité des actions à cette dernière et des crédits disponibles.

Chaque opération éligible à la politique départementale fait l'objet d'un examen par la Commission Permanente, basé sur les montants réels des travaux et des études, c'est-à-dire après appel d'offres le cas échéant.

Le Département d'Eure-et-Loir ne subventionnera que les études et travaux situés sur son périmètre territorial et dans la proportion qui le concerne.

L'arrêté de subvention pris en application de la décision de financement par le Département, fixe les modalités pratiques de versement des subventions pour chaque opération concernée. Les subventions départementales sont attribuées directement aux maîtres d'ouvrage des opérations concernées. L'attribution des aides s'effectue conformément aux règles du dispositif à travers le dispositif « Transition écologique et mobilités douces » voté par l'Assemblée Départementale.

Article 5 – Engagements de la STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT

LE SIARJA, **STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT** s'engage, sous réserve de l'obtention de financements, à :

- réaliser les actions prioritaires inscrites au contrat conformément aux termes de la programmation définie à l'article 2 et son *annexe 2* ;
- assurer les missions de pilotage définies à l'article 8 ;
- assurer les missions d'animation du contrat définies à l'article 9 et soutenir l'action des animateurs ;
- permettre aux animateurs de participer aux sessions d'échange et d'information que l'agence organise.

Article 6 – Engagements des MAITRES D'OUVRAGE

Les maitres d'ouvrage signataires s'engagent, sous réserve de l'obtention de financements, à :

- réaliser les actions prioritaires inscrites au contrat et conformément aux termes de la programmation définie à l'article 2 et son *annexe 2* ;
- informer la structure porteuse du contrat de l'avancement de ces actions.

Article 7 – Engagements des PARTENAIRES importants du territoire :

Une démarche partenariale thématique approfondie est menée avec les partenaires importants du territoire :

- Le Conseil régional Centre Val de Loire ;
- Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du bassin versant, notamment pour les projets situés sur leur périmètre et les actions transversales en lien avec leurs compétences respectives (préservation de la ressource en eau, gestion des eaux pluviales urbaines, assainissement, aménagement du territoire, transition agricole et alimentaire…) ;
- Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural pour le Développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, notamment pour les projets liés à l'amont du bassin (trame verte et bleue, transition agricole pour l'eau, le sol et la biodiversité) ;
- Le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, afin de poursuivre les actions en lien avec le volet milieux et biodiversité (zones humides, boisements alluviaux, mares, trame verte et bleue), agricole (transition agricole pour l'eau, le sol et la biodiversité), solutions fondées sur la nature ;
- La Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France pour les thématiques travaillées en transversalité avec le monde agricole : ruissellement, transition agricole pour l'eau, le sol et la biodiversité, mares, zones humides d'expansion de crues.

Le contrat engage ces partenaires, dans la continuité du partenariat déjà initié, à travailler de manière étroite avec le SIARJA. La démarche partenariale s'effectue dans le respect des compétences et prérogatives de chacun. Elle vise à faciliter la mise en œuvre des projets du contrat (listés dans le programme d'actions en *annexe 2*), dont l'organisation des ateliers participatifs qui concerne leurs compétences (relai d'information le cas échéant, intervention ou participation) sur les différents enjeux liés à l'eau, à la biodiversité et au changement climatique.
De nouveaux acteurs importants pour le territoire peuvent être associés à la faveur de la mise en œuvre du contrat et des actions à engager.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT, DE SUIVI, DE REVISION ET DE RESILIATION DU CONTRAT

Article 8 – Pilotage

La **STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT**- le SIARJA, est chargée du pilotage du contrat. Elle assure les fonctions suivantes :

- coordonner la mise en œuvre du contrat avec un souci de gestion concertée et durable,
- mettre en place et présider un comité de pilotage composé des représentants des signataires et des co-financeurs ou partenaires du présent contrat,
- transmettre chaque année à l'agence, un point d'avancement des actions réalisées (montants, actions prévues/actions réalisées),
- réunir, a minima 3 fois, le comité de pilotage sur la durée du contrat (au démarrage, à mi-parcours et à la fin du contrat), ainsi qu'en cas de non-respect des échéances prévues à l'article 2.
- envoyer en fin de contrat un rapport technique et financier détaillé qui permette l'évaluation de la mise en œuvre du contrat avant le 31 mars 2030,
- s'assurer de la communication régulière sur la réalisation des actions.

Le comité de pilotage est un organe de concertation et de coordination pour la mise en œuvre du contrat et notamment du programme d'actions et des animations associées. La présidence transmet les éléments constituant l'ordre du jour au moins 15 jours avant la date de la réunion.

L'avis du comité de pilotage ne s'impose ni à l'agence, ni aux autres financeurs dans leurs choix d'éligibilité à leurs aides financières.

Article 9 – Animation

La **STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT** - le SIARJA, met en place une animation pour accompagner la mise en œuvre des actions prévues au contrat.
L'animation, portée par le SIARJA, est assurée sur la base d'actions cibles et par 5 animateurs, soit un total de 4,75 Equivalent Temps Plein (ETP) à la date de signature du présent Contrat dont 4,07 ETP financés par l'agence de l'eau.

L'animation du contrat assure les missions générales suivantes :

- Actions de sensibilisation et de communication, appui aux maitres d'ouvrages pour l'émergence et la réalisation des projets prévus au contrat ;
- Information continue des partenaires du contrat sur l'état d'avancement des actions programmées ;
- Secrétariat de comité de pilotage ;
- Rédaction du tableau d'avancement annuel et, en fin de contrat, du bilan pluriannuel, conformément aux modèles définis par l'Agence.

Elle assure également les missions d'animation sur les thématiques d'intégration des enjeux « eau et climat » et des stratégies foncière et de préservation de la trame bleue et verte dans

la planification de l'aménagement et les projets de territoire (soit 1 ETP financé sur 2/3 ETP par l'Agence de l'eau).
L'animation du contrat est placée sous l'autorité hiérarchique de la présidence de la structure porteuse qui en assure et en assume le recrutement.

A côté et en appui de l'animation du contrat de territoire, les animations thématiques suivantes contribuent à la mise en œuvre du programme d'actions. Elles se composent des animations suivantes :

- Animation thématique « Restauration de la dynamique naturelle des cours d'eau et des leurs annexes hydraulique » (soit 1,75 ETP financé par l'agence),
- Animation thématique « Sauvegarde et restauration des milieux humides » (soit 1 ETP financé par l'agence),
- Animation thématique « Lutte contre l'érosion et le ruissellement par les solutions fondées sur la nature » (soit 1 ETP financé sur 2/3 ETP par l'Agence de l'eau).

Les missions prioritaires et spécifiques de l'animation du contrat et des animations rattachées au contrat de territoire ainsi que les modalités de mises en œuvre de ces animations sont précisées dans les conventions pluriannuelles d'aides dédiées.

Article 10 – Modalités de suivi de la mise en œuvre du contrat

Des objectifs de résultats sont définis pour permettre le suivi du programme des actions prioritaires et son évaluation précisés en *annexe 3*. Lorsque le contrat prévoit des actions d'animation, les objectifs de celles-ci sont définis par rapport à ces objectifs de résultats.

Article 11 – Modalités de révision et de résiliation du contrat

- Modalités de révision

Le présent contrat peut faire l'objet d'avenants après consultation des membres du comité de pilotage, en cas de changements majeurs (périmètre du contrat, programme d'actions, nouveaux signataires).

L'accord de l'ensemble des parties est requis. Pour ce faire, la structure porteuse du contrat envoie le projet d'avenant par mail ou à défaut par courrier (avec accusé de réception) à chaque partie.
Après réception de la proposition, chaque partie doit donner son avis dans un délai de 2 mois. A l'expiration de ce délai, le silence d'une partie vaut acceptation implicite de l'avenant.

- Modalités de résiliation

A l'initiative de l'agence, d'un autre financeur ou de la **STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT**, le contrat peut être résilié si :

- un engagement des parties prévu aux articles 4 à 7 n'est pas respecté.
- à mi-parcours (soit le 31 décembre 2028) s'il n'y a pas engagement d'au minimum 40% de la masse financière des actions du programme, (soit 2,846 M€ d'euros).

La structure à l'initiative de la résiliation doit au préalable avoir fait une demande écrite de réaliser l'engagement défaillant aux parties du contrat concernées avec information à l'ensemble des autres signataires.
Si aucune action n'est engagée dans un délai de 3 mois après la réception de la mise en demeure, la résiliation pourra être prononcée.

La résiliation peut être partielle et concerner l'un des signataires qui ne respecterait pas les engagements du contrat.

Maryvonne SIEBENALER Présidente du Syndicat mIxte pour l'Aménagement et l'entretien de la Rivière la Juine et ses Affluents Le .. / .. /.., à	**Valérie PECRESSE** Présidente du Conseil Régional Île-de-France Le .. / .. /.., à .....
Sophie DESCHIENS Présidente d'Ile-de-France Nature Le .. / .. /.., à	**François BONNEAU** Président du Conseil régional Centre-Val de Loire Le .. / .. /.., à .....
Patrick OLLIER Président de l'EPTB Seine Grands Lacs Le .. / .. /.., à	**François DUROVRAY** Président du Département de l'Essonne Le .. / .. /.., à .....
Marc GAUDET Président du Conseil Départemental du Loiret Le .. / .. /.., à	**Christophe LE DORVEN** Président du Conseil Départemental d'Eure et Loir Le .. / .. /.., à .....
Johann MITTELHAUSSER Président de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne (CAESE) Le .. / .. /.., à	**Jean-Marc FOUCHER** Président de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde (CCEJR) Le .. / .. /.., à .....
Patrick IMBERT Président de la Communauté de Communes Val d'Essonne (CCVE) Le .. / .. /.., à	**Eric BRAIVE** Président de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne (CdEA) Le .. / .. /.., à .....

James BRUNEAU Président de la Communauté de Communes du Pithiverais (CCDP) Le .. / .. /.., à	**Martial BOURGEOIS** Président de la Communauté de Communes Plaines Nord Loiret (CCPNL) Le .. / .. /.., à .....
Monique BEVIERE Présidente du PETR pour le développement du Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais Le .. / .. /.., à	**Jean-Jacques BOUSSAINGAULT** Président du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français Le .. / .. /.., à .....
Damien GREFFIN Président de la Chambre d'Agriculture de la Région Île-de-France Le .. / .. /.., à	**Sandrine ROCARD** Directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie Le .. / .. /.., à .....

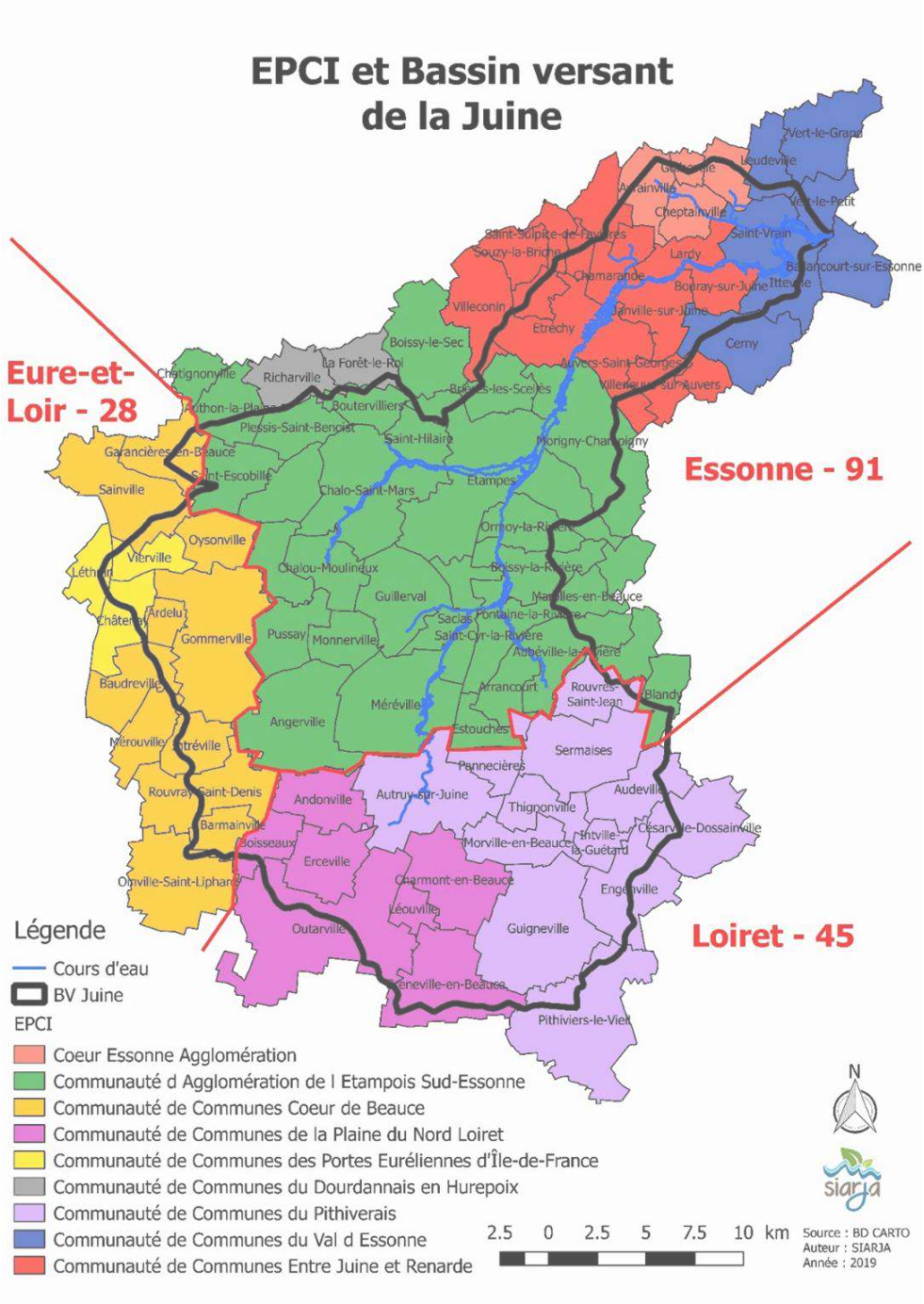
En XX exemplaires comprenant XX pages recto et les annexes suivantes, parties intégrantes et indissociables du contrat.

ANNEXES

- Annexe 1 : Territoire concerné et enjeux eau, climat et Trame verte et bleue associés du contrat ;
- Annexe 2 : Programme d'actions détaillé du contrat ;
- Annexe 3 : Indicateurs de résultats des animations associées.
- Annexe 4 : Taux d'aide du Conseil régional d'Île-de-France pour les actions du Contrat
- Annexe 5 : Soutien du conseil départemental d'Eure-et-Loir

ANNEXE 1 – Territoire concerné et enjeux associés du contrat du bassin versant de la Juine

Territoire concerné



Codes INSEE	Communes	Département	Population	Nombre de communes
Communauté de Communes du Pithiverais (CCDP)				
45012	Audeville	45	183	11
45015	Autruy-sur-Juine	45	740	
45065	Césarville-Dossainville	45	222	
45133	Engenville	45	566	
45162	Guigneville	45	541	
45170	Intville-la-Guétard	45	173	
45217	Morville-en-Beauce	45	169	
45246	Pannecières	45	127	
45263	Rouvres-Saint-Jean	45	303	
45310	Sermaises	45	1719	
45320	Thignonville	45	414	
		TOTAL	**5157**	

Codes INSEE	Communes	Département	Population	Nombre de communes
Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret (CCPNL)				
45005	Andonville	45	260	7
45037	Boisseaux	45	521	
45080	Charmont-en-Beauce	45	352	
45135	Erceville	45	309	
45160	Greneville-en-Beauce	45	701	
45181	Léouville	45	93	
45240	Outarville	45	1355	
		TOTAL	**3591**	

Codes INSEE	Communes	Département	Population	Nombre de communes
Communauté de communes Cœur de Beauce (CCCB)				
28009	Ardelu	28	76	8
28025	Barmainville	28	126	
28169	Garancières-en-Beauce	28	221	
28183	Gommerville	28	684	
28197	Intréville	28	148	
28294	Oysonville	28	523	
28319	Rouvray-Saint-Denis	28	445	
28363	Sainville	28	1025	
		TOTAL	**3248**	

Codes INSEE	Communes	Département	Population	Nombre de communes
Communauté d'Agglomération Etampois Sud Essonne (CAESE)				
91001	Abbéville-la-Rivière	91	339	24
91016	Angerville	91	4468	
91022	Arrancourt	91	125	
91035	Authon-la-Plaine	91	379	
91079	Boissy-la-Rivière	91	542	
91098	Boutervilliers	91	433	
91109	Brières-les-Scellés	91	1235	
91130	Chalo-Saint-Mars	91	1059	
91131	Chalou-Moulineux	91	388	
91613	Congerville-Thionville	91	216	
91223	Etampes	91	26791	
91240	Fontaine-la-Rivière	91	183	
91294	Guillerval	91	820	
91390	Le Mérévillois	91	3464	
91393	Mérobert	91	643	
91414	Monnerville	91	385	
91433	Morigny-Champigny	91	4543	
91469	Ormoy-la-Rivière	91	1001	
91495	Plessis-Saint-Benoist	91	331	
91511	Pussay	91	2212	
91533	Saclas	91	1877	
91544	Saint-Cyr-la-Rivière	91	478	
91547	Saint-Escobille	91	481	
91556	Saint-Hilaire	91	410	
		TOTAL	**52803**	

Codes INSEE	Communes	Département	Population	Nombre de communes
Communauté de Communes Entre Juine et Renarde (CCEJR)				
91038	Auvers-Saint-Georges	91	1272	10
91095	Bouray-sur-Juine	91	2103	
91132	Chamarande	91	1118	
91148	Chauffour-les-Etréchy	91	138	
91226	Etréchy	91	6988	
91138	Janville-sur-Juine	91	2043	
91330	Lardy	91	5677	
91619	Torfou	91	289	
91662	Villeconin	91	780	
91671	Villeneuve-sur-Auvers	91	602	
		TOTAL	**21010**	

Codes INSEE	Communes	Département	Population	Nombre de communes
Cœur d'Essonne Agglomération (CEA)				
91041	Avrainville	91	1053	4
91156	Cheptainville	91	2241	
91292	Guibeville	91	935	
91376	Marolles-en-Hurepoix	91	5740	
		TOTAL	**9969**	

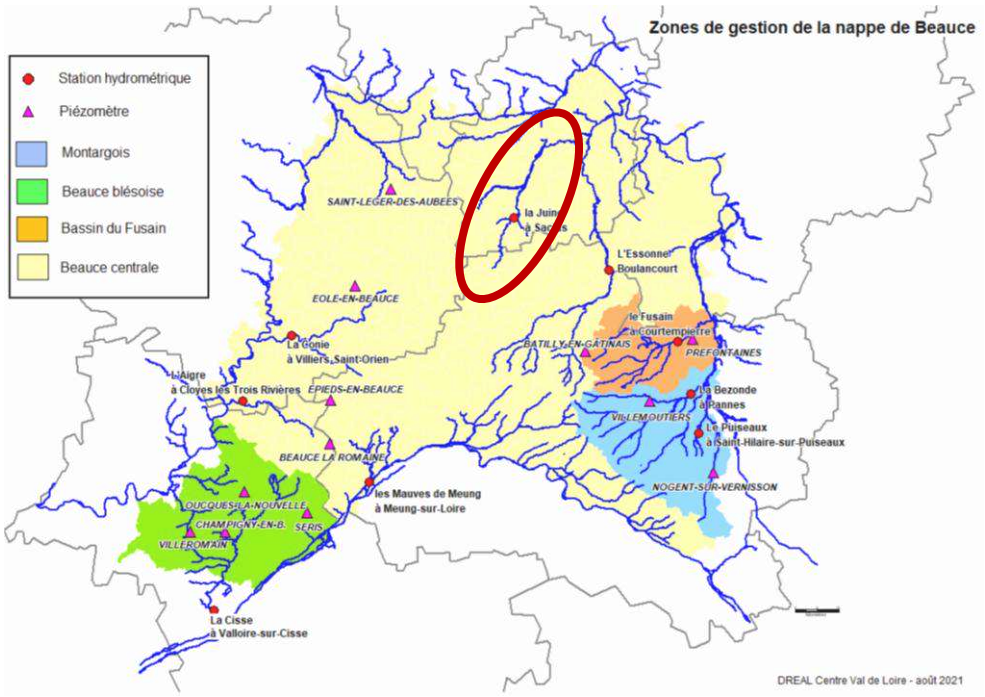
Codes INSEE	Communes	Département	Population	Nombre de communes
Communauté de Communes Val d'Essonne (CCVE)				
91315	Itteville	91	6752	3
91332	Leudeville	91	1576	
91579	Saint-Vrain	91	3101	
		TOTAL	**11429**	
		TOTAL	**107207**	**67**
			Département 28	8
			Département 45	18
			Département 91	41
		TOTAL Périmètre SIARJA	**95951**	**42**
			Département 28	0
			Département 45	1
			Département 91	41

Enjeux eau, climat et biodiversité associés

Le présent contrat s'applique au bassin versant de la Juine et ses affluents qui s'étend sur une superficie de l'ordre de 780 km2, soit 7 EPCI et 67 communes sur 2 régions (Ile-de-France et Centre Val-de-Loire) et 3 départements (Essonne, Loiret et Eure-et-Loir) pour une population d'environ 107 000 habitants.

A ce jour, le SIARJA gère par sa compétence GEMAPI 200 km de cours d'eau sur un bassin de 500km2 soit 42 communes, qui correspond au bassin versant à l'aval de résurgence d'Autruy-sur Juine, formant la source de la rivière Juine. Cependant, à l'amont, le bassin versant hydrographique inclut en outre le territoire de 25 communes, sur 3 EPCI, situées sur la Région Centre-Val de Loire, sur les départements du Loiret et d'Eure-et-Loir. Ce territoire de plaine recèle des enjeux importants pour l'atteinte des objectifs environnementaux des masses d'eau - notamment celles les plus dégradées situées le plus à l'amont du cours d'eau - sur les plans qualitatif et quantitatif ainsi que pour la préservation de la ressource en eau prélevée sur le territoire situé à l'aval.

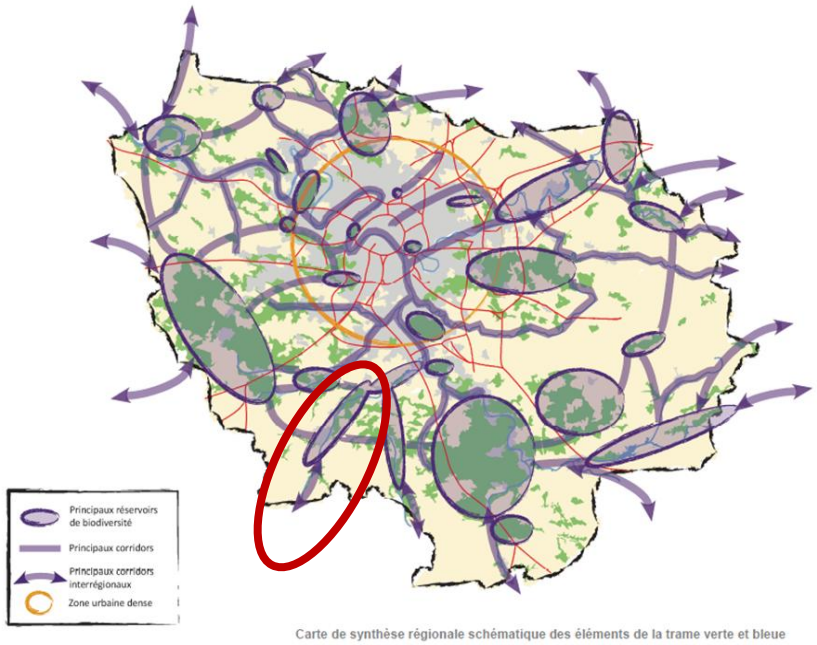
L'ensemble dépend étroitement, tant du point de vue qualitatif que du point de vue quantitatif du secteur Beauce centrale défini par le SAGE de la Nappe de Beauce et milieux associés.



Zones de gestion de la Nappe de Beauce
(source : SDAGE Loire-Bretagne, DREAL Centre, 2021)

Concernant la trame verte et bleue, ce secteur de tête de bassin présente également des enjeux interrégionaux (Ile-de-France et Centre-Val de Loire vers la Beauce et la Forêt d'Orléans) et inter-bassins (Loire-Bretagne et Seine-Normandie) en matière de continuités écologiques et de constitution d'une trame verte et bleue (TVB). Vallée classée sur son cours aval et inscrite sur sa partie amont et ses affluents, la Juine recèle de grandes richesses sur le plan patrimonial, en termes de paysage et de biodiversité (sites Natura 2000, réserve naturelle nationale géologique, ZNIEFF…).

Le bassin versant de la Juine se situe sur le grand axe de biodiversité reliant le massif de Fontainebleau et le massif de Rambouillet, au carrefour entre le Gâtinais, la Beauce et l'Hurepoix. Considérée sur une large partie de son cours comme réservoir de biodiversité d'importance nationale au titre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), la Juine et ses affluents concentrent de nombreuses habitats humides - comme les bas marais alcalins ou les boisements tourbeux - et espèces patrimoniales : Anguille d'Europe, Lamproie de Planer, Alyte accoucheur, Agrion de Mercure, Murin de Daubenton, Fougère des Marais, Grande douve (*Ranunculus lingua*)…



Carte de synthèse du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région Île-de-France présentant les éléments de trame verte et bleue. En rouge, le bassin de la Juine et 2 continuités identifiées vers le Loiret et l'Eure et Loir (source : SRCE Région IDF)

Certaines espèces particulièrement vulnérables sont susceptibles de trouver des conditions écologiques propices. L'évolution de leurs populations est à surveiller et favoriser, comme la truite fario, l'écrevisse à pattes blanches ou encore le Castor d'Europe. Les coteaux situés le long des vallées, quant à eux, constituent des corridors fonctionnels riches en habitats calcaires et en boisements de rebords de plateau, dont la continuité est parfois contrariée par l'urbanisation, notamment au niveau d'Etampes et d'Etréchy. Au sud d'Etréchy, une connexion multi-trame (trames arborée, herbacée, calcicole et humide) d'intérêt régional, est identifiée au SDRIF-e. Un certain nombre d'infrastructures fragmentent la trame verte et bleue, notamment le réseau ferré et la RN20, infrastructure d'ailleurs identifiée au SDRIF-e comme axe prioritaire pour résorber la fragmentation des espaces.

Il s'agit donc de travailler de manière cohérente sur la totalité du bassin versant hydrographique, à l'instar du 3ème contrat que le SIARJA a porté sur la période 2020-2024.

La stratégie de mobilisation territoriale élaborée pour la préparation du présent contrat est basée sur le diagnostic de territoire[2]. Celui-ci a été établi en actualisant le diagnostic précédent, élaboré en 2019 selon l'évolution de l'état des masses d'eau et des objectifs d'état définis dans le cadre du SDAGE 2022-2027 et en tenant compte des résultats et enseignements tirés des actions du contrat 2020-2024. En outre, la stratégie proposée s'est vue confortée par une analyse détaillée des récentes données relatives à l'impact du dérèglement climatique sur l'hydrologie du secteur ainsi que celles documentant la crise de la biodiversité.

En effet, pour le secteur Juine, dépendant fortement de la Nappe de Beauce, les projections Explore 2 conduisent à envisager des étiages sévères dans tous les cas et des tensions sur la gestion quantitative plus ou moins marquées selon l'évolution du climat. Les situations de crue hivernale ne semblent pas s'aggraver tandis que le débit moyen hivernal pourrait connaitre des baisses potentiellement significatives. Les évènements extrêmes, occasionnant des phénomènes de ruissellement/érosion, pourraient devenir plus fréquents, sans que leur quantification soit permise à ce stade. Leur conjugaison à des périodes de nappe haute n'étant pas à exclure, la sensibilité localisée à des débordements de cours d'eau et des difficultés d'évacuation des eaux pluviales est possible.

Tout ceci plaide pour des stratégies d'adaptation sans regret, mobilisant des solutions fondées sur la nature, lesquelles permettent d'interconnecter politique climatique et politique en faveur de la biodiversité en tenant compte des spécificités et des enjeux locaux.

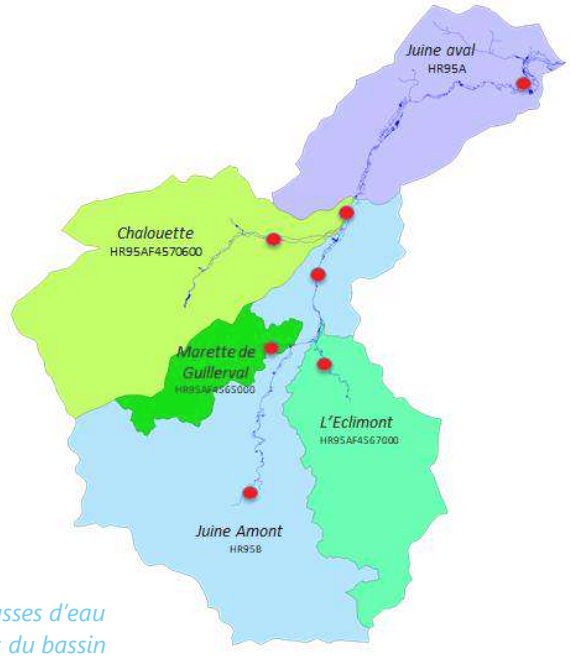
Le diagnostic du territoire a dégagé trois principales pressions s'exerçant sur les milieux aquatiques et humides et la trame verte et bleue :

- L'artificialisation des milieux aquatiques et humides, notamment par la présence d'ouvrages hydrauliques, la fragmentation et la dégradation des habitats aquatiques, rivulaires et humides ;
- L'artificialisation des sols et l'urbanisation occasionnant une consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, des ruptures de continuité écologique et pollution lumineuse ainsi que des apports polluants par ruissellement en milieu urbain ;
- Les pressions liées à l'agriculture intensive, liés à l'usage d'intrants (nitrates, pesticides) et la perturbation des chemins de l'eau impactant les milieux aquatiques et humides via le ruissellement et l'érosion des sols agricoles.

[2] Plus de détail sur le site du SIARJA www.siarja.fr

Pour rappel, les masses d'eau concernées par ce contrat sont les suivantes :

- La Juine de sa source au confluent de la Chalouette (inclus) - HR95A - ESU
- L'Eclimont - HR95A-F4567000 - ESU
- La Marette de Guillerval - HR95A-F4565000 - ESU
- La Chalouette - HR95A-F4570600 - ESU
- La Juine du confluent de la Chalouette (exclus) au confluent de l'Essonne - HR95B – ESU
- Multicouches Craie du séno-turonien et calcaires de la Beauce libres - FRGG092- ESO



Délimitation des masses d'eau superficielles du bassin

● *Stations de référence AESN*

Synthèse générale de l'état des masses d'eau et des raisons principales de dégradations				
Code masse d'eau	**Nom masse d'eau**	**Etat (EDL 2025)**	**Raisons principales de dégradation issues du diagnostic territorial**	
HR95A - ESU	La Juine de sa source au confluent de la Chalouette (inclus)	Moyen	😐	Ouvrages hydrauliques Pratiques agricoles (qualitatif)
HR95A F4567000 - ESU	L'Eclimont	Médiocre	☹	Ouvrages hydrauliques Pratiques agricoles (qualitatif) Arsenic
HR95A F4565000 - ESU	La Marette de Guillerval	Médiocre	☹	Ouvrages hydrauliques Pratiques agricoles (qualitatif) Physico-chimie (Ptot) ; Arsenic
HR95A F4570600 - ESU	La Chalouette	Mauvais	☹	Ouvrages hydrauliques Pratiques agricoles (qualitatif)
HR95B - ESU	La Juine du confluent de la Chalouette (exclus) au confluent de l'Essonne	Moyen	😐	Ouvrages hydrauliques Arsenic
FRGG092 - ESO	Multicouches Craie du séno-turonien et calcaires de la Beauce libres	Mauvais	☹	Pratiques agricoles (quantitatif et qualitatif)

Les grands enjeux et actions liés à l'eau, la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique de ce territoire en découlant, sont les suivants :

- **Enjeu A – RECONQUERIR LA BIODIVERSITE DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES :**

Objectif : Atteindre le bon état écologique des milieux naturels aquatiques et humides

***Actions** : Mener des opérations ambitieuses et multifonctionnelles pour restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau, des milieux humides et la trame verte et bleue.*

Cet enjeu, particulièrement prégnant pour l'état des masses d'eau du bassin de la Juine, vise à reconquérir l'état écologique des 4 masses d'eau en état moyen à mauvais. Il est au cœur de la compétence GEMAPI dont le SIARJA est en charge sur le territoire. Il consiste à **mener des opérations ambitieuses et répondant à de multiples enjeux** (biodiversité, prévention des inondations ou des étiages sévères, aménités…) **pour restaurer des cours d'eau, des zones humides et des réseaux de mares fonctionnels**.

Action A.1 - Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux humides.
La préservation, la restauration des zones humides et des réseaux de mares et leur gestion adaptée permettent de préserver la biodiversité humide, d'améliorer la connectivité des trames bleue et turquoise, de permettre aux milieux humides de retenir l'eau lors des crues et de restituer l'eau lors des étiages, favorisant l'adaptation au changement climatique (augmentation des températures, de l'intensité et de la fréquence des évènements pluvieux ou venteux, variations des hauteurs de nappe…).

Action A2. Restaurer la continuité écologique et la qualité hydromorphologique de la Juine et de ses affluents.
La restauration de la continuité piscicole et sédimentaire, la restauration du lit mineur, des berges, de la ripisylve ainsi que du lit majeur des cours d'eau permettent de retrouver un bon fonctionnement de la rivière, d'augmenter la capacité auto-épuratoire et de favoriser la biodiversité aquatique et humide. Ces actions nécessitent des études complexes assorties d'une phase règlementaire longue et une concertation importante. Il s'agira de mettre en œuvre les travaux dont les phases d'émergence et d'études ont été initiées dans le précédent contrat et d'initier des démarches sur la liste prioritaire établie en concertation avec les services de l'Etat, voire d'autres sites suivant les opportunités locales.

- **Enjeu B – FAIRE FACE AUX DEFIS CLIMATIQUES LIES A L'EAU**

Objectif : Limiter les impacts du dérèglement climatique sur les milieux et les risques d'inondation ou d'étiages sévères

***Actions** : Co-construire une stratégie de bassin versant et faire émerger des solutions sans regret, fondées sur la nature, pour préserver les milieux aquatiques et humides, tout en renforçant la trame verte et bleue ainsi que la trame brune (sols).*

Cet enjeu vise à **prévenir et atténuer les impacts liés au changement climatique** afin de renforcer la résilience du territoire vis-à-vis des aléas climatiques - fortes pluviométries, sécheresses et canicule plus fréquentes, conduisant à des risques accrus soit d'étiages sévères et d'assèchement de zones humides soit d'inondations par débordement ou ruissellement et d'apport érosif, avec des impacts sur l'état des milieux aquatiques et humides (colmatage et réchauffement des cours d'eau, pertes d'habitats humides…). Les solutions sans regret, fondées sur la nature, d'hydraulique douce, contribuent en outre à renforcer la trame verte et bleue et à l'augmentation de la capacité d'infiltration du bassin versant. Les actions proposées sont **articulées autour des compétences GEMAPI du SIARJA, mais se développent nécessairement dans un cadre partenarial** avec les

acteurs du monde et des politiques agricoles et les collectivités compétentes en matière d'eaux pluviales (GEPU, voirie…).

Action B.1 – Prémunir les milieux aquatiques et humides des apports solides et des pollutions diffuses. La prévention des ruissellements en milieu rural et de l'érosion des sols qui peut s'ensuivre contribue à réduire les apports solides (sédiments) et les pollutions diffuses (nitrates, pesticides…) au cours d'eau, et ainsi permet de limiter la turbidité des eaux, le colmatage des fonds et d'améliorer l'état chimique des masses d'eau et de préserver la ressource en eau. **La mise en œuvre de solutions d'hydraulique douce** (mares, fossés, haies et autres infrastructures agro-écologiques…) et **la promotion de pratiques agricoles adaptées** participent à augmenter l'infiltration des eaux à la source et réduire la perte de terres agricoles. L'augmentation de la perméabilité du bassin versant favorise la recharge des nappes dans un contexte de Zone Répartition des Eaux et permet de limiter les risques d'inondation en aval. Le renforcement de la trame verte et bleue et la mobilisation de la trame brune (services écosystémiques de sols vivants) conduit à des co-bénéfices pour la biodiversité et pour l'ensemble des acteurs du bassin versant, dans un contexte climatique qui aggrave les risques globaux (augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes pluvieux extrêmes). L'action vise la **mise en œuvre d'opérations d'hydraulique douce sur des axes de ruissellement prioritaires** ainsi que l'**animation de dynamiques collectives** autour des enjeux du bassin versant de la Juine avec les acteurs impliqués (collectivités, organismes professionnels, associations techniques…) de manière à appuyer la réalisation d'opérations multi-partenariales les plus ambitieuses possibles et à favoriser les changements de pratiques.

Action B.2 - Améliorer la connaissance du bassin versant et mettre en œuvre une politique de prévention des risques d'inondation. La mobilisation de zones naturelles d'expansion de crues (zones humides, zones potentiellement inondables…) permet de limiter les risques d'inondation à l'aval tout en produisant des co-bénéfiques en matière de biodiversité et d'aménités. L'action vise à mettre en place une **priorisation des zones mobilisables et engager des premières opérations** en lien avec le PEP Juine-Essonne-Ecole et dans la perspective d'un futur PAPI. **L'action B.2 est en lien étroit avec les actions de l'enjeu A qui vise à rétablir des milieux aquatiques et humides fonctionnels**.

- **Enjeu C – MOBILISER LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES ACTEURS POUR L'EAU ET LA TRAME VERTE ET BLEUE :**

Objectif : Intégrer les enjeux de protection des milieux et de valorisation du bassin versant dans les politiques territoriales

***Actions** : Appuyer les actions inscrites au contrat et accompagner les acteurs locaux face aux défis climatiques et d'érosion de la biodiversité*

Cet enjeu vise à **développer l'appropriation de la Juine et de ses affluents par les acteurs locaux,** notamment les collectivités du territoire, et par les habitants, appuyer les actions inscrites au contrat pour leur bonne mise en œuvre et compréhension, et accompagner les politiques territoriales de préservation et de restauration des milieux ainsi que de réponse aux défis climatiques et d'érosion de la biodiversité, en particulier par le biais des **outils de planification et des projets de territoire.**

Action C.1 - Promouvoir et assurer l'intégration des trames bleue, verte et noire dans les programmes de territoire. Il s'agit pour le SIARJA de développer une **stratégie foncière** pour prioriser les zones à enjeux et définir les outils appropriés pour la protection, la restauration et la gestion adaptée des milieux aquatiques et humides ainsi **qu'une stratégie à l'échelle du bassin versant**, en lien avec les EPCIs, pour la **préservation et la restauration de la trame verte, bleue et noire**. Fort de ces expertises, l'action vise également à **appuyer les collectivités**

pour la prise en compte dans les documents de planification de l'urbanisme des enjeux du bassin versant en matière de milieux aquatiques et humides, de maitrise du ruissellement rural et en zone urbaine, de biodiversité et de continuités écologiques et de contribuer aux initiatives locales en lien avec l'eau, le climat et la biodiversité (ABC, Agendas 30, Petites villes de demain, Villages d'avenir…) pour l'émergence de projets pertinents vis-à-vis des enjeux du contrat.

Action C.2 - Informer, sensibiliser, éduquer, former les différentes communautés d'acteurs. Cette action vise à **organiser des ateliers participatifs et des journées thématiques**, et à **communiquer régulièrement** sur les politiques et réalisations du Contrat Territorial par l'organisation de visites et la **diffusion de supports** relatif aux actions du contrat, principalement en direction des élus et agents des collectivités, en partenariat avec les partenaires techniques et financiers.

Les pages suivantes détaillent pour chaque masse d'eau concernées par le programme d'actions leurs états et objectifs, les principales problématiques identifiées dans le diagnostic pour chaque secteur, les mesures et actions identifiées dans le programme de mesure pour chaque masse d'eau, ainsi que les actions proposées pour répondre à ces enjeux.

Identification de la masse d'eau	**Nom ME**	**Juine amont**	**Juine aval**	**Eclimont**	**Marette de Guillerval**	**Chalouette**
	Code ME	HR95A	HR95B	HR95AF4567000	HR95AF4565000	HR95AF4570600
	Nom des cours d'eau	Juine et Juineteau	Juine, ru des Corps Saints et Ruisseau du Mauvais Temps	Eclimont	Marette de Guillerval	Chalouette, Louette et Rivière d'Etampes
	Longueur ME	51 km	48,8 km	9,5 km	4,8 km	33,9 km
	Surface ME	269,8 km²	139,5 km²	126 km²	42,7 km²	197,4 km²
Intercommunalités	**EPCI**	CAESE	CCEJR, CdEA, CCVE	CAESE	CAESE	CAESE
Etat chimique SDAGE 2022-2027/EDL 2025	**Objectif sans ubiquiste**	Bon état	Bon état	Bon état	Bon état	Bon état
	Délai atteinte objectif	2033	2033	2033	2015	2015
	Etat (EDL 2025)	Bon	Mauvais	Mauvais	Mauvais	Bon
	Paramètres causes de dérogations	-	Fluoranthène	Fluoranthène	Fluoranthène	-
Etat écologique SDAGE 2022-2027/EDL 2025	**Objectif**	Bon état - dérogation NO3 et non-dégradation	Bon état	Bon état	Bon état	Bon état - dérogation I2M2 et non-dégradation
	Délai atteinte objectif	2027	2021	2027	2027	2027
	Etat (EDL 2025)	Moyen	Moyen	Médiocre	Médiocre	Mauvais
	Paramètres causes de dérogations	I2M2, NO3	MGCE12PRE ; arsenic	I2M2 ; arsenic	I2M2 ; phosphore total ; arsenic	I2M2
Diagnostic : enjeux de la masse d'eau		**Cours d'eau :** 51km, dont 33 km biétés et 17,6 perchés, 1ère catégorie piscicole avec présence de frayères à Truite Fario et d'un grand migrateur (Anguille), 21 sites hydrauliques impactants dont 7 OH L2 (L214-17CE), dont 5 PARCE, et 7 en L1 et L2, présence de 7 cressonnières. **Zones Humides :** surface avérée (issue des diagnostics) 412 ha, Réseau Mares : 77 mares dont 20 mares inventoriées caractérisées et hiérarchisées au programme Réseau Mare Présence d'habitats patrimoniaux : prairie humide de type Cariçaie, Saulaie blanche, Aulnaie-frênaie, Mégaphorbiaie eutrophe. **Ruissellement-érosion :** 11 axes à enjeux dont 1 identifié pour un enjeu relatif à la protection des milieux aquatiques et humides et à la préservation de la ressource en eau. **Secteur agricole majoritaire** avec présence de **zones fortement urbanisées** (secteurs Angerville & Etampes), 36 % de la masse d'eau concernée par le PAEC Biodiversité Trames Juine et PAEC Sol, 135 km de haies, 2 parcelles PAEC : 4,95ha. **Aires d'Alimentation de Captages :** 8 AAC dont 1 prioritaire (Baulne), 1 prioritaire et sensible (Semainville) et 1 sensible (Saclas)	**Cours d'eau :** 48,8km, dont 33,4 km biétés et 16,8 perchés, 2ème catégorie piscicole avec présence de frayères à Truite Fario et à Brochet et d'un grand migrateur (Anguille), 13 sites hydrauliques impactants. **Zones Humides :** surface avérée (issue des diagnostics) 839 ha. Réseau mares : 214 mares dont 85 mares inventoriées caractérisées et hiérarchisées au programme Réseau Mare. Présence du triton ponctué et du Triton crêté en forêt de Saint-Vrain. Présence d'habitats patrimoniaux, notamment sur le Domaine départemental de Chamarande. Grands marais de Saint-Vrain et Itteville (N2000) présentant un enjeu important (écologique/Inondation) **Ruissellement-érosion:** 20 axes à enjeux dont 2 identifiés pour un enjeu relatif à la protection des milieux aquatiques et humides et à la préservation de la ressource en eau. **Secteur agricole majoritaire** avec présence de **zones fortement urbanisées** (secteur Etréchy), 91 % de la masse d'eau concernée par le PAEC Biodiversité Trames Juine et PAEC Sol, 93 km de haies, 13 parcelles PAEC : 40,66ha **Aires d'Alimentation de Captages :** 3 dont 1 prioritaire (Baulne) et 1 prioritaire et sensible (Itteville)	**Cours d'eau :** 9,5km, dont 7,7 km biétés et 1,1 perchés, 1ère catégorie piscicole avec présence de frayères à Truite Fario, 3 sites hydrauliques impactants tous en L2 (L214-17CE), présence d'une cressonnière et d'une pisciculture. **Zones Humides :** surface avérée (issue des diagnostics) 116 ha, Réseau Mares : 27 mares dont 5 mares inventoriées caractérisées et hiérarchisées au programme Réseau Mares. Présence d'habitats patrimoniaux sur les sources de l'Eclimont, et le long du cours d'eau : aulnaie-frênaie et mégaphorbiaies. **Ruissellement-érosion :** 6 axes à enjeux dont 1 identifié pour un enjeu relatif à la protection des milieux aquatiques et humides et à la préservation de la ressource en eau. **Secteur agricole majoritaire**, 25 % de la masse d'eau concernée par le PAEC Biodiversité Trames Juine et PAEC Sol, 51 km de haies. **Aires d'Alimentation de Captages :** 5 AAC dont 1 prioritaire et sensible (Semainville).	**Cours d'eau :** 4,8km biétés dont 898ml perché, 1ère catégorie piscicole avec présence de frayères à Truite Fario, 1 site hydraulique impactant (Filature) en L2 (L214-17CE), présence d'une cressonnière. **Zones Humides :** surface avérée (issue des diagnostics) 16 ha, Réseau Mares : 21 mares dont 10 mares inventoriées caractérisées et hiérarchisées au programme Réseau Mare. Présence d'habitats patrimoniaux composés essentiellement de boisements alluviaux, notamment aux sources de la Marette. **Ruissellement-érosion :** 3 axes à enjeux dont 1 identifié pour un enjeu relatif à la protection des milieux aquatiques et humides et à la préservation de la ressource en eau. **Secteur agricole majoritaire**, 98 % de la masse d'eau concernée par le PAEC Biodiversité Trames Juine et PAEC Sol, 34,6 km de haies. **Aires d'Alimentation de Captages :** 7 AAC dont 1 sensible (Saclas).	**Cours d'eau :** 33,9km de cours d'eau, dont 27,5km biétés et 16,5km perchés, 1ère catégorie piscicole dans un contexte salmonicole, 26 sites hydrauliques impactants dont 7 en L1 (L214-17CE), présence de 6 cressonnières. **Zones Humides :** surface avérée (issue des diagnostics) 210 ha, Réseau Mares : 80 mares dont 32 mares inventoriées caractérisées et hiérarchisées au programme Réseau Mares. Présence d'habitats patrimoniaux composés essentiellement de boisements alluviaux, de grandes surfaces de prairies humides (Mégaphorbiaies, Cariçaie, roselière) et de l'étang de Chalou-Moulineux. **Ruissellement-érosion :** 12 axes à enjeux dont 2 identifiés pour un enjeu relatif à la protection des milieux aquatiques et humides et à la préservation de la ressource en eau. **Secteur agricole majoritaire**, 67 % de la masse d'eau concernée par le PAEC Biodiversité Trames Juine et PAEC Sol, 115 km de haies et 6 parcelles MAEC : 7,71ha. **Aires d'Alimentation de Captages :** 11 AAC, dont 1 prioritaire et sensible (Louette) et 2 sensibles (Pussay et Angerville1).
Pression / dégradation de la masse d'eau		**Cours d'eau majoritairement biéfé et rectifié**, ponctuellement perché **Appauvrissement des forêts alluviales**, notamment par la forte présence de peupleraies **Ruissellements érosifs** par l'apport de sédiments (turbidité) et pollution diffuse **Remblais** en lit majeur (décharges, constructions, parkings…) **Etalement urbain** **Pressions anthropiques** importantes sur la partie Etampes, Saclas, Ormoy-la-Rivière	**Cours d'eau majoritairement biéfé et rectifié**, ponctuellement perché. présence de passages busés ou sections souterraines. **Pression anthropique** (remblais, construction, STEU…) et risques de dégradation notamment à Saint-Vrain, **Ruissellements érosifs** par l'apport de sédiments (turbidité) et pollution diffuse **Zones humides anthropisées** et sous pression au niveau des jardins de Lardy, Bouray-sur-Juine, Janville-sur-Juine **Fort apport sédimentaire à la Juine** par les phénomènes de ruissellement, notamment par les ravines Brennery et de Longuenoue (Chamarande)	**Cours d'eau majoritairement biéfé et rectifié**, ponctuellement perché. **Déboisements et remblais** dans les boisements (décharges, constructions, parkings…) Problématiques **d'écrasement des amphibiens** **Ruissellements érosifs** par l'apport de sédiments (turbidité) et pollution diffuse **Etalement urbain** **Sylviculture intensive :** populiculture	**Cours d'eau majoritairement biéfé et rectifié**, ponctuellement perché. **Pressions urbaines sur la vallée** qui est assez étroite **Ruissellements érosifs** par l'apport de sédiments (turbidité) et pollution diffuse **Anthropisation des zones humides** avec des jardins et parcs très entretenus **Sylviculture intensive :** populiculture	**Cours d'eau majoritairement biéfé et rectifié**, ponctuellement perché. **Boisements alluviaux** sous pression anthropique **Ruissellements érosifs** par l'apport de sédiments (turbidité) et pollution diffuse
Enjeu A. Reconquérir la biodiversité des milieux aquatiques et humides		**Action A1 - Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux humides :** Prioriser et exécuter les actions liées aux plans de gestion des zones humides, issus des diagnostics écologiques. Développer le réseau mares et restaurer écologiquement le site des Lavandières. **Action A2 - Restaurer la continuité écologique et l'hydromorphologie de la Juine et de ses affluents** sur Ahaut et Abas à Saclas, les Clercs à Boissy-la-Rivière, Noisement à St-Cyr-la-Rivière, Cailles et Boigny au Mérévillois, Saint-Denis et Graviers à Saclas. Le projet du moulin de La Porte est quant à lui suspendu au stade étude (AVP) en raison du refus du propriétaire.	**Action A1 - Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux humides :** Prioriser et exécuter les actions liées aux plans de gestion des zones humides. Restaurer les fonctionnalités écologiques de la zone humide du marais d'Itteville, de St-Fiacre à Auvers-St-George et du Parc communal de Guibeville. Développer le réseau mares, notamment sur le secteur de Saint-Vrain et de Cheptainville pour la constitution de réservoir et de corridors écologiques. **Action A2 - Restaurer la continuité écologique et l'hydromorphologie de la Juine et de ses affluents** : Réaliser les schémas directeurs de restauration du fonctionnement hydroécologique du Ru des Corps Saints et du ruisseau du Mauvais Temps.	**Action A1 - Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux humides :** Prioriser et exécuter les actions liées aux plans de gestion des zones humides, issus des diagnostics écologiques. Développer le réseau mares par la réalisation d'inventaires et de projet de restauration ou de création complémentaires. **Action A2 - Restaurer la continuité écologique et l'hydromorphologie de la Juine et de ses affluents** : Selon opportunité.	**Action A1 - Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux humides :** Prioriser et exécuter les actions liées aux plans de gestion des zones humides, issus des diagnostics écologiques. Développer le réseau mares par la réalisation d'inventaires et de projet de restauration ou de création complémentaires. **Action A2 - Restaurer la continuité écologique et l'hydromorphologie de la Juine et de ses affluents** : Selon opportunité.	**Action A1 - Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux humides :** Prioriser et exécuter les actions liées aux plans de gestion des zones humides, issus des diagnostics écologiques. Développer le réseau mares et restaurer écologiquement la Peupleraie du Grand Pont (Chalo-Saint-Mars). **Action A2 - Restaurer la continuité écologique et l'hydromorphologie de la Juine et de ses affluents** sur les sites de Chérel (Chalouette), Château (Chalouette), Fosse (Chalouette), Ferté (Chalouette) et la Planche (Louette)
Enjeu B. Faire face aux défis climatiques liés à l'eau		**Action B1 - Prémunir les milieux aquatiques et humides des apports solides et des pollutions diffuses :** développer la stratégie de mise en œuvre des aménagements d'hydraulique douce, mettre en œuvre le réseau agricole du SIARJA et lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols sur l'axe de la Vallée aux loups à Ormoy-la-Rivière. **Actions B2 - Améliorer la connaissance du bassin versant et mettre en œuvre une politique de prévention des risques d'inondation et des étiages sévères :** Poursuivre la connaissance hydraulique et hydrologique par l'installation des instruments de mesures météorologiques, définir et prioriser les espaces de rétablissement des zones d'expansion de crues et restaurer les fonctions épuratrices, régulatrices et écologiques de l'Ile de Loisirs d'Etampes.	**Action B1 - Prémunir les milieux aquatiques et humides des apports solides et des pollutions diffuses :** développer la stratégie de mise en œuvre des aménagements d'hydraulique douce, mettre en œuvre le réseau agricole du SIARJA et lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols sur les axes de Vaugibourgs à Etréchy et de Brémont à Auvers-St-Georges. Réaliser le schéma directeur pour la restauration du fonctionnement hydroécologique des ravines de Brennery et de la Longuenoue (Chamarande). **Actions B2 - Améliorer la connaissance du bassin versant et mettre en œuvre une politique de prévention des risques d'inondation et des étiages sévères :** Poursuivre la connaissance hydraulique et hydrologique par l'installation des instruments de mesures météorologiques, définir et prioriser les espaces de rétablissement des zones d'expansion de crues et restaurer les fonctions hydroécologiques du Marais d'Itteville.	**Action B1 - Prémunir les milieux aquatiques et humides des apports solides et des pollutions diffuses :** développer la stratégie de mise en œuvre des aménagements d'hydraulique douce, mettre en œuvre le réseau agricole du SIARJA. Lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols sur l'axe D145 à St-Cyr-la-Rivière. **Actions B2 - Améliorer la connaissance du bassin versant et mettre en œuvre une politique de prévention des risques d'inondation et des étiages sévères :** Poursuivre la connaissance hydraulique et hydrologique par l'installation des instruments de mesures météorologiques, définir et prioriser les espaces de rétablissement des zones d'expansion de crues en lien avec la mise en œuvre des plans de gestion zones humides.	**Action B1 - Prémunir les milieux aquatiques et humides des apports solides et des pollutions diffuses :** développer la stratégie de mise en œuvre des aménagements d'hydraulique douce, mettre en œuvre le réseau agricole du SIARJA et lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols sur l'axe de Chanval à Guillerval. **Actions B2 - Améliorer la connaissance du bassin versant et mettre en œuvre une politique de prévention des risques d'inondation et des étiages sévères :** Poursuivre la connaissance hydraulique et hydrologique par l'installation des instruments de mesures météorologiques, définir et prioriser les espaces de rétablissement des zones d'expansion de crues en lien avec la mise en œuvre des plans de gestion zones humides.	**Action B1 - Prémunir les milieux aquatiques et humides des apports solides et des pollutions diffuses :** développer la stratégie de mise en œuvre des aménagements d'hydraulique douce, mettre en œuvre le réseau agricole du SIARJA et lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols sur l'axe de Sainte-Apolline à Chalou-Moulineux et l'axe de la route de Boutervilliers à Chalo-Saint-Mars. **Actions B2 - Améliorer la connaissance du bassin versant et mettre en œuvre une politique de prévention des risques d'inondation et des étiages sévères :** Poursuivre la connaissance hydraulique et hydrologique par l'installation des instruments de mesures météorologiques, définir et prioriser les espaces de rétablissement des zones d'expansion de crues en lien avec la mise en œuvre des plans de gestion zones humides.
Enjeu C. Mobiliser les politiques publiques et les acteurs pour l'eau et la trame verte et bleue		**Actions C1 - Promouvoir et assurer l'intégration des trames bleue, verte et noire dans les programmes de territoire :** Définir et mettre en œuvre la stratégie foncière du SIARJA, créer la stratégie d'actions en faveur de la TVB, appuyer les initiatives et les engagements locaux en faveur des enjeux eau, climat et biodiversité, assister les collectivités pour la production des documents d'urbanisme pour l'inscription de la préservation des milieux aquatiques et humides (ZH, TVB, aménagements d'hydraulique douce,…). **Actions C2 - Informer, sensibiliser, éduquer, former les différentes communautés d'acteurs :** Réaliser des ateliers participatifs pour les collectivités et communiquer sur les réalisations du territoire en lien avec les enjeux du Contrat de Territoire trames verte et bleue.				

ANNEXE 2 – Programme d'actions détaillé du contrat du bassin versant de la Juine

Enjeux identifiés et actions retenues

											Echéancier et montant annuel en €HT					
N°	Ref	Actions retenues par enjeu	Maître d'ouvrage	Commune	Masse d'eau	Domaine OSMOSE	PAOT	Objectifs	Objectifs à atteindre -indicateurs techniques	Financeurs	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
ENJEU A : RECONQUERIR LA BIODIVERSITE DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES																
	Objectif A.1 : Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux humides															
1	A1.1	Restauration écologique du Parc de Guibeville	SIARJA	Guibeville	Juine aval HR95B	MIA	Oui	Restauration d'un parc ~4ha en améliorant la diversité écologique : création de 2 mares, implantation de haies, murs en pierre, abris insectes, plantation de bosquets et de panneaux d'information sur les travaux réalisés. Ce projet devra notamment assurer la préservation de plusieurs espèces en danger (essentiellement avifaune) et contribuer à limiter les problématiques d'inondations sur le BV du ruisseau du Mauvais Temps (profitant à l'action n°10 du Contrat)	Nbre de mares créées : 2 Linéaire de haie créé : 200ml Nbre d'habitats écologiques créés/restaurés : 5 Espèces cibles PNA (o/n), PRA (o/n)		0 €	0 €	50 000 €	5 000 €	0 €	55 000,00 €
2	A1.1	Restauration écologique de la Peupleraie du Grand Pont	SIARJA	Chalo-St-Mars	Chalouette HR95AF4570600	MIA	Oui	Restauration de 2 ha de forêt alluviale par la suppression d'une peupleraie et restauration écologique des berges de la cours d'eau en fond de vallée sur environ 200ml et création de mares.	Surface de ZH restaurée : 2ha Linéaire de berges restauré : 100ml Nbre de mares créées : 2		0 €	3 000 €	120 000 €	3 000 €	0 €	126 000,00 €
3	A1.1	Restauration de la zone humide de Saint-Fiacre	SIARJA	Auvers St-Georges	Juine aval HR95B	MIA	Oui	Suite au diagnostic des ZH Juine médiane (2019) - Réhabilitation d'une zone humide de 2000m² remblayée à 50%, restauration du rôle de la zone humide, de la ZEC, restauration écologique des berges de la Juine et création d'une mare.	Restauration ZH : 0,1ha Restauration hydromorphologique : 50ml Surface de ZEC restaurée : 0,1 ha Nbre de mares créées : 1		0 €	200 000 €	3 000 €	0 €	0 €	203 000,00 €
4	A1.1	Restauration écologique du site des Lavandières	SIARJA	Mérévillois	Juine amont HR95A	MIA	Oui	Acquis en 2023, le site des lavandières s'étend sur 4,5 ha, incluant les vestiges de l'ancienne activité de pisciculture. L'opération vise à une réhabilitation du site par le retrait de 6000m² de bassins piscicoles et l'aménagement de 3ha dédiés aux étangs de pêcherie. Le projet s'ouvre également à la restauration de la continuité écologique de la Juine sur 4ROE et au retrait de son emprise à la voirie sur ~250ml. Site L1 et L2 L214-17CE, ROE57227, ROE57228, ROE57229 et ROE57230	Restauration ZH : 1ha Restauration hydromorphologique : 240ml Nbre d'obstacles supprimés/équipés : 4		260 000 €	40 000 €	0 €	250 000 €	3 000 €	553 000,00 €
5	A1.2	Priorisation et exécution des actions ponctuelles des plans de gestion des Zones Humides	SIARJA	BV Juine	Ensemble des ME	MIA	Oui	Mise en œuvre des actions ponctuelles des plans de gestion issus des diagnostics écologiques des zones humides du territoire. Priorisation définie dans le cadre de la stratégie foncière des zones humides. Hors entretien ou projets spécifiques (aménagements légers pour l'écopâturage, intervention d'amélioration de la fonctionnalité des milieux, maîtrise foncière, sensibilisation et valorisation espèces ou habitats aquatiques).	Surface de ZH avec plan de gestion actif (ha)		70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	350 000,00 €
6	A1.3	Développement du réseau de mares du Bassin Versant de la Juine	SIARJA	BV Juine	Ensemble des ME	MIA	Oui	Réalisation des campagnes d'inventaires, de suivis, d'études et de travaux sur les mares du BV de la Juine - 490 mares inventoriées, 186 dans le réseau mares, avec un objectifs de restauration de 2 mares par an en fonction de la hiérarchisation et de la priorisation d'actions proposées par l'animatrice ZH. Des opérations de création pourront également être réalisées pour renforcer la trame ZH suivant l'analyse de la modélisation TVB du SIARJA.	Nbre de mares restaurées : 6 Nbre de mares créées : 3		100 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	300 000,00 €
7	A1.3	Restauration d'un réseau de mares sous les lignes RTE à St Vrain	Ile de France Nature	Saint-Vrain	Juine aval HR95B	MIA	Oui	Création de 4 mares sur une zone de prairie, sous ligne RTE, pour développer la trame bleue et turquoise et compléter le réseau de la forêt régionale de Saint-Vrain, comportant une dizaine de mares existantes au fort potentiel écologique (présence du triton crêté et triton ponctué). La création de mares assurera la restauration de réservoirs écologiques en densifiant le chapelet mares existant et reconstituera un corridor écologique entre les parties Est/Ouest de la Forêt, séparées par la ligne RTE.	Nbre de mares créées : 4		5 000 €	35 000 €	3 000 €	0 €	3 000 €	46 000,00 €
8	A1.3	Restauration d'un réseau de mares dans la forêt régionale de Cheptainville	Ile de France Nature	Cheptainville	Juine aval HR95B	MIA	Oui	Création de mares dans la Foret régionale de Cheptainville afin de créer un corridor écologique entre le chapelet de mares de Chamarande et de Saint-Vrain, tous deux accueillant des populations de tritons crêtés et de tritons ponctués. Ce projet vise à pérenniser la présence de ces populations dans la région par la création de nouvel habitat et l'accentuation du brassage génétique.	Nbre de mares créées : 2		10 000 €	1 500 €	0 €	1 500 €	0 €	13 000,00 €
										Total général	**445 000 €**	**399 500 €**	**296 000 €**	**379 500 €**	**126 000 €**	**1 646 000 €**

N°	Ref	Actions retenues par enjeu	Maître d'ouvrage	Commune	Masse d'eau	Domaine OSMOSE	PAOT	Objectifs	Objectifs à atteindre -indicateurs techniques	Financeurs	Echéancier et montant annuel en €HT 2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Objectif A.2 : Restaurer la continuité écologique et l'hydromorphologie de la Juine et de ses affluents																
9	A2.1	Schéma directeur de restauration du fonctionnement hydroécologique du Ru des Corps Saints	SIARJA	Etréchy	Juine aval HR95B	MIA		Etude hydroécologique du Ru des Corps Saints (1,7km), avec définition/hiérarchisation des travaux à mener pour la reconquête du bon état du ru affluent de la Juine aval. Principal contributeur de la Juine aval (1,7kml, BV 867ha) qui, par une amélioration de sa qualité hydromorphologique, contribuera à restaurer les fonctions écologiques, à préserver la zone humide aval et à abattre les pollutions diffuses et l'apport sédimentaire relatifs aux axes de ruissellements (action n° 24 Contrat) et au réseau d'EP de la commune d'Etréchy. Le projet s'ouvrira également à la problématique de présence d'ouvrages hydrauliques sur le Ru : sections busées, OHs SNCF et RN20.	Réalisation d'un schéma directeur avec priorisation des travaux, estimation, calendrier de mise en œuvre pour amélioration du bon état de la ME Linéaire de cours d'eau restauré (ml) Nbre obstacles supprimés Eléments d'hydraulique douce mis en œuvre (ml haie, ml noue) Surface de ZEC créée (ha)		10 000 €	40 000 €	0 €	80 000 €	80 000 €	210 000,00 €
10	A2.1	Schéma directeur de restauration du fonctionnement hydroécologique du Ruisseau du Mauvais Temps - Action 1.8 PEP	SIARJA	Lardy, Cheptainville, Marolles en Hurepoix, St-Vrain, Avrainville, Guibeville	Juine aval HR95B	MIA		Action débutée dans le PEP JEE - Etude hydroécologique du Ruisseau du Mauvais Temps (~8km), avec définition/hiérarchisation des travaux à mener pour la reconquête du bon état du ruisseau affluent de la Juine aval, associant création de ZEC et suppression d'OH. L'analyse sera couplée au pré-diagnostic foncier réalisé par la SAFER en conventionnement avec l'AESN.	Réalisation d'un schéma directeur avec priorisation des travaux, estimation, calendrier de mise en œuvre pour amélioration du bon état de la ME Linéaire de cours d'eau restauré (ml) Surface de ZEC créée (ha) Nbre obstacles supprimés Eléments d'hydraulique douce mis en œuvre (ml haie, ml noue)		60 000 €	0 €	100 000 €	0 €	100 000 €	260 000,00 €
11	A2.2	Restauration de la continuité écologique au bief d'Ahaut et d'Abas (Juine)	SIARJA	Saclas	Juine amont HR95A	MIA	Oui	Action débutée dans le cadre du CTEC précédent - Restauration écologique du bief d'Ahaut (350ml) par suppression des OH classés ROE (ROE65545, ROE65539, ROE65544, ROE65538 et PARCE).	Restauration hydromorphologique : 400ml Nbre d'obstacles supprimés/équipés : 2		0 €	115 375 €	3 000 €	0 €	0 €	118 375,00 €
12	A2.2	Restauration de la continuité écologique au bief de Chérel (Chalouette)	SIARJA	Chalo-St-Mars	Chalouette HR95AF4570600	MIA		Action débutée dans le cadre du CTEC précédent - Restauration écologique du bief de Chérel (700ml) par reconnexion du fond de vallée et contournement des OH classés ROE. L'opération est menée sur la masse de la Chalouette (proche du bon état écologique et priorité AESN). Site L1 L214-17CE et ROE80071	Restauration hydromorphologique : 700ml Nbre d'obstacles supprimés/équipés : 1		0 €	0 €	226 430 €	3 000 €	0 €	229 430,00 €
13	A2.2	Restauration de la continuité écologique au bief des Clercs (Juine)	SIARJA	Boissy-la-Rivière	Juine amont HR95A	MIA		Action débutée dans le cadre du CTEC précédent - Restauration écologique du bief des Clercs (1850ml) par reconnexion du fond de vallée et contournement des ROE (ROE79989 et ROE79990).	Restauration hydromorphologique : 1850ml Nbre d'obstacles supprimés/équipés : 2		0 €	0 €	262 000 €	3 000 €	0 €	265 000,00 €
14	A2.2	Restauration de la continuité écologique au bief de Noisement (Juine)	SIARJA	St-Cyr-la-Rivière	Juine amont HR95A	MIA		Action débutée dans le cadre du CTEC précédent - Restauration écologique du bief de Noisement (1170ml) par reconnexion du fond de vallée et contournement des ROE. Site L2 L214-17CE et ROE79991	Restauration hydromorphologique : 1170ml Nbre d'obstacles supprimés/équipés : 1		3 000 €	0 €	3 000 €	0 €	0 €	6 000,00 €
15	A2.2	Restauration de la continuité écologique aux biefs des Cailles et de Boigny (Juine)	SIARJA	Mérévillois Saclas	Juine amont HR95A	MIA	Oui	Action débutée dans le cadre du CTEC précédent - Restauration écologique des biefs de Cailles et Boigny (2840ml) par reconnexion du fond de vallée et contournement des ROE (ROE57236, ROE57237 et ROE80002) classés PARCE.	Restauration hydromorphologique : 2840ml Nbre d'obstacles supprimés/équipés : 3		3 000 €	0 €	3 000 €	0 €	3 000 €	9 000,00 €
16	A2.2	Restauration de la continuité écologique au bief de Saint-Denis (Juine)	SIARJA	Saclas	Juine amont HR95A	MIA	Oui	Action débutée dans le cadre du CTEC précédent - Restauration écologique du bief de Saint-Denis (1760ml) par reconnexion du fond de vallée et contournement des ROE (ROE65547 et ROE65548) classés PARCE.	Restauration hydromorphologique : 1760ml Nbre d'obstacles supprimés/équipés : 2		3 000 €	0 €	3 000 €	0 €	3 000 €	9 000,00 €
17	A2.2	Restauration de la continuité écologique au bief de Graviers (Juine)	SIARJA	Saclas	Juine amont HR95A	MIA		Poursuite des tronçons de restauration Juine amont -L'opération consiste à un contournement des OH par arasement du déversoir. Le Bief de Graviers (1230ml) se situe à l'aval immédiat du tronçon de restauration écologique Lavandières (acquis en 2023), Domaine de Méréville, Cailles, Boigny et Saint Denis dont la RCE a été restaurée entre 2024 et 2025. Site L2 L214-17CE, ROE80000 et ROE80001	Restauration hydromorphologique : 1230ml Nbre d'obstacles supprimés/équipés : 2		5 000 €	50 000 €	0 €	150 000 €	0 €	205 000,00 €
18	A2.2	Restauration de la continuité écologique au bief du Château (Chalouette)	SIARJA	Chalo-St-Mars	Chalouette HR95AF4570600	MIA		Restauration écologique par le fond de vallée des secteurs continus des biefs du Château (2200ml), de la Ferté (1000ml) et de la Fosse sur la masse de la Chalouette (proche du bon état écologique et priorité AESN). Site L1 L214-17CE, ROE80069 et ROE80070.	Restauration hydromorphologique : 2200ml Nbre d'obstacles supprimés/équipés : 2		0 €	5 000 €	40 000 €	0 €	70 000 €	115 000,00 €
19	A2.2	Restauration de la continuité écologique sur le site de la Fosse (Chalouette)	SIARJA	Chalo-St-Mars	Chalouette HR95AF4570600	MIA		Restauration écologique par le fond de vallée des secteurs continus des biefs du Château (1710ml), de la Ferté (1000ml) et de la Fosse sur la masse de la Chalouette (proche du bon état écologique et priorité AESN). Site L1 L214-17CE et ROE80067.	Nbre d'obstacles supprimés/équipés : 1		0 €	5 000 €	40 000 €	0 €	70 000 €	115 000,00 €
20	A2.2	Restauration de la continuité écologique au bief de la Ferté (Chalouette)	SIARJA	Chalo-St-Mars	Chalouette HR95AF4570600	MIA		Restauration écologique par le fond de vallée des secteurs continus des biefs du Château (1710ml), de la Ferté (1000ml) et de la Fosse sur la masse de la Chalouette (proche du bon état écologique et priorité AESN). Site L1 L214-17CE et ROE57533	Restauration hydromorphologique : 1000ml Nbre d'obstacles supprimés/équipés : 1		0 €	5 000 €	40 000 €	0 €	70 000 €	115 000,00 €
21	A2.2	Restauration de la continuité écologique au bief de la Planche (Louette)	SIARJA	Saint-Hilaire	Chalouette HR95AF4570600	MIA		Restauration écologique par le fond de vallée d'un tronçon cressicole (1280ml), perturbé par les actions de faucardage. La RCE aura aussi vocation à supprimer les opérations d'entretien et de restaurer la fonctionnalité du cours d'eau à sa source. Ce projet profitera par l'intensification des écoulements à la lutte contre la présence de l'hydrocotyle fausse renoncule - espèce invasive dont la source se situe sur le bief et dont le développement impacte l'aval du réseau de la Juine et de l'Essonne (et les sites N2000 des marais d'Itteville et de Fontenay) - et contribuera à l'amélioration de la qualité pour l'alimentation en eau potable de la commune d'Etampes (Moulin à Tan). Site ROE80085	Restauration hydromorphologique : 1280ml Nbre d'obstacles supprimés/équipés : 1		5 000 €	25 000 €	0 €	50 000 €	0 €	80 000,00 €
										Total général	**89 000 €**	**245 375 €**	**720 430 €**	**286 000 €**	**396 000 €**	**1 736 805 €**

											Echéancier et montant annuel en €HT					
N°	Ref	Actions retenues par enjeu	Maître d'ouvrage	Commune	Masse d'eau	Domaine OSMOSE	PAOT	Objectifs	Objectifs à atteindre -indicateurs techniques	Financeurs	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
ENJEU B : FAIRE FACE AUX DEFIS CLIMATIQUES LIES A L'EAU																
Objectif B.1 : Prémunir les milieux aquatiques et humides des apports solides et des pollutions diffuses																
22	B1.1	Stratégie d'implantation d'aménagements d'hydraulique douce	SIARJA	BV Juine	Ensemble des ME	AGR	Oui (2028-2033)	Favoriser l'implantation d'aménagements d'hydraulique douce (haies, mares, fossés) pour réduire les effets du ruissellement érosif et la dégradation de la qualité des milieux aquatiques (apport de sédiments et de polluants diffus), tout en favorisant les zones d'infiltration des eaux et la diversification des réservoirs et corridors écologiques en lien avec la TVB, notamment sur les secteurs visés au Contrat	Stratégie avec priorisation des actions, calendrier de réalisation, estimation financière, identification des partenaires par projet de travaux. Nombre de projets engagés grâce à la stratégie : haies , noues, fossés, mares…		0 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	40 000,00 €
23	B1.1	Mise en œuvre du Réseau Agricole	SIARJA	BV Juine	Ensemble des ME			Assurer l'émergence d'un réseau d'acteurs pour favoriser l'adhésion et la cohérence des opérations en lien avec le monde agricole inscrites au Contrat, avec notamment la rencontre des agriculteurs concernés par les projets du Contrat	Nbre d'événements de sensibilisation au ruissellement/érosion et la protection des milieux Nbre d'agriculteurs rencontrés/an Nbre de conventions établies avec agriculteur/an et/ou autres propriétaires (commune, EPCI, particulier,..)		0 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	6 000,00 €
24	B1.2	Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le site pilote Chauffour/Etréchy - Vaugibourgs	SIARJA	Etréchy Auvers-St-Georges	Juine aval HR95B	AGR	Oui (2028-2033)	Site pilote de l'étude ruissellement de 2020 - Travaux d'hydraulique douce sur l'axe de Vaugibourgs pour réduire les effets du ruissellement érosif et la dégradation de la qualité des milieux aquatiques liés à l'apport de sédiments et de polluants diffus particulièrement impactants sur ce secteur : AAC Closeaux, ZH Gravelle	Linéaire de haies créé (ml) Linéaire de noues créé (ml) Linéaire de fossés (à redents) créé (ml) nbre de mares créées		166 700 €	0 €	0 €	0 €	0 €	166 700,00 €
25	B1.2	Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le site pilote Auvers/Villeneuve - Brément	SIARJA	Etréchy Auvers-St-Georges	Juine aval HR95B	AGR	Oui (2028-2033)	Site pilote de l'étude ruissellement de 2020 - Travaux d'hydraulique douce sur l'axe de Brément (création d'une mare temporaire) pour réduire les effets du ruissellement érosif et la dégradation de la qualité des milieux aquatiques par l'apport de sédiments et de polluants diffus particulièrement impactants sur ce secteur : AAC Baulne, ZH Marais Auvers	Linéaire de haies créé (ml) Linéaire de noues créé (ml) Linéaire de fossés (à redents) créé (ml) nbre de mares créées		38 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	38 000,00 €
26	B1.2	Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols à St-Cyr la Rivière - site RD145	SIARJA	St-Cyr-la-Rivière	Eclimont - HR95AF4567000	AGR	Oui (2028-2033)	Inclus dans l'étude globale ruissellement de 2020 - Travaux d'hydraulique douce pour réduire les effets du ruissellement érosif et la dégradation de la qualité des milieux aquatiques et humide (Vallée Eclimont) par l'apport de sédiments et de polluants diffus particulièrement impactants sur ce secteur. Fait suite à une acquisition foncière de la commune pour permettre la réalisation.	Linéaire de haies créé (ml) Linéaire de noues créé (ml) Linéaire de fossés (à redents) créé (ml) nbre de mares créées		60 000 €	108 000 €	0 €	0 €	0 €	168 000,00 €
27	B1.2	Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le site pilote Chalo/Chalou - site Sainte Apolline	SIARJA	Chalou-Moulineux	Chalouette HR95AF4570600	AGR	Oui (2028-2033)	Site pilote de l'étude ruissellement de 2020 - Travaux d'hydraulique douce pour réduire les effets du ruissellement érosif et la dégradation de la qualité des milieux aquatiques par l'apport de sédiments (colmatage) et de polluants diffus. Ce ruissellement impacte directement la source de la Chalouette (dont l'ancienne prise d'eau potable de Sainte-Apolline) et l'Etang Moulineux (22,7ha) tous deux inclus dans les ZNIEFFs type 1 "Etang Moulineux" et type 2 "Vallée de la Chalouette" où plusieurs espèces de milieux aquatiques et humides menacées sont recensées (poissons, oiseaux, chiroptères).	Linéaire de haies créé (ml) Linéaire de noues créé (ml) Linéaire de fossés (à redents) créé (ml) nbre de mares créées		5 000 €	30 000 €	60 000 €	0 €	0 €	95 000,00 €
28	B1.2	Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le site pilote d'Ormoy-la-Rivière - site Vallée aux loups	SIARJA	Ormoy-la-Rivière	Juine amont - HR95A	AGR	Oui (2028-2033)	Site pilote de l'étude ruissellement de 2020 - Travaux d'hydraulique douce pour réduire les effets du ruissellement érosif et la dégradation de la qualité des milieux aquatiques par l'apport de sédiments et de polluants diffus impactants sur ce secteur : coulée de boue en 2013, ruissellements en 2016 et 2018, Captage AEP Ormoy2	Linéaire de haies créé (ml) Linéaire de noues créé (ml) Linéaire de fossés (à redents) créé (ml) nbre de mares créées		10 000 €	40 000 €	100 000 €	0 €	0 €	150 000,00 €
29	B1.2	Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le site pilote Guillerval/Saclas - route de Chanval	SIARJA	Guillerval	Marette de Guillerval HR95AF4565000	AGR	Oui (2028-2033)	Site pilote de l'étude ruissellement de 2020 - Travaux d'hydraulique douce pour réduire les effets du ruissellement érosif et la dégradation de la qualité des milieux aquatiques (Marette Guillerval) par l'apport de sédiments et de polluants diffus impactants sur ce secteur : AAC Argentière F4 et Les Gâtines F6	Linéaire de haies créé (ml) Linéaire de noues créé (ml) Linéaire de fossés (à redents) créé (ml) nbre de mares créées		0 €	40 000 €	0 €	100 000 €	0 €	140 000,00 €
30	B1.2	Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols à Chalo-Saint-Mars - route de Boutervilliers	SIARJA	Boutervilliers	Chalouette HR95AF4570600	AGR	Oui (2028-2033)	Site pilote de l'étude ruissellement de 2020 - Travaux d'hydraulique douce pour réduire les effets du ruissellement érosif et la dégradation de la qualité des milieux aquatiques (La Louette) par l'apport de sédiments et de polluants diffus impactants : Source de la Louette, AAC Tronchet, captages AEP Boutards et Louette (arrêt lié à la turbidité en oct. 2024)	Linéaire de haies créé (ml) Linéaire de noues créé (ml) Linéaire de fossés (à redents) créé (ml) nbre de mares créées		0 €	40 000 €	0 €	100 000 €	0 €	140 000,00 €
31	B1.2	Schéma directeur de restauration du fonctionnement hydroécologique des Ravines de la Longuenoue et de Brennery	SIARJA	Chamarande Torfou	Juine aval HR95B	AGR	Oui (2028-2033)	Etude hydroécologique des ravines de la Longuenoue et de Brennery, avec définition/hiérarchisation des travaux à mener pour limiter l'impact sur la ME Juine aval lors de fortes précipitations. Secteur captant les apports sédimentaires et polluants diffus des ruissellements érosifs du secteur de Torfou et de Chamarande, impactant la STEU et les ZH de Chamarande.	Schéma directeur avec priorisation des actions, estimation et calendrier de mise en œuvre Linéaire de haies créé (ml) Linéaire de noues créé (ml) Linéaire de fossés (à redents) créé (ml) nbre de mares créées		10 000 €	60 000 €	0 €	0 €	100 000 €	170 000,00 €
										Total général	**289 700 €**	**329 500 €**	**171 500 €**	**211 500 €**	**111 500 €**	**1 113 700 €**

N°	Ref	Actions retenues par enjeu	Maître d'ouvrage	Commune	Masse d'eau	Domaine OSMOSE	PAOT	Objectifs	Objectifs à atteindre -indicateurs techniques	Financeurs	Echéancier et montant annuel en €HT 2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Objectif B.2 : Améliorer la connaissance du bassin versant et mettre en œuvre une politique de prévention des risques d'inondation et des étiages sévères																
32	B2.1	Installation d'instruments de mesure pluie/débits sur le bassin versant de la Juine - Action 2.5 PEP	SIARJA	BV Juine	Ensemble des ME			Action débutée dans le PEP JEE - Installation des stations hydrométriques (4) et de pluviomètres (2) consultables en temps réel pour compléter le réseau d'information actuel, notamment en période de crue ou d'étiage. Ces données doivent garantir une meilleure connaissance du fonctionnement hydrologique du territoire et participer à l'élaboration des projets de restauration de ZH et de création de ZEC.	Nbre de stations hydrométriques installées : 4 Nbre de pluviomètres installés : 2 Nbre de courbes de tarage réalisées : 4 Suivi hydrologique et pluviométrique instantané		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00 €
33	B2.1	Définition et priorisation pour le rétablissement de Zones d'Expansion des Crues (ZEC)	SIARJA	BV Juine	Ensemble des ME	MIA	Oui	Définition, caractérisation et priorisation d'interventions en faveur du rétablissement ou l'optimisation de ZEC. L'action s'appuiera sur les données de la modélisation GEMAZEC (EPTB SGL) et des résultats de l'action 6.1 du PEP (CD91), recoupées avec la stratégie foncière ZH du SIARJA et la modélisation issue de l'action 1.6 du PEP pour garantir une action axée sur le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et humides.	Stratégie ZEC avec priorisation des actions, estimation et calendrier de mise en œuvre Surface de ZEC créée (ha)		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00 €
34	B2.2	Réhabilitation du fonctionnement hydroécologique du Marais Itteville - Action 6.3 PEP	SIARJA	Itteville	Juine aval HR95B	MIA	Oui	Action débutée au CTEC précédent et PEP JEE - Développement des phases opérationnelles de l'étude pour l'optimisation du fonctionnement écologique et hydrologique du marais d'Itteville (80ha). Restauration de l'ensemble des rôles ZH, dont ZEC, et restauration de la continuité écologique de la Juine au moulin de Brière (ROE65628).	Nbre d'obstacles supprimés/équipés : 1 Surface de ZEC restaurée (ha)		0 €	0 €	0 €	150 000 €	0 €	150 000,00 €
35	B2.2	Restauration écologique de l'Ile de Loisirs d'Etampes	SIARJA	Etampes	Juine amont HR95A	MIA	Oui	Suite au diagnostic des ZH d'Etampes (2017) - Restauration écologique du Juineteau (2km) et des zones humides (43ha) sur l'Ile de Loisirs Régionale d'Etampes par la réactualisation et l'extension du projet 2012 sur le volet ZH et ZEC. Projet concernant 3 ROE : ROE79985, ROE79982 et ROE79979	Surface de ZH restaurée (ha) : 20 ha Nbre d'obstacles supprimés/équipés : 1		15 000 €	80 000 €	0 €	0 €	350 000 €	445 000,00 €
										Total général	**15 000 €**	**80 000 €**	**0 €**	**150 000 €**	**350 000 €**	**595 000 €**

N°	Ref	Actions retenues par enjeu	Maître d'ouvrage	Commune	Masse d'eau	Domaine OSMOSE	PAOT	Objectifs	Objectifs à atteindre -indicateurs techniques	Financeurs	Echéancier et montant annuel en €HT 2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
ENJEU C : MOBILISER LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES ACTEURS POUR L'EAU ET LA TRAME VERTE ET BLEUE																
Objectif C.1 : Promouvoir et assurer l'intégration des trames bleue, verte et noire dans les programmes de territoire																
36	C1.1	Définition et mise en œuvre de la stratégie foncière du SIARJA	SIARJA	BV Juine	Ensemble des ME	MIA	Oui (2028-2033)	Identification et priorisation des enjeux du territoire par une analyse multicritère, définition des outils fonciers et financiers, porters à connaissance et animation de la stratégie.	Stratégie validée en conseil syndical Nbre d'atlas cartographiques réalisés : 5 (1/EPCI) Guide d'exploitation des données réalisé		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00 €
37	C1.2	Création de la stratégie d'action en faveur de la préservation de la trame verte et bleue	SIARJA	BV Juine	Ensemble des ME			Développement de la stratégie TVB sur la base de la modélisation réalisée en 2022, visant les sous-trames humides et boisées : identification des orientations et des priorisations pour la préservation ou la restauration des continuités écologiques et diffusion du porter à connaissance.	Stratégie validée par délibération du SIARJA Nbre d'atlas cartographiques TVB réalisés Nbre de guides d'exploitation des données réalisés		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00 €
38	C1.3	Appui aux initiatives et engagements locaux en faveur des enjeux eau, climat et biodiversité	SIARJA	BV Juine	Ensemble des ME			Appui aux collectivités pour l'engagement en faveur des enjeux eau, climat et biodiversité, Territoires Engagés pour la Nature, réalisation des ABC biodiversité, Agenda30, Petites Villes de Demain en lien avec la protection et la valorisation des ME et Biodiversité	Production d'un bilan annuel d'intervention. Nbre de collectivités accompagnées		10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	50 000,00 €
39	C1.3	Assistance à la production des documents d'urbanisme des collectivités locales	SIARJA	BV Juine	Ensemble des ME			Appui aux collectivités pour la réalisation des documents d'urbanisme (SCOT, PLU) - cartographie, règlement et OAP en lien avec réseau hydrographique, TVB, mares, ZH, ruissellement, priorisation des enjeux ME et Biodiversité.	Nbre de collectivités accompagnées Nbre de porter à connaissance (avec mention des communes) dans lesquels sont indiqués les éléments de préservation/restauration des milieux (cartographies, spécifications, sur éléments hydraulique douce, ZH, ZEC,TVB, espèces)		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00 €
Objectif C.2 : Informer, sensibiliser, éduquer, former les différentes communautés d'acteurs																
40	C2.1	Réalisation d'ateliers participatifs pour les collectivités (élus)	SIARJA	BV Juine	Ensemble des ME			Mise en œuvre d'ateliers participatifs au profit des différents enjeux du contrat en collaboration avec les partenaires techniques et financiers	Nombre d'ateliers participatifs organisés		2 000 €	1 000 €	2 000 €	1 000 €	2 000 €	8 000,00 €
41	C2.2	Communication sur les réalisations du territoire	SIARJA	BV Juine	Ensemble des ME			Organisation des visites des principaux chantiers, constitution et diffusion des bilans d'activité, réalisation et diffusion des livrets de sensibilisation afin de porter et valoriser les actions du Contrat de Territoire.	Nombre de réalisations		15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	75 000,00 €
										Total général	**27 000 €**	**26 000 €**	**27 000 €**	**26 000 €**	**27 000 €**	**133 000 €**

Programme d'actions du Contrat de territoire trame verte et bleue du Bassin versant de la Juine 2026-2030	n° fiche	Echéancier et montant annuel en €HT					
		2026	2027	2028	2029	2030	Total
ENJEU A : RECONQUERIR LA BIODIVERSITE DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES							
A1. Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux naturels humides	1 à 8	385 000 €	399 500 €	296 000 €	379 500 €	126 000 €	1 646 000,00 €
Restauration écologique du Parc de Guibeville	1	0 €	0 €	50 000 €	5 000 €	0 €	55 000,00 €
Restauration écologique de la Peupleraie du Grand Pont	2	0 €	3 000 €	120 000 €	3 000 €	0 €	126 000,00 €
Restauration de la zone humide de Saint-Fiacre	3	0 €	200 000 €	3 000 €	0 €	0 €	203 000,00 €
Restauration écologique du site des Lavandières	4	260 000 €	40 000 €	0 €	250 000 €	3 000 €	553 000,00 €
Priorisation et exécution des actions ponctuelles des plans de gestion des Zones Humides	5	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	350 000,00 €
Développement du réseau de mares du Bassin Versant de la Juine	6	100 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	300 000,00 €
Restauration d'un réseau de mares sous les lignes RTE à St Vrain	7	5 000 €	35 000 €	3 000 €	0 €	3 000 €	46 000,00 €
Restauration d'un réseau de mares dans la forêt régionale de Cheptainville	8	10 000 €	1 500 €	0 €	1 500 €	0 €	13 000,00 €
A2. Restaurer la continuité écologique et la qualité hydromorphologique de la Juine et de ses affluents	9 à 21	89 000 €	245 375 €	720 430 €	286 000 €	396 000 €	1 736 805,00 €
Schéma directeur de restauration du fonctionnement hydroécologique du Ru des Corps Saints	9	10 000 €	40 000 €	0 €	80 000 €	80 000 €	210 000,00 €
Schéma directeur de restauration du fonctionnement hydroécologique du Ruisseau du Mauvais Temps - Action 1.8 PEP	10	60 000 €	0 €	100 000 €	0 €	100 000 €	260 000,00 €
Restauration de la continuité écologique au bief d'Ahaut et d'Abas (Juine)	11	0 €	115 375 €	3 000 €	0 €	0 €	118 375,00 €
Restauration de la continuité écologique au bief de Chérel (Chalouette)	12	0 €	0 €	226 430 €	3 000 €	0 €	229 430,00 €
Restauration de la continuité écologique au bief des Clercs (Juine)	13	0 €	0 €	262 000 €	3 000 €	0 €	265 000,00 €
Restauration de la continuité écologique au bief de Noisement (Juine)	14	3 000 €	0 €	3 000 €	0 €	0 €	6 000,00 €
Restauration de la continuité écologique aux biefs des Cailles et de Boigny (Juine)	15	3 000 €	0 €	3 000 €	0 €	3 000 €	9 000,00 €
Restauration de la continuité écologique au bief de Saint-Denis (Juine)	16	3 000 €	0 €	3 000 €	0 €	3 000 €	9 000,00 €
Restauration de la continuité écologique au bief de Graviers (Juine)	17	5 000 €	50 000 €	0 €	150 000 €	0 €	205 000,00 €
Restauration de la continuité écologique au bief du Chateau (Chalouette)	18	0 €	5 000 €	40 000 €	0 €	70 000 €	115 000,00 €
Restauration de la continuité écologique sur le site de la Fosse (Chalouette)	19	0 €	5 000 €	40 000 €	0 €	70 000 €	115 000,00 €
Restauration de la continuité écologique au bief de la Ferté (Chalouette)	20	0 €	5 000 €	40 000 €	0 €	70 000 €	115 000,00 €
Restauration de la continuité écologique au bief de la Planche (Louette)	21	5 000 €	25 000 €	0 €	50 000 €	0 €	80 000,00 €
ENJEU B : FAIRE FACE AUX DEFIS CLIMATIQUES LIES A L'EAU							
B1. Prémunir les milieux aquatiques et humides des apports solides et des pollutions diffuses	22 à 31	289 700 €	329 500 €	171 500 €	211 500 €	111 500 €	1 113 700,00 €
Stratégie d'implantation d'aménagements d'hydraulique douce	22	0 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	40 000,00 €
Mise en œuvre du Réseau Agricole	23	0 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	6 000,00 €
Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le site pilote Chauffour/Etréchy - Vaugibourgs	24	166 700 €	0 €	0 €	0 €	0 €	166 700,00 €
Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le site pilote Auvers/Villeneuve - Brément	25	38 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	38 000,00 €
Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols à St-Cyr la Rivière - site D145	26	60 000 €	108 000 €	0 €	0 €	0 €	168 000,00 €
Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le site pilote Chalo/Chalou - site Saint Apolline	27	5 000 €	30 000 €	60 000 €	0 €	0 €	95 000,00 €
Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le site pilote d'Ormoy-la-Rivière - site Vallée aux loups	28	10 000 €	40 000 €	100 000 €	0 €	0 €	150 000,00 €
Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le site pilote Guillerval/Saclas - route de Chanval	29	0 €	40 000 €	0 €	100 000 €	0 €	140 000,00 €
Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols à Chalo-Saint-Mars - route de Boutervilliers	30	0 €	40 000 €	0 €	100 000 €	0 €	140 000,00 €
Schéma directeur de restauration du fonctionnement hydroécologique des Ravines de la Longuenoue et de Brennery	31	10 000 €	60 000 €	0 €	0 €	100 000 €	170 000,00 €
B2. Améliorer les connaissances du bassin versant et mettre en œuvre une politique des risques	32 à 35	15 000 €	80 000 €	0 €	150 000 €	350 000 €	595 000,00 €
Installation d'instruments de mesure pluie/débits sur le bassin versant de la Juine - Action 2.5 PEP	32	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00 €
Définition et priorisation pour le rétablissement de Zones d'Expansion des Crues (ZEC)	33	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00 €
Réhabilitation du fonctionnement hydroécologique du Marais Itteville - Action 6.3 PEP	34	0 €	0 €	0 €	150 000 €	0 €	150 000,00 €
Restauration écologique de l'Ile de Loisirs d'Etampes	35	15 000 €	80 000 €	0 €	0 €	350 000 €	445 000,00 €
ENJEU C : MOBILISER LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES ACTEURS POUR L'EAU ET LA TRAME VERTE ET BLEUE							
C1. Promouvoir et assurer l'intégration des trames bleue, verte et noire dans les programmes de territoire	36 à 39	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	50 000,00 €
Définition et mise en œuvre de la stratégie foncière du SIARJA	36	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00 €
Création de la stratégie d'action en faveur de la préservation de la trame verte et bleue	37	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00 €
Appui aux initiatives et engagements locaux en faveur des enjeux eau, climat et biodiversité	38	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	50 000,00 €
Assistance à la production des documents d'urbanisme des collectivités locales	39	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00 €
C2. Informer, sensibiliser, éduquer, former les différentes communautés d'acteurs	40 à 41	17 000 €	16 000 €	17 000 €	16 000 €	17 000 €	83 000,00 €
Réalisation ateliers participatifs pour les collectivités (élus)	40	2 000 €	1 000 €	2 000 €	1 000 €	2 000 €	8 000,00 €
Communication sur les réalisations du territoire	41	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	75 000,00 €
Total général		**805 700 €**	**1 080 375 €**	**1 214 930 €**	**1 053 000 €**	**1 010 500 €**	**5 224 505,00 €**

										Echéancier et montant annuel en €HT					
ANIMATION CT Juine et affluents	**Structure d'accueil**	**Commune**	**Masse d'eau**	**Nbre de postes**	**Nbre d'ETP**	**Enjeux projets**	**Référent**	**Contribution aux actions**	**Indicateurs techniques**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**TOTAL**
1 - Animateur Restauration de la dynamique naturelle des cours d'eau et de leurs annexes hydrauliques	SIARJA	BV Juine	Ensemble des ME	1	0,75	RCE, Hydromorphologie, TVB, foncier et autres de façon plus secondaire	JG	**Référent Actions** : A1.1 n°4 (Lavandières) A2.1 n° 9 (ru Corps St), n°10 (Ruisseau du Mauvais temps) B2.1 n°33 (priorisation ZEC) B2.2 n°34 (Marais d'Itteville), n°35 (Ile de loisirs d'Etampes) **Cadrage Actions :** B1.1 n° 22 (stratégie IAE), n° 23 (réseau Agricole) C1.1 n°36 (stratégie foncière) C1.2 n°37 (stratégie TVB) **Participation :** C2.1 n°40 (ateliers participatifs) C2.2 n°41 (Sensibilisation/Communication)	- Nombre de travaux Rivière réalisés par la structure ; - Nombre d'ouvrages effacés et/ou aménagés (avec et sans code ROE), linéaire de restauration hydromorphologique ; - Nombre de travaux ZH/ZEC réalisés par la structure ; - Stratégie foncière validée et mise en place par la structure ; - Acquisition foncière : superficie de masse d'eau/Zone Humide acquise ; - Maitrise foncière : bail emphytéotique, convention de gestion, ORE…	378 500 €	378 500 €	378 500 €	378 500 €	378 500 €	1 892 500 €
2- Animateur Restauration de la dynamique naturelle des cours d'eau et de leurs annexes hydrauliques	SIARJA	BV Juine	Ensemble des ME	1	1	RCE, Hydromorphologie puis TVB	BM	**Référent Actions** : A2.2 n°11 à 21 (opérations RCE) B2.1 n°32 (métrologie) B2.2 n°34 (Marais d'Itteville), n°35 (Ile de loisirs d'Etampes) **Participation :** A1.1 n°4 (Lavandières) A2.1 n° 9 (ru Corps St), n°10 (Ruisseau du Mauvais temps) B2.2 n°34 (Marais d'Itteville), n°35 (Ile de loisirs d'Etampes) C2.1 n°40 (ateliers participatifs) C2.2 n°41 (Sensibilisation/Communication)	- Nombre de travaux Rivière réalisés par la structure : - Nombre d'ouvrages effacés et/ou aménagés (avec et sans code ROE), linéaire de restauration hydromorphologique - Nombre de projets Rivière accompagnés, présentés à l'AESN et suivis portés par d'autres structures						
3 - Animation Sauvegarde et restauration des milieux humides	SIARJA	BV Juine	Ensemble des ME	1	1	ZH, ZEC puis TVB, foncier	MB	**Référent Actions** : A1.1 n°1 à 3 (opérations Guibeville, Grand Pont et St Fiacre) A1.2 n°5 (PdG ZH) A1.3 n°6 (réseau Mare) **Participation :** A1.1 n°4 (Lavandières) A1.3 n°7 et 8 (Mares IdF Nature) B2.2 n°34 (Marais d'Itteville), n°35 (Ile de loisirs d'Etampes) C2.1 n°40 (ateliers participatifs) C2.2 n°41 (Sensibilisation/Communication)	- % de surfaces dotées d'un plan de gestion ZH et/ou superficie brute : Ensemble des PDG, établis que ce soit par le technicien (structure GEMA) et/ou partenaire extérieur ; - Nombre de travaux ZH et mares réalisés par la structure ; - Nombre de projets ZH et mares accompagnés, présentés à l'AESN et suivis portés par d'autres structures ;						
4 - Animation Lutte contre l'érosion et le ruissellement par les solutions fondées sur la nature	SIARJA	BV Juine	Ensemble des ME	1	1	Ruissellement-érosion, puis TVB, foncier	NL	**Référent Actions** : B1.1 n°22 (stratégie IAE), n°23 (réseau agricole) B1.2 n°24 à 30 (opérations RUI), n°31 (Longuenoue et Brennery) **Participation :** C2.1 n°40 (ateliers participatifs) C2.2 n°41 (Sensibilisation/Communication)	- Nombre d'opérations menés sur une axe RUI réalisés par la structure ; - Nombre d'opérations menés sur une axe RUI réalisés par d'autres structures, présentés à l'AESN et suivis ; - Nbre d'agriculteurs rencontrés/an ; - Nbre de conventions établies avec agriculteur/an et/ou autres propriétaires (commune, EPCI, particulier,..).						
5 - Animation territoriale et Stratégie foncière et Trame verte et bleue	SIARJA	BV Juine	Ensemble des ME	1	1	TVB, Foncier, puis ZH et hydraulique douce	MP	**Référent Actions** : C1.1 n°36 (stratégie foncière) C1.2 n°37 (stratégie TVB) C1.3 n°38 (appui aux projets), n°39 (Appui aux documents d'urbanisme) C2.1 n°40 (ateliers participatifs) C2.2 n°41 (Sensibilisation/Communication) Animation du Contrat	- Stratégie foncière validée et mise en place par la structure ; - Acquisition foncière : superficie de masse d'eau/Zone Humide acquise ; - Maitrise foncière : bail emphytéotique, convention de gestion, ORE… - Stratégie de préservation de la TVB validée ; - Nombre d'atlas cartographiques TVB réalisés ; - Nombre de guides d'exploitation des données réalisés ; - Nombre de projets Eau et biodiversité accompagnés, présentés aux financeurs et suivis, portés par d'autres structures ; - Nombre de collectivités accompagnées pour leur PLU ou SCOT, nombre de porter à connaissance ; - Nombre d'ateliers participatifs organisés (avec type, nb et nature des sessions les constituant) ; - Outils de sensibilisation/communication élaborés ; - Nombre de COTECH et de COPIL Contrat.						

Montant prévisionnel du programme d'actions

Le montant prévisionnel global du programme d'actions est de : 7,117 M€HT et se décompose comme suit :

ENJEU	MONTANT HT EN €
Enjeu A	3 382 805€
Enjeu B	1 708 700€
Enjeu C	133 000€
dont Atelier participatif	8000€
Animation(s)	1 892 500€
TOTAL	7 117 005€

ANNEXE 3 – Indicateurs

Les Indicateurs de moyens et de réalisation sont renseignés dans le tableau d'avancement annuel et à la fin du contrat.
Les indicateurs de résultats permettent de mesure l'atteinte des objectifs de résultats visés, notamment concernant l''évolution de l'état des milieux naturels. Ils permettent d'établir le bilan de fin de contrat.

Type	Pour les actions inscrites aux contrats
Technique	Etat d'avancement des actions inscrites au programme prévisionnel
Financier	Engagements financiers réalisés par rapport au prévisionnel : en montant et en %
Type	**Pour l'animation**
Technique	Montant de l'animation, Montant de l'aide, Nombre d'ETP
Social	Nombre de collectivités et d'acteurs sensibilisés et/ou formés

N°	Indicateurs de suivi
ENJEU A : RECONQUERIR LA BIODIVERSITE DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES	
1	Linéaire de cours d'eau ayant bénéficié de travaux de restauration hydromorphologique (ml)
2	Nombre d'ouvrages rendus franchissables (par cours d'eau)
3	Réalisation de schéma directeur de restauration cours d'eau
4	Surface de zones humides créées (m^2)
5	Surface de zones humides restaurées (m^2)
8	Surface de zone humide avec mise en œuvre du plan de gestion (m^2)
9	Surface foncière de zone humide acquise (m^2)
10	Nombre de mares ou de petites étendues d'eau créées
11	Nombre de mares ou de petites étendues d'eau restaurées
ENJEU B : FAIRE FACE AUX DEFIS CLIMATIQUES LIES A L'EAU	
1	Nombre d'instruments de mesures hydrométéorologiques implantés
2	Mise en œuvre de la stratégie d'implantation d'aménagements d'hydraulique douce
3	Linéaire de haies, fossés et noues créés (ml)
4	Linéaire de haies, fossés et noues restaurés (ml)
5	Nombre d'interlocuteurs sensibilisés, formés et conventionnés en lien avec les problématiques de ruissellements et à l'érosion des sols
6	Nombre d'axes de ruissellement impactant les milieux aquatiques et humides aménagés
7	Surface zones d'expansion de crues identifiées et priorisées (m^2)
8	Surface de zones d'expansion de crues créées (m^2)
9	Surface de zones d'expansion de crues restaurées (m^2)
ENJEU C : MOBILISER LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES ACTEURS POUR L'EAU ET LA TRAME VERTE ET BLEUE	
1	Définition de la stratégie foncière du bassin versant de la Juine
2	Mise en œuvre de la stratégie foncière du bassin versant de la Juine
3	Création de la stratégie d'action en faveur de la TVB
4	Déploiement de la stratégie d'action en faveur de la TVB
5	Nombre d'ateliers participatifs réalisés
6	Nombre de collectivités sensibilisées aux enjeux et objectifs du Contrat de Territoire
7	Nombre de collectivités accompagnées dans la production de leurs documents d'urbanisme
8	Nombre de supports de communication réalisés relatifs aux enjeux et objectifs du Contrat de Territoire

ANNEXE 4 – Taux d'aide du Conseil régional d'Île-de-France pour les actions du Contrat

Taux d'aide de la Région Ile-de-France pour les actions du Contrat entre 2026-2030 correspondants aux taux des règlements d'intervention pour :

- la mise en œuvre de la stratégie régionale en faveur de l'eau, des milieux aquatiques et humides, pour la renaturation des berges et la désimperméabilisation ;
- la création d'îlots de fraîcheur sur le territoire francilien ;
- Le dispositif « Pour la reconquête de la biodiversité en Ile-de-France » ;
- le dispositif « 1000 mares en Île-de-France » ;
- le dispositif Plan vert « La nature partout et pour tous », géré par Île-de-France Nature.

Figurent dans les tableaux suivants, à titre indicatif, les taux d'aide de la Région Ile-de-France tels qu'ils ont été approuvés par la Région Île-de-France, et par Île-de-France Nature pour le Plan vert.
Les modalités d'aide affichées ici sont celles en vigueur en septembre 2025.
Les aides financières de la Région Ile-de-France s'effectuent selon les règles du règlement en vigueur au moment de leur attribution. La liste des aides indiquée ci-dessous est non exhaustive et susceptible d'être modifiée. En cas de doute quant à l'éligibilité d'une opération aux aides de la Région Ile-de-France, il convient de contacter l'animation du contrat ou le Service Nature et biodiversité de la Région.

STRATEGIE REGIONALE EN FAVEUR DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

Objectif : améliorer le fonctionnement écologique des milieux aquatiques et humides et réduire les pollutions et les risques grâce à des projets de :

- *Renaturation des berges et milieux aquatiques ;*
- *Maîtrise des ruissellements par désimperméabilisation des sols, modelé de terrains et végétalisation associée, usage mixte d'espaces ;*
- *Promotion de la ressource pluviale (récupération pour arrosage des espaces verts) ;*
- *Animation de démarches territoriales avec les Contrats Trame Verte et Bleue.*

	Investissement	Fonctionnement
Taux d'intervention	**50%** max des dépenses éligibles	**50%** max des dépenses éligibles pour l'animation territoriale
Plafond de subvention	- Cas général : 400 000€ - 100 000€ pour les projets d'usage de la ressource pluviale	40 000€

CREATION D'ÎLOTS DE FRAICHEUR SUR LE TERRITOIRE FRANCILIEN

Objectif : adapter les villes aux changements climatiques en privilégiant les Solutions Fondées sur la Nature et en améliorant la qualité de vie des Franciliens, par des projets de :

- *Création d'îlots de fraîcheur : désimperméabilisation, végétalisation, gestion alternative des eaux pluviales et mise de place de revêtements perméables et durables (cours d'école, parvis communaux, places publiques, etc.) ;*
- *Création de toitures végétalisées intensives et semi-intensives sur bâti existant (hauteur de substrat supérieure à 15 cm).*

	Création d'îlots de fraîcheur	Création de toitures végétalisées
Taux d'intervention	**50%** max des dépenses éligibles **60%** pour zone à effet d'îlot de chaleur moyen à très fort	**50%** max des dépenses éligibles
Plafond de subvention	250 000 € pour les projets opérationnels 30 000 € pour les projets d'études pré-opérationnelles	

RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE EN ILE-DE-FRANCE

Objectif : soutenir tous les projets contribuant à préserver, restaurer et valoriser la biodiversité sauvage, notamment :

- *les actions concrètes en faveur de la préservation des écosystèmes et des espèces : restauration de continuités écologiques, déclinaison trame verte/noire/blanche/brune, préservation des milieux naturels et espèces, plantation et végétalisation ;*
- *la création de mares, l'implantation de haies, la création d'habitats favorables à la biodiversité, la restauration de zones humides ;*
- *l'acquisition des connaissances, études et inventaires (atlas de la biodiversité) ;*
- *la sensibilisation, l'animation, la formation aux enjeux de biodiversité.*

	Investissement	Fonctionnement
Taux d'intervention	**70%** max des dépenses éligibles	**50%** max des dépenses éligibles
Plafond de subvention	200 000€ pour tous les projets 500 000€ pour les projets de restauration des continuités écologiques du SRCE	20 000€

DISPOSITIF « 1000 MARES EN ILE-DE-FRANCE »

Objectif : Ce dispositif vise à accompagner les projets de création et restauration de petites zones humides sur tout le territoire Francilien. Il poursuit l'objectif de préserver la biodiversité, de restaurer les zones humides ainsi que la trame verte et bleue. Type de projet :

- *Actions de création de mares ;*
- *Actions de restauration de mares ;*
- *Études pré-opérationnelles associées aux travaux de création et restauration.*

	Création de mare	Restauration de mare
Taux d'intervention	**80%** max des dépenses éligibles	
Plafond de subvention	5 000€ / mare	2 500€ / mare

PLAN VERT « LA NATURE PARTOUT ET POUR TOUS »

Objectif : réduire la carence en espaces verts ouverts au public en Île-de-France grâce au soutien financier de projets de :*

- *Création (ou extension) et ouverture au public d'espaces verts et de nature ;*
- *Amélioration de la qualité et de l'accessibilité d'espaces verts et de nature existants et ouverts au public (requalification).*

Niveau de carence en espaces verts	Commune très carencée		Commune carencée		Commune non carencée	
Dépenses éligibles	Taux d'aide maximum	Plafond d'aide	Taux d'aide maximum	Plafond d'aide	Taux d'aide maximum	Plafond d'aide
Acquisitions foncières	50 %	1000 000 €	0 %		0 %	
Etudes et travaux d'aménagement (création)	60 %	250 000 €	50 %	500 000 €	40 %	500 000 €
Etudes et travaux d'aménagements (requalification)	60 %		50 %	250 000 €	40 %	250 000 €

ANNEXE 5 – Soutien du Conseil départemental d'Eure-et-Loir

Extrait du dispositif « Transition Ecologique et Mobilités Douces » voté en Assemblée du 24 mars 2025

Le Département est acteur de la protection et de la préservation de la biodiversité terrestre et aquatique et du développement de nouvelles solutions pour adapter le territoire au changement climatique et aux mobilités douces.

Le Département mène depuis le début des années 2000 une politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles. Propriétaire et gestionnaire de sites remarquables, il soutient techniquement et financièrement les collectivités dans leurs projets et également ses partenaires associatifs.

Dans le cadre de la GEMAPI, il soutient de surcroit les collectivités (communes, EPCI, syndicats de rivières) et les associations dans les projets visant à respecter la directive européenne cadre sur l'eau et agissant sur le retour au bon état des masses d'eau.

Aujourd'hui, l'adaptation des territoires aux enjeux du changement climatique pousse le Département à mobiliser les acteurs du territoire pour renforcer la résilience des espaces et des activités humaines. C'est pourquoi, le Département souhaite faciliter l'émergence de projets locaux par la mobilisation de moyens techniques et financiers adaptés aux attentes des territoires sur les thématiques liées à la transition écologique (restauration et préservation des milieux naturels et aquatiques, plantations de végétaux, gestion des eaux pluviales).

1. *Restauration et préservation des milieux naturels*

Bénéficiaires :

- *Collectivités territoriales (Communes, EPCI avec ou sans fiscalité propre)*
- *Associations agréées de protection de l'environnement*

Conditions d'attribution - opérations éligibles :

Les opérations finançables doivent répondre aux objectifs des Directives européennes et lois relatives à la reconquête de la qualité de l'eau, des milieux naturels, de la biodiversité et de la prévention des inondations, et plus précisément à :

- *l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux conformément aux SDAGE Loire-Bretagne et Seine-Normandie en vigueur,*
- *la contribution à la préservation, la restauration et la renaturation des milieux naturels (cours d'eau, zones humides et milieux secs : boisements, pelouses sèches, landes),*
- *la préservation de la biodiversité et l'amélioration de la continuité écologique terrestre et aquatique,*
- *la contribution à la prévention et à la protection contre l'érosion des sols,*
- *la contribution à la prévention des inondations en référence aux items 1, 2 et 8 de définition de la compétence GEMAPI – L211-7 du Code de l'environnement (1°Aménagement d'un bassin versant, 2° Entretien et aménagement des milieux aquatiques, 8° Protection et restauration des milieux humides).*

Le présent dispositif concerne l'ensemble du territoire eurélien à l'échelle communale ou, préférentiellement, à l'échelle intercommunale dans un objectif de renforcer les effets favorables des aménagements.

Dépenses éligibles :

- *Etudes de structuration et d'organisation des acteurs à des échelles cohérentes,*
- *Etudes stratégiques : diagnostic des bassins-versants (hydrologique, hydraulique et écologique), programmes pluriannuels d'actions, plans de gestion, …*

Etudes et travaux :

- *d'aménagement et de gestion des bassins-versants en vue de réguler les ruissellements, freiner l'érosion des sols et les inondations (hydraulique douce, reconnexion des champs naturels d'expansion des crues, …),*

- *de renaturation, restauration d'espaces de mobilité, réduction de section d'écoulement, remise en fond de talweg, …*
- *de restauration sélective de la ripisylve, plantations, aménagement de clôtures et d'abreuvoirs, … lutte contre les espèces végétales invasives, aménagements de berges en techniques mixtes ou végétales, …*
- *de reconnexion d'annexes hydrauliques aux cours d'eau, restauration de milieux et habitats d'espèces, préservation de zones humides (dont les mares), …*
- *de restauration de la continuité écologique des cours d'eau : effacement/arasement/aménagement/équipement d'ouvrages hydrauliques, déconnexion de plans d'eau sur cours d'eau, et des trames vertes et bleues en général. A noter que l'équipement de dispositifs de franchissement d'ouvrages hydrauliques (passe à poissons, …) est limité aux ouvrages en bon état et ayant fait l'objet d'une étude de détermination de l'enjeu piscicole et de l'impossibilité d'effacement (raisons techniques/économiques et/ou patrimoniales).*
- *de reconstitution de milieux naturels (prairies, mares, zones humides, plantation de haies ou de boisements selon une liste d'espèces végétales fournie par le Département),*
- *de gestion des milieux par éco-pâturage : acquisition de cheptel, clôtures, abreuvoirs, outils de surveillance.*

Cas particuliers : les ouvrages hydrauliques permettant de lutter contre les inondations, en contexte urbain (ouvrage public, sur cours d'eau inscrit à la liste 2, en traversée urbaine, risque géotechnique important sur la structure des bâtiments ou équipements en cas d'effacement de l'ouvrage), expertise nécessaire des ouvrages d'art départementaux à proximité. Ces conditions sont cumulatives pour que le projet soit éligible.

- *Acquisitions de données et suivis scientifiques : hydrobiologie, hydromorphologie, physico-chimie, inventaires de biodiversité, …*
- *Acquisitions de parcelles :*
    - *présentant un intérêt de préservation pour le patrimoine naturel (milieux aquatiques, boisements remarquables, prairies sèches, habitats d'espèces patrimoniales, …),*
    - *permettant de faciliter la réalisation de projets de restauration de continuité écologique, l'expansion de crues ou la reconquête de la ressource en eau dans les bassins d'alimentation d'eau potable.*

Les bénéficiaires devront s'engager à préserver le caractère naturel des parcelles acquises.

- *Communication et valorisation : supports physiques et/ou numériques, aménagements pour l'accueil du public (mise en sécurité, mobilier) et de valorisation pédagogique innovante.*
- *L'assistance à maîtrise d'ouvrage, les études préalables, les études stratégiques, les études de projet, les études complémentaires nécessaires (géotechnie, topographie, …).*
- *Les dépenses liées aux procédures réglementaires (dossier loi sur l'eau et frais d'enquête publique).*
- *Les dépenses diverses liées aux travaux (par exemple : constats d'huissiers, coordination SPS).*

Les opérations non éligibles sont :

- *les études et travaux liés à des mesures compensatoires « Eviter, Réduire, Compenser » (ERC),*
- *les travaux de faucardage, curage, recalibrage des cours d'eau,*
- *les travaux de création ou de restauration d'ouvrages hydrauliques (moulins, clapets, …) avec un objectif autre que d'améliorer le fonctionnement écologique des milieux aquatiques ou de lutte contre les inondations,*
- *les travaux d'équipement des ouvrages hydrauliques pour assurer la continuité écologique dans le cadre de mise aux normes réglementaires d'activités économiques,*
- *les mesures répondant à l'item 5° de la GEMAPI : défense contre les inondations (régularisation réglementaire des systèmes d'endiguement, création de repères de crues, …).*
- *la lutte contre les ragondins et rats musqués.*

Montant de l'aide :

Le montant minimum de subvention doit être égal ou supérieur à 1 000 €. La subvention ne pourra pas être versée si au moment du paiement, la subvention est inférieure à 1 000 €.
Les financements seront attribués dans le cadre de la Taxe d'Aménagement dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible.

Taux d'intervention : 30%
Les dépenses éligibles ne pourront pas dépasser un montant plafond de 100 000 € pour les études (soit 30 000 € de subvention), 200 000 € pour les travaux (soit 60 000 € de subvention) et 50 000 € pour les autres opérations (hors études et hors travaux) (soit 15 000 € de subvention).

Bonification jusqu'à 60 % en fonction :

- *du cadre stratégique dans lequel le projet s'inscrit : programmes pluriannuels à une échelle géographique cohérente, présence d'éléments environnementaux prioritaires, état des masses d'eau, impact sur l'adaptation au changement climatique, démarche participative des acteurs et des citoyens, ambition du projet pour la reconquête de la qualité des milieux aquatiques.*
- *du rapport coûts/bénéfices.*

Pour les acquisitions foncières :

- *plafond subventionnable en milieu rural : 15 000 €/ha (1,5 €/m²)*
- *plafond subventionnable en milieu urbanisé : 30 000 €/ha (3 €/m2)*

Les dépenses éligibles sont HT, ou TTC dès lors que le bénéficiaire atteste de la non-récupération de la TVA.

Dossier à produire :

- *courrier de demande de subvention,*
- *délibération de la collectivité sollicitant la subvention et approuvant le plan de financement,*
- *devis détaillé ou résultats des appels d'offres,*
- *notice explicative des travaux / plans,*
- *le cas échéant, les pièces réglementaires (arrêté d'autorisation/déclaration, Déclaration d'Intérêt Général (DIG), conventions, …)*
- *pour les acquisitions foncières : justification du classement dans les documents d'urbanisme et estimation de France domaines*

Pour les cas particuliers : extrait du PPRI, acte de propriété de l'ouvrage, projet de convention entre la collectivité et la structure ayant la compétence GEMAPI ou GEMA ou PI (EPCI, Syndicats) pour le respect des usages de l'ouvrage, sa gestion et son entretien.

2. Plantation de végétaux

a. Haies et bosquets

Bénéficiaires :

- *Collectivités territoriales (Communes, EPCI avec ou sans fiscalité propre),*
- *Associations agréées de protection de l'environnement,*
- *Exploitations agricoles (tout statut juridique),*
- *Associations portant des projets innovants intégrant les trois piliers du développement durable.*

Les associations foncières ne sont pas éligibles à ce dispositif.

Conditions d'attribution - opérations éligibles :
Les opérations finançables doivent favoriser la reconstruction du patrimoine naturel et de la biodiversité (trame verte), doivent aider à la résilience de notre département face au changement climatique.

L'acquisition de plants devra s'effectuer parmi une sélection proposée par le Conseil départemental (liste végétal local ou plante bleue, liste DDT).

Une diversité d'espèces avec au minimum trois essences doit être présentée par haie ou bosquet en associant arbres de haut-jet, cépés et arbustes.

L'implantation des végétaux devra respecter la distance de plantations inscrite dans les Plans de prévention du risque d'inondation (PPRI) le cas échéant.
Le projet devra être accompagné par un partenaire comme la Fédération départementale des Chasseurs.

L'implantation de haies devra s'effectuer sur 2 rangs minimum, sur 200 mètres linéaires minimum.

Les bosquets devront comptabiliser a minima 100 jeunes plants et avoir une superficie maximale de 3 500 m².

Dépenses éligibles :

- *Acquisition de plants ou de semences*
- *Préparation du sol*
- *Tuteurs et protections*
- *Installations de toiles de paillage biodégradables et compostables*
- *Travaux de réalisation*

Les travaux devront être réalisés par un prestataire externe compétent dans le domaine. Si les travaux sont réalisés en régie, seul le montant des factures relatives à l'acquisition des plants est pris en compte. L'actualisation ou la révision des prix, les frais divers, les imprévus ne sont pas éligibles.

Montant de l'aide :
Les financements seront attribués dans le cadre de la Taxe d'Aménagement, dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible.

Pour la plantation de haie : 2,5€ du mètre linéaire. Le montant de l'aide ne peut dépasser 60% du montant de l'opération.
Pour la plantation de bosquet : 2€ par jeune plant. Le montant de l'aide ne peut dépasser 60% du montant de l'opération.

Les dépenses éligibles sont HT, ou TTC dès lors que le bénéficiaire atteste de la non-récupération de la TVA.

Dossier à produire :

- *courrier de demande de subvention,*
- *Pour les collectivités, délibération de la collectivité sollicitant la subvention et approuvant le plan de financement,*
- *Pour les exploitations agricoles, engagement sur l'honneur à préserver les éléments pendant 15 ans minimum.*
- *devis détaillé ou résultats des appels d'offres,*
- *notice explicative des travaux / plans.*

b. Plantes messicoles et mellifères

Bénéficiaires :

- *Collectivités territoriales (Communes, EPCI avec ou sans fiscalité propre),*
- *Associations agréées de protection de l'environnement,*
- *Exploitations agricoles (tout statut juridique),*
- *Associations locales, après avis de la Fédération de rattachement (pêche, chasse)*
- *Associations portant des projets innovants intégrant les trois piliers du développement durable.*

Conditions d'attribution - Opérations éligibles :

Les opérations finançables doivent permettre la reconstruction du patrimoine biologique favorisant les pollinisateurs (abri et nourriture pour les insectes et l'avifaune)

Les semences acquises devront être choisies parmi une sélection faite par le Conseil départemental (liste végétal local).

Les semis seront implantés en dehors des espaces naturels à enjeux.

L'action devra être maintenue pendant 3 ans minimum.

Dépenses éligibles :

- *Acquisition de mélanges de semences*
- *Préparation du sol*
- *Le semis sur la base de 20kg/ha*
- *La fauche tardive*
- *La location des terres (150 €/ha maximum)*

N'est pas considérée comme dépense éligible, l'indemnisation des agriculteurs pour perte de récolte. L'actualisation ou la révision des prix, les frais divers, les imprévus ne sont pas éligibles.

Montant de l'aide :
Les financements seront attribués dans le cadre de la Taxe d'Aménagement, dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible.

Forfait, valable 1 fois : 30% d'un plafond de dépense subventionnable de 1 600€/ha.

Dossier à produire :

- *courrier de demande de subvention,*
- *délibération de la collectivité sollicitant la subvention et approuvant le plan de financement,*
- *engagement sur l'honneur de maintenir les jachères messicoles ou mellifères pendant 3 ans,*
- *devis détaillé ou résultats des appels d'offres,*
- *notice explicative des travaux / plans,*
- *photos avant et après la fauche, chaque année.*

3. Gestion des eaux pluviales, désimperméabilisation des sols et renaturation

Bénéficiaires :

- *Collectivités territoriales (Communes, EPCI avec ou sans fiscalité propre)*

Conditions d'attribution - Opérations éligibles :
Les opérations finançables doivent d'une part permettre de favoriser l'infiltration des eaux à la parcelle et limiter le "tout réseau" en milieu bâti/artificialisé ou d'autre part de favoriser la récupération des eaux pluviales des toitures et le développement de la réutilisation de ces eaux.

Les travaux devront être réalisés en espace urbain et être basés sur des solutions fondées sur la nature.

Dépenses éligibles :

- *Travaux permettant la déconnexion des toitures et le stockage des eaux de pluie en vue d'une réutilisation (arrosage notamment) : acquisition, installation et intégration paysagère de cuves de stockages, aménagement des descentes d'eau, équipements associés (pompage notamment), frais éventuels de maîtrise d'œuvre.*

Sont exclus, la création d'ouvrages destinés à la seule défense extérieure contre l'incendie, les équipements d'arrosage et les bornes de puisage sur réseau.

- *Etudes et/ou travaux de renaturation ou de désimperméabilisation de surfaces existantes (espaces publics, cours, parkings, …) avec aménagements permettant l'infiltration des eaux de pluie (ex : mise en œuvre de revêtements perméables, jardins de pluie, noues, structures*

alvéolaires ultralégères ou matériaux drainants avec infiltration, …). Les résultats de la désimperméabilisation devront être quantifiés. Les matériaux utilisés devront être en adéquation avec l'usage de l'espace (par exemple : les matériaux drainants tels les enrobés, résines, bétons, ne sont pas à privilégier notamment dans les cours d'école en raison de l'abrasivité du matériau et de la nécessité d'entretien)

Seules les acquisitions foncières liées à des travaux de renaturation seront prises en compte. Sont exclus les dépenses liées à la mise en œuvre de revêtements imperméables ou de connexion au réseau unitaire ou pluvial, les nouveaux aménagements créés ex-nihilo (ex : création d'un espace public dans un nouveau quartier).

L'actualisation ou la révision des prix, les frais divers, les imprévus ne sont pas éligibles.

Montant de l'aide :
Le montant minimum de subvention doit être égal ou supérieur à 1 000 €. La subvention ne pourra pas être versée si au moment du paiement, la subvention est inférieure à 1 000 €.

Travaux permettant la déconnexion des toitures et le stockage des eaux de pluie en vue d'une réutilisation : 30% d'un plafond de dépenses éligibles de 50 000 € HT.

Etudes et/ou travaux de renaturation ou de désimperméabilisation de surfaces existantes : 30% d'un plafond de dépenses éligibles de 200 000 € HT.

Dossier à produire :
- *courrier de demande de subvention,*
- *délibération de la collectivité sollicitant la subvention et approuvant le plan de financement,*
- *pour les études : cahier des charges*
- *devis détaillé ou résultats des appels d'offres,*
- *notice explicative des travaux / plans et argumentaire concernant l'impact de la désimperméabilisation.*